Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

153e Assemblée de l'UIP et réunions connexes

Arusha (République-Unie de Tanzanie)
5–9 octobre 2026

Résultats des travaux

Union interparlementaire – 2026

Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

TABLE DES MATIÈRES

Page(s)

Réunions et autres activités

153e Assemblée

1. Cérémonie inaugurale4
2. Ouverture du débat général5
3. Participation7
4. Choix d'un point d'urgence8
5. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes9
6. Prix Cremer-Passy 202612
7. Volet spécial du débat général sur la redevabilité13
8. Séance de clôture de l'Assemblée13

218e session du Conseil directeur

1. Élection du président de la 153e Assemblée16
2. Élection de la présidente/du président de l'Union interparlementaire16
3. Rapport de la Présidente de l'UIP16
4. Rapport intérimaire de la Secrétaire générale16
5. Situation financière de l'UIP16
6. Budget consolidé de l'UIP pour 202717
7. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur17
8. Thème prioritaire de l'UIP22
9. Prochaines réunions interparlementaires22
10. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés22
11. Prix Cremer-Passy de l'UIP22

301e session du Comité exécutif

1. Sous-Comité des finances23
2. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur23
3. Initiatives de l'UIP dans le domaine de la diplomatie parlementaire24
4. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP25
5. Secrétariat de l'UIP25

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Forum et Bureau des femmes parlementaires25
2. Forum et Bureau des jeunes parlementaires26
3. Comité des droits de l'homme des parlementaires26
4. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient27
5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire28
6. Comité sur la santé30
7. Groupe de facilitateurs concernant Chypre30
8. Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine31
9. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent31
10. Groupe de travail sur la science et la technologie32
11. Groupe du partenariat entre hommes et femmes33

Autres manifestations

1. Réunion conjointe des présidents des groupes géopolitiques, des commissions permanentes et des autres organes spécialisés de l'UIP34
2. Consultation informelle sur le thème *Les voies vers une coexistence pacifique au Moyen-Orient*35
3. Réunion-débat sur le thème *Le rôle des parlementaires dans l'abolition de la peine de mort*37
4. Atelier sur le thème *Renforcer les réponses parlementaires au terrorisme : présentation du cadre de référence de l'UIP*38
5. Atelier sur le thème *Les minéraux critiques au service d'une prospérité partagée : renforcer le contrôle parlementaire*39
6. Atelier sur le thème *La santé mentale des différentes générations : faire face à la surcharge numérique, aux pressions économiques et à l'incertitude*39
7. Atelier sur le thème *Promouvoir des IA éthiques qui respectent les droits de l'enfant*40
8. Atelier sur le thème *Qu'y a-t-il dans nos assiettes ? Proposer une alimentation saine dans un contexte de changements climatiques*41
9. Débat paritaire sur le thème *Des hommes et des femmes parlementaires s'unissent pour la sécurité des dirigeants politiques en ligne*41
10. Réunion-débat sur le thème *Au-delà des engagements en faveur de la paix : le rôle des parlements dans l'application du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme*42
11. Session conjointe UIP-ASGP - *Les parlements face aux pressions : échange ouvert avec des parlementaires et des secrétaires généraux*43

Élections, nominations et Membres de l'Union interparlementaire

Élections et nominations

1. Président de l'Union interparlementaire44
2. Comité exécutif44
3. Bureau des femmes parlementaires45
4. Bureau des jeunes parlementaires45
5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire45
6. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent45
7. Groupe de travail sur la science et la technologie45
8. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient46
9. Comité des droits de l'homme des parlementaires46
10. Comité sur la santé46
11. Groupe de facilitateurs concernant Chypre46
12. Vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 202746
13. Bureaux des commissions permanentes46
14. Rapporteurs47

Médias et communication 48

Membres de l'Union interparlementaire 50

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 153e Assemblée de l'Union interparlementaire

Ordre du jour 51

Communiqué d'Arusha : *Renforcer la bonne gouvernance et les capacités des populations locales grâce à l'inclusion, à la confiance et à l'égalité des chances* 52

Résolution adoptée par l'Assemblée

- *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées*56

Point d'urgence
- Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée 63-65
- Résolution : *Action parlementaire urgente pour faire face aux catastrophes climatiques et renforcer la résilience dans la région himalayenne et dans d'autres régions vulnérables*66

Rapports des commissions permanentes et autres documents
- Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale69
- Rapport de la Commission permanente du développement durable73
- Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies76
- Motion adoptée par la Commission permanente du développement durable : *Promouvoir un avenir du travail fondé sur les droits, inclusif et durable face aux avancées de l'intelligence artificielle*80
- Motion adoptée par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies : *L'ONU à la hauteur de sa mission : vers une conférence de révision de la Charte*82

Rapports, décisions et autres textes

- Budget de l'UIP pour 202783
- Barème des contributions pour 202784
- Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP89
- Règlement modifié du Prix Cremer-Passy89
- Rapport du Forum des femmes parlementaires91
- Rapport du Forum des jeunes parlementaires93
- Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient95
- Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire97
- Rapport du Comité sur la santé100
- Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent101
- Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie104
- Rapport du Groupe du partenariat entre hommes et femmes106

Prochaines réunions
- Calendrier des prochaines réunions interparlementaires et autres activités109
- Ordre du jour de la 154e Assemblée113

Autres documents disponibles en ligne
- Décisions du Comité des droits de l'homme des parlementaires

153e Assemblée

1. Cérémonie inaugurale

La cérémonie inaugurale de la 153e Assemblée de l'UIP s'est tenue le lundi 5 octobre 2026 à 19 h 30 au Arusha International Conference Centre (AICC), à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

L'hymne national de la République-Unie de Tanzanie, l'hymne de la Communauté d'Afrique de l'Est et l'hymne de l'UIP ont été joués.

Mme Samia Suluhu Hassan, Présidente de la République-Unie de Tanzanie, s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, a déclaré qu'elle était honorée d'accueillir les délégués à Arusha et qu'elle regrettait de ne pas pouvoir être présente en personne. Elle a souligné la pertinence du thème de l'Assemblée, *Renforcer la bonne gouvernance et les capacités des populations locales grâce à l'inclusion, à la confiance et à l'égalité des chances* à l'heure où le monde est confronté à des incertitudes géopolitiques, à des conflits prolongés et à des défis socio-économiques. Tandis que les gouvernements unissent leurs efforts pour faire face à ces problèmes, il incombe aux parlements de veiller à ce qu'ils rendent des comptes et de préserver la coopération au-delà des clivages politiques et nationaux. Elle a souhaité aux délégués plein succès dans leurs délibérations.

M. Amos Gabriel Makalla, Commissaire régional d'Arusha, a souligné qu'Arusha avait une histoire particulière, à la fois en tant que centre diplomatique et point de départ pour découvrir les beautés naturelles et le patrimoine culturel de la région. Il a assuré aux participants qu'ils seraient chaleureusement accueillis par les habitants d'Arusha et les a encouragés à profiter pleinement de leur séjour.

M. Mussa Azzan Zungu, Président de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie, a déclaré que c'était un honneur pour son pays d'organiser pour la première fois une Assemblée de l'UIP. Il a souligné qu'Arusha offrait un cadre particulièrement symbolique pour saluer le leadership visionnaire de la Dr Tulia Ackson et la fin de son mandat à la présidence de l'UIP. Il a affirmé que les parlements sont des institutions de confiance qui s'efforcent de faire des différences un terrain de dialogue, de rapprocher des intérêts divergents et de protéger la dignité de chaque être humain. À ce titre, ils peuvent garantir la transparence, la redevabilité et les cadres juridiques nécessaires pour établir des partenariats solides permettant aux pays du Sud et du Nord de conjuguer leurs forces au service d'une prospérité partagée.

Mme Susan Ngongi Namondo, Coordonnatrice résidente des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie, a souligné toute la pertinence du thème de l'Assemblée face à l'extrême pauvreté, aux conflits et à la perte de confiance dans les institutions publiques auxquels le monde doit faire face. Elle a relevé la contribution irremplaçable qu'apportent les parlements aux efforts déployés à l'échelle internationale pour relever ces défis en traduisant les engagements politiques en résultats concrets pour les pays et les peuples. Elle a affirmé que l'ONU continuerait de promouvoir le rôle essentiel des parlements pour que les gouvernements rendent compte de leur action et que la parole citoyenne soit entendue.

M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, a félicité Mme Anda Filip, première femme élue secrétaire générale de l'UIP. Il a déclaré que le thème de l'Assemblée était particulièrement opportun au regard des défis actuels, car la bonne gouvernance peut rendre les institutions plus inclusives et les gouvernements plus redevables, et contribuer ainsi à rétablir la confiance dont les sociétés ont besoin. Il a assuré que l'ONU continuerait d'avancer sur cette voie grâce à l'Initiative ONU80 et à la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir. Il a affirmé que, dans ce contexte, les parlementaires devaient prendre des mesures audacieuses en faveur de la transformation nationale et de la coopération internationale, afin de faire de la bonne gouvernance une source de confiance et d'opportunités.

Mme Anda Filip, Secrétaire générale de l'Union interparlementaire, a remercié les Membres de l'UIP de la confiance qu'ils lui avaient accordée en l'élisant en avril 2026. Elle a dit combien elle était honorée d'œuvrer au service de l'UIP dans ses efforts pour s'adapter aux évolutions du monde tout en préservant sa vocation première, à savoir favoriser le dialogue et la coopération. Elle a souligné que l'UIP avait un rôle spécifique à jouer pour répondre aux grands enjeux qui transforment les sociétés à travers le monde. L'intelligence artificielle (IA) constitue l'un de ces enjeux : porteuse à la fois d'opportunités et de risques, elle nécessite une attention urgente afin que son développement et son utilisation soient soumis à un contrôle démocratique. L'érosion du système multilatéral et l'absence de

cadres permettant de régler les différends par le dialogue constituent un autre défi de taille. Alors que les divisions se creusent, le rôle de l'UIP dans la promotion de la diplomatie parlementaire est plus important que jamais.

Les participants ont assisté à des spectacles de danse et de musique présentés par des artistes de la République-Unie de Tanzanie.

La Dr Tulia Ackson, Présidente de l'Union interparlementaire, a déclaré avoir été très honorée d'exercer la fonction de présidente de l'UIP. Elle a souligné que la plus grande force de l'Organisation réside dans la capacité de ses Membres à travailler ensemble pour relever les défis mondiaux communs liés aux conflits, aux menaces pesant sur le droit international et les droits de l'homme, à la crise climatique et aux nouvelles technologies, notamment l'IA. Tout en prenant part à ces travaux au niveau mondial, les parlementaires doivent porter attention aux personnes et aux peuples qu'ils représentent, dont beaucoup n'ont pas accès aux institutions qui devraient être à leur service. Elle a déclaré que la bonne gouvernance peut contribuer à remédier aux inégalités et à l'exclusion en favorisant la participation et en veillant à ce que les institutions soient redevables, transparentes et en mesure de créer les conditions permettant à chacun de vivre dans la dignité. Elle a souligné que les parlementaires ont le devoir de faire en sorte que toutes les voix soient entendues, en particulier celles des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des groupes marginalisés.

M. Mwigulu Lameck Nchemba, Premier Ministre de la République-Unie de Tanzanie, s'exprimant au nom de Mme Samia Suluhu Hassan, Présidente de la République-Unie de Tanzanie, a souhaité la bienvenue aux délégués et aussi plein succès dans leurs délibérations ainsi qu'un séjour inoubliable à Arusha. Il a indiqué que l'engagement de son pays envers l'UIP était guidé par la conviction commune que les parlements doivent être un pilier de la paix, du développement et de la démocratie. Si les situations nationales peuvent différer, les défis auxquels les sociétés font face ne connaissent pas de frontières et exigent coopération, partenariat et dialogue. Il a souligné que, dans ce contexte, l'UIP constituait un cadre précieux pour échanger des expériences, renforcer les institutions démocratiques et promouvoir des solutions aux défis communs. Il a déclaré que défendre la bonne gouvernance revenait en définitive à défendre la dignité humaine, en veillant à ce que chaque citoyen puisse faire entendre sa voix, que chaque peuple dispose de moyens d'agir et que chaque génération puisse s'épanouir. Pour conclure, il a félicité la Dr Ackson pour son mandat fructueux à la présidence de l'UIP et a salué son engagement en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances dans les instances dirigeantes parlementaires à l'échelle mondiale.

M. Mwigulu Lameck Nchemba a déclaré ouverte la 153e Assemblée de l'UIP.

2. Ouverture du débat général

M. M.A. Zungu, Président de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie et Président de la 153e Assemblée de l'UIP, a ouvert l'Assemblée le 6 octobre 2026. Il a souligné que cette Assemblée se tenait à un moment où le monde était confronté à d'immenses défis interdépendants, notamment les inégalités, les conflits et l'insécurité, la perte de confiance dans les institutions publiques, les fausses informations et les progrès technologiques rapides. Dans ce contexte, la bonne gouvernance doit être appréhendée en fonction de son impact sur les personnes plutôt que sur les seules institutions et les seuls systèmes. L'Assemblée offrait l'occasion d'examiner la manière dont les parlements pouvaient répondre plus efficacement aux aspirations des citoyens et traduire les engagements nationaux en résultats concrets grâce à la législation, à la représentation et au contrôle.

En République-Unie de Tanzanie, les efforts visant à faire progresser les objectifs mentionnés dans le thème du débat général s'articulent autour de la philosophie des 4R : réconciliation, résilience, réforme et reconstruction. Étant donné que la bonne gouvernance repose sur l'inclusion et l'autonomisation, la République-Unie de Tanzanie a mis en place un cadre constitutionnel et législatif garantissant des sièges réservés aux femmes – un cadre qui a contribué à porter la représentation des femmes au Parlement à environ 40 %. En juin 2025, la stratégie *Tanzania Development Vision 2050* (Vision de développement pour la Tanzanie à l'horizon 2050) a également été adoptée, dans le but de bâtir une économie forte, inclusive et compétitive en renforçant les capacités humaines, en favorisant le développement social et en promouvant l'intégrité environnementale et la résilience face aux changements climatiques.

Les défis auxquels les pays sont confrontés aujourd'hui ne peuvent être relevés par un seul parlement, un seul gouvernement ou une seule institution, mais nécessitent une coopération internationale et une action collective. L'UIP, en tant que plateforme de dialogue et de solidarité parlementaires, a un rôle important à jouer pour rassembler des parlementaires issus de systèmes politiques, de cultures et

d'histoires diverses, unis par une responsabilité commune : protéger les droits, contrôler les gouvernements, veiller aux dépenses publiques, représenter les citoyens, créer des opportunités pour les jeunes, protéger les groupes vulnérables et garantir un développement inclusif.

La Dr T. Ackson, Présidente de l'UIP, a déclaré que la bonne gouvernance reposait sur un processus décisionnel transparent, équitable et responsable, sur une participation citoyenne effective et sur la mise en place d'institutions capables de s'adapter à l'évolution des besoins. Les parlements sont de plus en plus amenés à résoudre rapidement des défis complexes, dans un contexte de perte de confiance de la part du public. Dans un monde polarisé, les parlements doivent rester des lieux où les divergences peuvent être débattues de manière constructive et où les préoccupations des citoyens sont non seulement entendues, mais aussi prises en compte.

Les parlements doivent reconnaître les personnes et les populations locales comme des égaux, des partenaires et des sources de savoir, tout en tenant compte des réalités diverses et complexes qui façonnent leurs expériences. La diversité doit être considérée comme une source de légitimité et de force démocratiques plutôt que comme un problème à surmonter. Écouter, c'est tirer des enseignements de différentes sources d'information, en s'appuyant sur des données mais aussi sur les expériences vécues par les personnes. La confiance entre les peuples et leurs institutions est également au cœur de la bonne gouvernance, mais elle doit se mériter par la transparence, la redevabilité et l'intégrité. Les parlementaires doivent se contrôler mutuellement, en veillant à ce que leur travail soit ouvert, accessible et réactif, tout en luttant contre la corruption. Les parlementaires doivent faire confiance aux populations locales, en particulier aux femmes, aux jeunes, aux personnes handicapées et aux autres groupes traditionnellement sous-représentés, pour qu'elles puissent apporter leur contribution, innover et jouer un rôle de premier plan.

Il est important de faire évoluer les mentalités, les attitudes, les a priori et les normes socioculturelles qui limitent la participation de certains groupes. Même lorsque des opportunités leur sont offertes, les personnes issues de groupes sous-représentés ne les saisissent pas toujours en raison du regard que la société porte sur elles. Il faut créer un environnement dans lequel chacun ait confiance en sa capacité – et en son droit – à contribuer, à diriger et à façonner l'avenir. Les parlements doivent s'unir pour tenir la promesse d'une vie digne pour tous.

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, a mis l'accent sur l'importance de la représentation des femmes au parlement, qui doit aller au-delà d'une simple parité 50-50 pour inclure des femmes de tous horizons, notamment les jeunes femmes, les femmes autochtones et les femmes handicapées. Constatant que les femmes restent sous-représentées aux postes de leadership politique, elle a demandé aux parlements de s'engager à améliorer cette situation.

Dans un monde de plus en plus polarisé, la confiance, fondement de la politique, est essentielle. Pour préserver la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques, les dirigeants parlementaires doivent faire preuve de transparence, d'honnêteté, de responsabilité et d'intégrité, notamment en accordant aux femmes une place dans les processus décisionnels.

Mme N. Abu Ghosh (Jordanie), Présidente du Bureau des jeunes parlementaires, a attiré l'attention sur la sous-représentation persistante des jeunes en politique, soulignant que les moins de 30 ans ne représentent que 2,8 % des parlementaires dans le monde. Les progrès en matière de représentation des jeunes au parlement sont au point mort depuis 2023, le nombre de jeunes femmes étant même en baisse, tandis que la confiance des jeunes dans les parlements est plus faible que jamais. Les jeunes font partie des groupes les plus marginalisés dans la prise de décision politique, alors qu'ils sont en réalité bien placés pour repérer les failles et élaborer des solutions concernant des questions telles que l'éducation.

Elle a appelé à la mise en place de mesures concrètes qui permettraient aux jeunes de se faire entendre davantage au sein des parlements, notamment grâce à des sièges réservés ou à des quotas, qui ne sont actuellement déployées que par environ 6 % des parlements dans le monde. Les parlementaires ont été encouragés à aller à la rencontre des jeunes là où ils se trouvent, notamment sur leur lieu de travail et sur le terrain, ainsi que sur les réseaux sociaux. Il est important d'évaluer l'effet de la législation sur les jeunes ainsi que de sensibiliser les responsables politiques afin que les jeunes comprennent leurs droits et leurs libertés. Outre la participation des jeunes, l'inclusivité exige de prendre en compte la diversité des cultures, des origines ethniques et des langues.

Mme S. Mbode, Vice-Présidente du Groupe consultatif de l'Union africaine sur les élections démocratiques et la gouvernance, intervenante principale, a fait valoir l'existence d'un fossé important entre les parlementaires et les jeunes. Les parlementaires, pourtant compétents et

sincèrement engagés au service de la population, sont souvent perçus par les jeunes comme de simples représentants de leur parti. Ce fossé est une question de confiance, et le combler est un devoir commun. Les parlements doivent se voir non seulement à travers le prisme de leurs fonctions législative, budgétaire et de contrôle, mais aussi comme des passerelles entre les aspirations des citoyens et les décisions prises en leur nom. Les délégués ont été invités à considérer les citoyens non seulement comme des bénéficiaires, mais aussi comme des participants actifs dont les idées et les expériences vécues offrent des connaissances précieuses pouvant contribuer à l'élaboration de solutions.

Des études ont montré qu'à peine un tiers des citoyens africains faisait confiance à son parlement – ce qui représente une baisse significative par rapport à il y a 15 ans. En revanche, les chefs religieux et traditionnels bénéficient d'un niveau de confiance nettement plus élevé, en partie grâce à leurs liens étroits avec leur population locale, qui permettent aux citoyens de les approcher et d'interagir directement avec eux, y compris dans la vie quotidienne. Les parlementaires pourraient s'inspirer de leur exemple pour rétablir la confiance en cultivant une plus grande proximité et une présence accrue auprès de la population locale, et en tenant leurs promesses.

Les jeunes doivent être impliqués dans l'élaboration des politiques dès le départ. Il ne suffit pas d'envoyer un message de soutien ou de les consulter uniquement à la fin d'un processus pour valider des décisions déjà prises. Dans son pays, le Sénégal, les jeunes parlementaires ont contribué de manière considérable à l'élaboration des politiques nationales, notamment au plan d'action national sur la jeunesse, la paix et la sécurité, grâce à leur participation active. L'implication de différents groupes de la population dès le début a favorisé un sentiment de maîtrise et a contribué à garantir la viabilité à long terme.

La représentation des jeunes ne changera pas sans une action délibérée. Il est donc louable que certains pays, notamment l'Équateur, l'Ouganda et le Rwanda, , aient réservé des sièges parlementaires à de jeunes représentants. Les parlements ont été encouragés à envisager la mise en place de quotas pour les jeunes parlementaires afin d'atteindre l'objectif fixé par l'UIP, à savoir au moins 15 % des parlementaires âgés de moins de 30 ans. L'égalité des chances dépasse toutefois le cadre du débat parlementaire et nécessite une éducation civique, une lutte contre la corruption ainsi que des mesures qui servent de catalyseurs permettant aux femmes et aux jeunes d'accéder à l'acquisition de terres et aux financements, tout en reconnaissant leur rôle de médiateurs et de promoteurs de la consolidation de la paix.

Enfin, elle a identifié trois domaines d'action particulièrement importants : 1) la mise en place d'espaces permanents de dialogue avec les citoyens et la société civile afin de garantir une participation constructive du public à l'élaboration des textes législatifs majeurs ; 2) le renforcement de la compréhension mutuelle entre les parlements et leurs citoyens grâce à la formation des parlementaires aux réalités locales, ainsi qu'à la formation des responsables de la population locale, y compris les jeunes, aux processus législatifs et budgétaires ; et 3) des visites dans les localités où la population se montre la plus en colère et la plus distante, afin de leur démontrer que les responsables politiques continueront à revenir sur place, à les écouter et à leur rendre compte de leur action.

3. Participation

Des délégations des 131 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée* :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar**, Namibie, Naoero, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée,

* Pour une liste complète des Membres de l'UIP, voir page 50.

** Conformément à la décision du Conseil directeur à Madrid en novembre 2021, l'UIP poursuit son dialogue avec le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH). La délégation assiste aux Assemblées en qualité d'observateur sans droit de vote aux termes de l'article 4.2 des Statuts.

République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

Les neuf Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA), Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO), Parlement du MERCOSUR (PARLASUR) et Parlement panafricain.

Les Observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) ;

ii) des assemblées ou associations parlementaires : Action mondiale des parlementaires, Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA), Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective (AP-OTSC), Conseil consultatif maghrébin, Forum des parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (FP-CIRGL), Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC), Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs, Parlement international pour la tolérance et la paix (PITP), Réseau de parlementaires pour la santé mondiale UNITE, Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA) et Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI) ;

iii) des autres organisations partenaires : Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève (DCAF), Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et World Future Council.

Plusieurs invités spéciaux ont également assisté à l'Assemblée et ont prononcé des discours lors des volets de haut niveau.

Sur les 1 133 délégués qui ont participé à l'Assemblée, 647 étaient des parlementaires (613 des Parlements membres et 34 des délégations des Membres associés), parmi lesquels on comptait 40 présidents et 42 vice-présidents. Les délégations des Parlements membres comprenaient 240 femmes parlementaires (39,2 %) et 88 jeunes parlementaires (14,4 %).

Dans le prolongement des pratiques des récentes Assemblées, la 153e Assemblée a été un événement en présentiel avec des aménagements pour une participation hybride. L'ensemble des salles de réunion hors plénière étaient équipées pour la participation et l'interprétation à distance et ces capacités techniques ont été utilisées tout au long de l'Assemblée. Au total, 92 réunions ont été tenues.

La cérémonie inaugurale, ainsi que les travaux du Forum des femmes parlementaires, de l'Assemblée et du Conseil directeur ont été diffusés en direct en anglais et dans la langue d'origine, avec un total de 17 000 vues. Voir la section Médias et communication pour plus de détails.

4. Choix d'un point d'urgence

Le 7 octobre 2026, la Présidente a informé l'Assemblée que quatre demandes d'inscription d'un point d'urgence avaient été reçues :

1. *Garantir la liberté de navigation, la sécurité maritime et la fluidité du commerce international dans les corridors et détroits maritimes, conformément au droit international : appel à une action parlementaire urgente* (Bahreïn, avec le soutien du Groupe arabe et du Chili)
2. *Condamnation de l'agression militaire menée par les États-Unis d'Amérique et Israël à l'encontre de la République islamique d'Iran, ainsi que du blocus aérien et naval imposé par les États-Unis d'Amérique, en tant que violations du droit international et du principe de non-intervention* (République islamique d'Iran)
3. *Action parlementaire urgente pour faire face aux catastrophes climatiques et renforcer la résilience dans la région himalayenne et dans d'autres régions vulnérables* (Népal)
4. *Protéger les civils et les infrastructures civiles essentielles dans les conflits armés : action parlementaire urgente pour faire respecter le droit international* (Ukraine)

Avant les présentations des propositions de point d'urgence par leurs auteurs, la Fédération de Russie a soulevé un rappel au Règlement. Elle s'est opposée à l'inscription de la proposition de l'Ukraine pour des motifs de procédure, invoquant deux points : le non-respect du délai de soumission et le fait que l'objet de la proposition ne répondait pas aux exigences statutaires applicables aux points d'urgence. En réponse, la Présidente a expliqué que, plus tôt dans la journée, le Bureau restreint de l'Assemblée avait confirmé la recevabilité de la proposition de l'Ukraine sur ces deux points.

L'Ukraine a retiré sa proposition après l'avoir présentée à l'Assemblée. Celle-ci a ensuite procédé à un vote par appel nominal sur les trois points restants (voir pages 63-65).

Les propositions 1 et 3 ont obtenu la majorité des deux tiers requise pour être retenues. Conformément à l'article 11.2 b), la proposition 3, présentée par le Népal, ayant recueilli le plus grand nombre de voix favorables, a donc été inscrite à l'ordre du jour en tant que point 9.

5. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes

a) Débat général : *Renforcer la bonne gouvernance et les capacités des populations locales grâce à l'inclusion, à la confiance et à l'égalité des chances*
(point 3)

Au cours des trois jours de délibérations, quelque 145 parlementaires issus de 106 Parlements membres et d'un Parlement observateur sans droit de vote, dont 31 présidents de parlement et 11 jeunes parlementaires, ainsi que des représentants de 7 Membres associés et de 5 Observateurs permanents, ont contribué au débat général. Les débats ont été diffusés sur le web, et nombre de bonnes pratiques et de recommandations qui en sont ressorties ont été reprises dans le document final.

b) Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

La Commission a tenu deux séances, les 6 et 7 octobre 2026, sous la présidence du Président de la Commission, M. H. Mohammad (Malaisie).

Lors de sa première séance, la Commission a tenu deux réunions-débat consécutives. La première a porté sur le thème *Le rôle des parlements dans la consolidation de la paix à l'ère de l'intelligence artificielle militaire*. Les débats ont porté sur l'intégration croissante de l'IA dans les systèmes militaires, notamment les armes autonomes, le renseignement, le ciblage et les processus décisionnels. Les intervenants ont souligné que le droit international en vigueur, en particulier le droit international humanitaire, s'applique aux utilisations militaires de l'IA et que le jugement humain et la redevabilité doivent rester au cœur des décisions impliquant le recours à la force. Ils ont souligné la nécessité de renforcer le contrôle parlementaire tout au long du cycle de vie des systèmes d'IA militaires, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en matériel de défense, les essais et le déploiement. Lors du débat qui a suivi, 20 délégués ont appelé à accroître la transparence, à adopter des garanties efficaces contre les utilisations abusives, à renforcer l'encadrement international des armes autonomes et à développer l'expertise parlementaire. Il a également été souligné l'importance de veiller à ce que tous les pays, notamment ceux qui ne développent pas de technologies d'IA avancées, puissent participer utilement aux débats sur la gouvernance internationale.

La deuxième réunion-débat a porté sur le thème *Bâtir un avenir pacifique : diplomatie, médiation et dialogue parlementaires au service d'une paix durable*. Les intervenants ont mis en évidence la contribution spécifique des parlementaires à la prévention des conflits, au renforcement de la confiance et à la consolidation de la paix, en soulignant leur capacité à maintenir le dialogue lorsque les voies diplomatiques traditionnelles sont entravées et à surmonter les divisions au sein des sociétés et entre elles. Les débats ont permis de souligner que la diplomatie parlementaire complète celle de l'exécutif sans s'y substituer et qu'elle devrait être davantage structurée et axée sur les résultats. L'accent a été mis sur l'importance d'intervenir tôt, de mener un dialogue pleinement inclusif et d'assurer un suivi dans la durée, au-delà des échanges parlementaires ponctuels. Douze délégués ont fait part d'expériences d'action parlementaire en matière de prévention des conflits et de réconciliation, et ont souligné l'importance de doter les parlementaires de compétences en médiation, en négociation et en dialogue. Le débat a également mis en évidence la nécessité de mieux définir les mécanismes institutionnels et de bénéficier d'un appui concret de l'UIP pour renforcer la contribution des parlements à une paix durable.

Lors de sa deuxième séance, la Commission a tenu une audition d'experts sur le thème de sa prochaine résolution, *Renforcer la sécurité maritime et protéger les infrastructures vitales en temps de conflit : le rôle des parlements dans la préservation de la navigation internationale et de la stabilité économique mondiale*. Les co-rapporteurs, M. M. Almheiri (Émirats arabes unis) et

Mme L. Zaburanna (Ukraine), ont présenté leurs premières réflexions, en soulignant l'importance de garantir la liberté de navigation, de protéger les infrastructures maritimes civiles et de respecter le droit international. Les experts invités ont mis en évidence l'interdépendance des enjeux liés à la sécurité maritime, ainsi que ses répercussions considérables sur les populations civiles et l'économie mondiale. Ils ont appelé à améliorer la préparation au niveau national, à renforcer la résilience des infrastructures, à mieux coordonner les autorités maritimes et à assurer un contrôle parlementaire efficace pour faire face aux menaces croissantes qui pèsent sur les infrastructures maritimes. Lors du débat qui a suivi, 22 délégations ont pris la parole pour appeler à renforcer la coopération internationale et à apporter des réponses collectives afin de faire face aux nouvelles menaces. Malgré des divergences de vues sur les conflits en cours et les mesures visant à faire respecter le droit, un large accord s'est dégagé sur la nécessité d'adopter une approche globale et préventive en matière de sécurité maritime, fermement ancrée dans le droit international.

À l'issue de la session, la Commission a tenu des élections pour pourvoir les postes au sein de son Bureau (voir page 46).

c) Commission permanente du développement durable

La Commission s'est réunie les 7 et 8 octobre 2026 et a organisé trois débats auxquels ont participé des experts de l'ONU, d'autres organisations internationales et de la société civile. Une cinquantaine de délégations étaient présentes et 57 délégués ont pris la parole au cours des trois débats. Les séances ont été présidées par la Présidente de la Commission, Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis).

Le premier débat était intitulé *Le rôle moteur des parlements dans la protection des écosystèmes de montagne et océaniques, et dans la réalisation de l'objectif de conservation de 30 % d'ici 2030*, ce qui correspond au titre de la résolution qui sera présentée à la Commission lors de sa prochaine session en mai 2027. Les co-rapporteurs, les experts et les délégués ont souligné l'importance de mesures de conservation efficaces, la nécessité de protéger les écosystèmes montagneux et océaniques, ainsi que les avantages environnementaux, sociaux et économiques de la conservation pour les populations locales et la société dans son ensemble.

Le deuxième débat a porté sur l'effet de l'IA sur l'avenir du travail. À l'issue du débat, la Commission a adopté une motion intitulée *Promouvoir un avenir du travail fondé sur les droits, inclusif et durable face aux avancées de l'intelligence artificielle*. Cette motion invite les Parlements membres à utiliser leurs fonctions législative, de contrôle, budgétaire et de représentation pour contribuer à garantir que la transition induite par l'IA s'effectue de manière équitable, que les travailleurs et les entreprises soient en mesure de tirer parti des évolutions technologiques, et que les retombées positives de l'IA contribuent à un développement inclusif et durable.

Le troisième débat a porté sur le projet de document final de la Réunion parlementaire de l'UIP qui se tiendra à Antalya (Türkiye) à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2026 (COP31).

À l'issue de la session, la Commission a tenu des élections pour pourvoir les postes au sein de son Bureau (voir page 47).

La Commission a également approuvé son plan de travail pour la prochaine Assemblée. Elle consacrera l'intégralité de ses séances à la rédaction de la résolution.

d) Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

La Commission a tenu deux séances, les 6 et 8 octobre 2026, sous la présidence de de la Présidente par intérim de la Commission, Mme D. O'Neill (Australie).

Le 6 octobre 2026, la Commission a examiné le projet de résolution intitulé *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées*, présenté par les co-rapporteurs, Mme C.M. Mumma (Kenya), M. C. Lohr (Suisse) et Mme F. Öncü (Türkiye).

Lors de l'examen du projet de résolution, la Commission a étudié 203 amendements soumis par 26 parlements — Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chine, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Tchad, Tchéquie, Ukraine et Viet Nam — ainsi que par le Forum des jeunes parlementaires. Le Forum des femmes parlementaires a exprimé son soutien à 12 des amendements proposés.

Les co-rapporteurs ont présenté la version révisée du projet de résolution à la Commission lors de sa dernière séance, le 8 octobre 2026. La Commission a statué définitivement sur le texte, puis adopté le projet de résolution. La République islamique d'Iran a émis une réserve concernant l'alinéa 15. La Fédération de Russie a émis une réserve concernant le paragraphe 22.

Le Bureau s'est réuni le 8 octobre 2026 afin d'examiner des propositions concernant le programme de travail futur de la Commission. Il a recommandé que le thème de la prochaine résolution soit : *Le rôle des parlements dans la protection de la population civile et des infrastructures civiles essentielles en période de conflit armé et d'insécurité*. Il a également recommandé que la Commission tienne deux débats, qui ne donneraient pas lieu à une résolution, lors de la 154e Assemblée, en mai 2027. Ces débats porteraient sur les thèmes suivants : la justice intergénérationnelle et les droits de l'homme des générations futures ; et le financement durable pour garantir le droit à la santé.

La Commission a approuvé les deux propositions. Elle a également approuvé la nomination des co-rapporteures pour la prochaine résolution. Un débat préparatoire aurait lieu lors de la 154e Assemblée, en mai 2027, et la résolution serait finalisée lors de la 155e Assemblée, en octobre 2027.

Lors de sa dernière séance, la Commission a élu de nouveaux membres du Bureau (voir page 47). Elle a pris note du fait que le Groupe Eurasie n'avait pas présenté de candidat à la présidence de la Commission, contrairement à ce que prévoyait la répartition convenue des postes de direction des commissions permanentes, et a approuvé la nomination de Mme F. Abri (Algérie) comme Vice-Présidente de la Commission, au nom du Groupe africain.

e) Commission permanente des Affaires des Nations Unies

La Commission a tenu deux séances, les 7 et 8 octobre 2026, sous la présidence de la Présidente de la Commission, Mme V. Centeno Arteaga (Équateur).

La première séance a été consacrée à une discussion sur le thème *L'équipe de pays des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie, reflet d'un système des Nations Unies réformé*. Les intervenants étaient Mme S.N. Namondo (coordonnatrice résidente des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie) et de hauts représentants des organismes des Nations Unies travaillant en République-Unie de Tanzanie. La Commission a adopté une motion intitulée *L'ONU à la hauteur de sa mission : vers une conférence de révision de la Charte*, dans laquelle elle a invité les parlements à débattre de l'opportunité de convoquer une conférence de révision de la Charte, afin de rendre l'ONU plus efficace et plus représentative.

Lors de sa deuxième séance, la Commission a organisé une table ronde sur le thème *Le dispositif des Nations Unies pour la prévention et le règlement des conflits : Comment fonctionne-t-il ?* Les intervenants étaient M. Guang Cong (Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique) et Mme S. Gruener (Directrice exécutive adjointe et Directrice des programmes de la Fondation Dag Hammarskjöld).

Par ailleurs, le 6 octobre 2026, cinq membres du Bureau de la Commission – Mme S. Ataullahjan (Canada), Mme V. Centeno Arteaga (Équateur), M. S.S. Hosseini (Iran, République islamique d'), Mme M. Tender (Portugal) et M. O. Zhmerenetskyi (Ukraine) – ont participé à une visite de terrain dans une exploitation agricole et un dispensaire à Arusha.

À l'issue de la session, la Commission a tenu des élections pour pourvoir les postes au sein de son Bureau (voir page 47).

f) Débat sur le point d'urgence

***Action parlementaire urgente pour faire face aux catastrophes climatiques et renforcer la résilience dans la région himalayenne et dans d'autres régions vulnérables*, proposition soumise par la délégation du Népal**

Le débat sur le point d'urgence s'est tenu dans la matinée du 8 octobre 2026, sous la présidence de Mme L. Dlamini, Présidente du Sénat d'Eswatini.

Onze délégués ont pris la parole au cours du débat, en provenance d'Afrique du Sud, d'Inde, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, des Émirats arabes unis, du Timor-Leste, du Myanmar, de la République-Unie de Tanzanie, du Nigéria, de la République islamique d'Iran et du Népal, auteur de la proposition.

Les délégués ont exprimé leur soutien et leur solidarité au Gouvernement et au peuple népalais. Plusieurs délégués ont fait observer que les changements climatiques touchaient différentes régions du monde et obligeaient de nombreuses personnes à quitter leur foyer. Ils ont également rappelé que les populations vulnérables comptaient parmi les premières victimes des changements climatiques, bien qu'elles n'en soient que peu responsables. Plusieurs délégués ont souligné l'importance d'assurer la sécurité alimentaire et ont appelé les gouvernements à travailler avec les populations locales pour faire face aux catastrophes liées au climat.

Un délégué a indiqué que, pour son pays, l'adaptation aux changements climatiques n'était pas une option, mais une nécessité en matière de développement. Il a ajouté que le financement de l'action climatique n'était pas un acte de générosité ni une démarche d'aide, mais une obligation des pays développés au titre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris.

De nombreux délégués ont appelé à une action parlementaire urgente pour faire face aux changements climatiques, notamment la sensibilisation du public, l'adaptation au climat et le renforcement de la résilience économique. Un délégué a estimé que l'UIP devait adresser une déclaration publique aux participants à la prochaine réunion de la COP31, appelant à agir d'urgence pour achever la mise en œuvre des engagements en matière de financement de l'action climatique pris au titre de l'Accord de Paris et lors de la COP29, qualifiée de "COP du financement".

Un autre délégué a fait remarquer que les conséquences des changements climatiques ne constituaient plus une menace future, mais une réalité bien présente pour des millions de personnes à travers le monde. Il a proposé d'ajouter plusieurs éléments au projet de résolution, notamment un appel aux gouvernements et aux parlements à renforcer la résilience face aux changements climatiques, à améliorer la sécurité alimentaire et à promouvoir une gestion durable des ressources dans les régions vulnérables. Il a également encouragé les parlements à rendre régulièrement compte des avancées réalisées dans la mise en œuvre des engagements relatifs à l'adaptation au climat, à la réduction des risques de catastrophe et au renforcement de la résilience.

Un délégué du Royaume-Uni a souligné l'importance de partager les données et les informations au-delà des frontières afin de donner l'alerte suffisamment tôt en cas de catastrophe climatique, relevant à cet égard le fait que la Chine n'a pas communiqué des informations qui auraient pu aider le Népal à anticiper les inondations de 2026.

Le Népal, auteur de la proposition, a conclu le débat en remerciant les délégations de leur soutien et en exhortant tous les parlements à donner une suite concrète à la résolution par l'action, le dialogue et la coopération.

La Chine a demandé à exercer son droit de réponse et a qualifié la déclaration du Royaume-Uni d'accusation sans fondement.

L'Assemblée a transmis le point d'urgence à un comité de rédaction composé de représentants de l'Arabie saoudite, du Canada, du Chili, de la Chine, de la Côte d'Ivoire, de l'Iran (République islamique d'), du Mexique, de la République démocratique du Congo et de l'Ukraine.

6. Prix Cremer-Passy 2026

Le Prix Cremer-Passy porte le nom des fondateurs de l'UIP. Il récompense un parlementaire d'exception dont les travaux contribuent concrètement à la réalisation des valeurs et des priorités de l'UIP.

Lors d'une cérémonie spéciale organisée le 7 octobre 2026, le Prix Cremer-Passy 2026 a été décerné à Mme Rocío Abed de Zacarías, parlementaire paraguayenne, pour son engagement en faveur des droits de l'homme, thème prioritaire de l'UIP pour cette année.

L'action parlementaire de Mme Abed de Zacarías porte principalement sur les questions de santé, de droits des femmes et d'inclusion sociale, notamment dans le cadre de trois textes législatifs pour lesquels elle a joué un rôle clé. Elle a été co-autrice d'une loi adoptée en 2024 au Paraguay qui a instauré un droit légal aux soins palliatifs pour les personnes atteintes de maladies en phase terminale ou de maladies chroniques à un stade avancé. Elle a été la principale co-autrice d'une loi de 2022 élargissant le programme national de prévention, de dépistage précoce et de traitement du cancer du col de l'utérus et du cancer du sein. Elle a également contribué à l'adoption d'une loi de 2023 sur l'inclusion numérique des personnes âgées. En 2025, elle a publié *Paraguayas en el Poder*, un ouvrage présentant les parcours de plus de 100 femmes ayant occupé des postes clés à travers le Paraguay. Par ailleurs, Mme Abed de Zacarías contribue activement aux travaux de l'UIP, notamment en tant que membre du Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, où elle représente le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes.

7. Volet spécial du débat général sur la redevabilité

Comme lors des Assemblées précédentes, le débat général comprenait un volet spécial sur la redevabilité, tenu le 8 octobre 2026, portant sur la mise en œuvre des décisions et résolutions de l'UIP. Il s'est déroulé sous la conduite de la Dr T. Ackson, Présidente de l'UIP. Les délégations ont été invitées à présenter des exemples d'actions parlementaires visant à mettre en œuvre les résultats de l'UIP.

La Présidente de l'UIP a insisté sur l'importance de transposer les décisions de l'UIP dans les politiques nationales et a rappelé aux délégués leur devoir de soumettre les résolutions de l'UIP à leurs parlements respectifs, d'en promouvoir la mise en œuvre et d'en rendre compte au Secrétariat de l'UIP. Mme A. Filip, Secrétaire générale de l'UIP, a présenté le dispositif de rapports annuels des Parlements membres pour 2026, sur la base d'une enquête annuelle diffusée auprès de certains parlements sélectionnés dans chaque groupe géopolitique.

Pour l'exercice 2026, sur les 41 Parlements membres qui devaient rendre compte, 35 ont renvoyé des questionnaires dûment remplis, soit un taux de réponse record de 85 %. Deux Parlements membres (le Liechtenstein et le Togo) ont également rendu compte de leur propre initiative.

Des délégations provenant au total de 15 pays ont pris la parole pour présenter des exemples concrets de suivi parlementaire des décisions de l'UIP, en mettant particulièrement l'accent sur la réglementation de l'IA, notamment en lien avec la transformation numérique des parlements, ainsi que sur l'adhésion aux traités internationaux et sur la diplomatie parlementaire.

Parmi les exemples, on peut citer les suivants :

- l'Algérie a salué l'élection de la première femme présidente de l'Assemblée populaire nationale comme une avancée majeure pour l'autonomisation des femmes et a présenté en détail l'initiative du Parlement visant à accroître la transparence publique grâce à la transformation numérique ;
- le Canada, tout en reconnaissant les avantages potentiels de l'IA, a souligné la nécessité de mettre en place des garde-fous clairs, tels que la transparence, la redevabilité et le contrôle humain, afin de garantir que l'IA est au service de la population et reflète les valeurs démocratiques ;
- la France a présenté une loi relative à la programmation militaire prévoyant une indemnisation pour la pollution résultant des activités militaires, conformément à la résolution de l'UIP sur les *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*, adoptée par la 150e Assemblée de l'UIP en 2025 ;
- le Malawi a fait état de progrès en matière de santé des femmes et des enfants, avec une forte réduction de la mortalité maternelle – conséquence directe de l'augmentation des crédits budgétaires alloués à la santé ;
- Maurice a qualifié de jalon important la participation de l'Assemblée nationale à la Conférence mondiale sur l'e-Parlement de l'UIP de 2009, qui a considérablement contribué à son processus de transformation numérique, engagé depuis deux décennies ;
- la Thaïlande a rendu compte des mesures concrètes prises pour assurer le suivi de la résolution de l'UIP intitulée *Action parlementaire contre la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et les menaces hybrides pour la démocratie et la sécurité humaine*, adoptée à l'unanimité par la 151e Assemblée de l'UIP en 2025, notamment le renforcement des mesures de lutte contre la fraude en ligne et l'intensification de la coopération internationale grâce à des bases de données destinées à l'échange d'informations ;
- les Tonga ont démontré l'engagement de l'Assemblée législative en faveur de la coopération internationale et de la diplomatie parlementaire en mettant en avant l'adhésion du pays à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ainsi que sa contribution à la création de l'Assemblée interparlementaire du Pacifique en 2025.

Les autres délégations qui ont pris la parole au cours de ce volet étaient celles de l'Australie, du Bangladesh, de la Belgique, de l'Estonie, du Lesotho, du Portugal, de la Türkiye et de l'Ukraine.

8. Séance de clôture de l'Assemblée

Lors de la séance de clôture, le 9 octobre 2026, Mme J.A. Chowdhury (Bangladesh) et M. D. Ndumbaro (République-Unie de Tanzanie) ont présenté le Communiqué d'Arusha intitulé ***Renforcer la bonne gouvernance et les capacités des populations locales grâce à l'inclusion, à la confiance et à l'égalité des chances*** (voir page 52). L'Assemblée a fait sien le Communiqué d'Arusha à l'unanimité.

Mme C.M. Mumma (Kenya), M. C. Lohr (Suisse) et Mme F. Öncü (Türkiye), co-rapporteurs de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, ont présenté la résolution intitulée ***Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées*** (voir page 56). L'Assemblée a adopté la résolution, la République islamique d'Iran ayant émis une réserve sur l'alinéa 15 et la Fédération de Russie une réserve sur le paragraphe 22.

L'Assemblée a pris note du rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, présenté par un membre de son Bureau, M. L. Wehrli (Suisse), du rapport de la Commission permanente du développement durable, présenté par son co-rapporteur, M. D. Kyere-Duah (Ghana), et du rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, présenté par un membre de son Bureau, Mme M. Tender (Portugal) (voir pages 69-79).

L'Assemblée a pris note de la motion adoptée par la Commission permanente du développement durable, ***Promouvoir un avenir du travail fondé sur les droits, inclusif et durable face aux avancées de l'intelligence artificielle*** (voir page 80), ainsi que de la motion adoptée par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies***, L'ONU à la hauteur de sa mission : vers une conférence de révision de la Charte*** (voir page 82) .

L'Assemblée a approuvé le thème d'étude de la résolution qui sera élaborée par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme en vue de son adoption à la 155e Assemblée, ainsi que les co-rapporteurs chargés de travailler à son élaboration (voir page 47).

L'Assemblée a adopté à l'unanimité un amendement à son Règlement visant à officialiser l'interdiction d'utiliser des supports, des dispositifs d'affichage ou des enregistrements audio ou vidéo lors des interventions dans le cadre du débat général.

Mme A. Kumbodimo Kababile (République démocratique du Congo), rapporteure du Comité de rédaction, a présenté la résolution relative au point d'urgence, ***Action parlementaire urgente pour faire face aux catastrophes climatiques et renforcer la résilience dans la région himalayenne et dans d'autres régions vulnérables*** (voir page 66). L'Assemblée a adopté la résolution à l'unanimité.

M. M. Mottaki (République islamique d'Iran), membre du Comité de rédaction, a pris la parole pour souligner que le Comité était convenu que la résolution devait porter exclusivement sur la situation au Népal et ne pas faire directement référence à d'autres pays.

Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne, Vice-Présidente de l'UIP) a présidé un **volet spécial en hommage à la Présidente sortante de l'UIP, la Dr T. Ackson**. Une courte vidéo présentant les temps forts du mandat de trois ans de la Dr Ackson a été diffusée.

Les représentants des groupes géopolitiques ont pris la parole pour rendre hommage à la Dr Ackson et revenir sur les travaux de la 153e Assemblée : M. K. Tchaimi Ali (Tchad), Président du Groupe africain, M. A. Alharbi (Arabie saoudite), représentant le Groupe arabe, M. H. Uddin Ahmad (Bangladesh), représentant le Groupe Asie-Pacifique, et M. L. Wehrli (Suisse), Président du Groupe des Douze Plus. Ils ont exprimé leur profonde gratitude à la Dr Ackson pour les réalisations accomplies sous sa présidence, notamment pour avoir rendu l'UIP plus dynamique, inclusive et pertinente, ainsi que pour l'énergie et la chaleur humaine qu'elle avait apportées à la présidence. Ils ont exprimé leur grande satisfaction quant à la qualité des débats de l'Assemblée et aux excellentes conditions dans lesquelles celle-ci s'était déroulée. Ils ont remercié la Présidente de la République-Unie de Tanzanie et le Parlement hôte, son Président et l'ensemble de ses membres et de son personnel, ainsi que toute la population de la République-Unie de Tanzanie, pour leur accueil chaleureux et leur généreuse hospitalité. Ils ont également remercié la Secrétaire générale de l'UIP et le Secrétariat pour leur accompagnement. Ils ont félicité M. M. Dick pour son élection à la présidence de l'UIP. Enfin, ils ont souhaité un bon retour à toutes les délégations et ont exprimé leur impatience de se retrouver à la 154e Assemblée, qui se tiendra à Genève en mai 2027.

Mme F. Öncü (Türkiye), deuxième Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, et M. A.K. Abdelgader (Tchad), membre du Bureau des jeunes parlementaires, ont également rendu hommage à la Dr Ackson et salué sa précieuse contribution aux travaux de l'UIP en faveur de l'égalité des genres et de la participation des jeunes.

Mme A. Filip, Secrétaire générale de l'UIP, a rendu à son tour hommage à la Dr Ackson, soulignant qu'elle avait exercé ses fonctions avec une élégance remarquable et qu'elle avait toujours privilégié une approche fondée sur le consensus, la patience et la dignité. Elle avait fait progresser l'UIP et lui avait

permis de faire entendre davantage sa voix dans le monde. S'agissant des résultats de l'Assemblée, Mme Filip a mis en avant l'affiliation de Naoero en tant que 184e Parlement membre de l'UIP ; l'adoption du Communiqué d'Arusha, qui constitue une feuille de route substantielle permettant aux parlements d'améliorer leurs pratiques en matière de bonne gouvernance, de donner aux populations locales les moyens d'agir et de devenir plus ouverts, inclusifs et dignes de confiance ; l'adoption d'une résolution novatrice sur les droits et l'autonomisation des personnes en situation de handicap ; et l'adoption de la résolution relative au point d'urgence portant sur la réponse aux inondations dévastatrices qui ont frappé le Népal en août 2026. Elle a félicité M. M. Dick pour son élection à la présidence de l'UIP et lui a assuré qu'il bénéficierait du plein soutien du Secrétariat dans l'exercice de ses importantes fonctions. Au nom de l'ensemble de l'UIP, elle a exprimé ses sincères remerciements à la Présidente Samia Suluhu Hassan, au Président de l'Assemblée nationale, Mussa Azzan Zungu, à tous les membres et au personnel de l'Assemblée nationale, aux autorités régionales, ainsi qu'à toutes les personnes qui avaient contribué à la tenue de l'Assemblée, notamment le Secrétariat de l'UIP et les interprètes.

Pour conclure, la Dr T. Ackson, Présidente de l'UIP, a exprimé sa profonde gratitude à toutes les personnes qui avaient tenu à son égard des propos aussi chaleureux. Elle a félicité les délégués qui étaient intervenus lors du débat général pour évoquer les communautés, l'exclusion, les conflits, les inégalités, l'émergence de nouvelles technologies et, surtout, la confiance. Elle a souligné la force des idées exprimées dans le Communiqué d'Arusha : le moment était venu de revenir aux fondements de la démocratie représentative ; la représentation ne consistait pas simplement à parler au nom des citoyens, mais à rendre compte de leurs expériences vécues, de leurs aspirations et de leurs frustrations, et à s'appuyer sur celles-ci pour éclairer les décisions prises au parlement ; enfin, la responsabilité et l'intégrité étaient des exigences démocratiques incontournables. Réfléchissant à la nature de la coopération humaine, elle a exhorté les participants à transmettre chez eux le message selon lequel les divergences d'intérêts et d'opinions ne devaient pas empêcher les parlementaires de travailler ensemble à la réalisation d'un objectif commun. Elle s'est réjouie que Mme Navi Pillay, fille de l'Afrique, vienne de se voir décerner le prix Nobel de la paix pour son engagement de toute une vie en faveur de la défense des droits de l'homme et de l'état de droit. Elle a rappelé quelques étapes marquantes de sa propre présidence, notamment le renforcement de la redevabilité de l'UIP grâce à la mise en place d'un volet spécial consacré à cette question, l'adoption d'une politique de lutte contre le harcèlement de l'UIP, la formalisation de la fonction de vice-président de l'UIP en tant que véritable adjoint à la présidence, l'abaissement du seuil d'âge dans la définition des "jeunes parlementaires" de l'UIP, ainsi que la modification des Statuts et Règlements afin de placer l'objectif collectif de parité entre les femmes et les hommes au cœur de l'ensemble des travaux de l'UIP. Elle a souhaité plein succès à son successeur, M. M. Dick, et lui a assuré qu'elle resterait toujours disposée à lui apporter conseils et soutien.

L'Assemblée a décidé de conférer à la Dr Ackson le titre de Présidente honoraire de l'UIP et lui a remis un cadeau d'adieu.

Dans son allocution de clôture, M. M.A. Zungu, Président de la 153e Assemblée et Président de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie, a remercié les délégués pour leur participation active, leur engagement constructif et leur attachement au dialogue interparlementaire. Les discussions tenues lors du débat général avaient montré que le thème de celui-ci était plus pertinent que jamais et que les rencontres internationales telles que l'Assemblée devaient être mises à profit pour donner au monde une nouvelle orientation, fondée sur le dialogue, la dignité, le respect, l'inclusion et la solidarité. Il a exhorté les délégués à veiller à ce que les résultats de l'Assemblée ne restent pas de simples mots sur le papier, mais se traduisent en lois, en politiques et en mesures concrètes susceptibles d'améliorer la vie des citoyens. Il a félicité M. M. Dick pour sa victoire amplement méritée et s'est réjoui à la perspective de travailler avec lui à la consolidation d'une communauté parlementaire mondiale plus forte et plus efficace. Il a exprimé sa reconnaissance à la Présidente de la République-Unie de Tanzanie pour son soutien indéfectible à la tenue de l'Assemblée à Arusha, ainsi qu'à la Secrétaire générale de l'UIP et au Secrétariat, au comité d'organisation dirigé par le responsable des services de l'Assemblée nationale, à l'autorité régionale d'Arusha et à l'ensemble du personnel et des prestataires de services du Centre international de conférences d'Arusha. Soulignant que la présidence de l'Assemblée avait été pour lui un honneur et un privilège, il a souhaité aux participants un bon voyage de retour.

M. M.A. Zungu a déclaré close la 153e Assemblée de l'UIP, puis l'hymne national de la République-Unie de Tanzanie et l'hymne de l'UIP ont été joués.

218e session du Conseil directeur

1. Élection du président de la 153e Assemblée

À sa première séance, le 6 octobre 2026, le Conseil directeur a proposé que M. M.A. Zungu, Président de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie, soit élu Président de la 153e Assemblée de l'UIP.

2. Élection de la présidente/du président de l'Union interparlementaire

À sa dernière séance, le 9 octobre 2026, à l'issue d'un seul tour de scrutin à bulletin secret, le Conseil directeur a élu M. M. Dick (Australie) à la présidence de l'UIP pour un mandat de trois ans, qui prendra fin en octobre 2029 (56 % des voix, voir la section Élections).

La Présidente sortante, la Dr T. Ackson, a été nommée Présidente honoraire de l'UIP.

3. Rapport de la Présidente de l'UIP

Le Conseil directeur a pris note du rapport global de la Présidente de l'UIP couvrant les trois années de son mandat, qui a débuté en octobre 2023. Ce rapport portait notamment sur les domaines suivants : les réformes institutionnelles ; le renforcement de la paix et de la diplomatie parlementaire ; la promotion de l'inclusion, de la participation des jeunes et de la parité entre les sexes ; la sensibilisation à l'échelle mondiale ; et le soutien au développement durable.

Le Conseil directeur a exprimé sa gratitude à la Présidente pour sa disponibilité et les précieux services qu'elle a rendus à l'UIP.

4. Rapport intérimaire de la Secrétaire générale

Le Conseil directeur a entendu le rapport de la Secrétaire générale sur les activités menées par l'UIP au cours des neuf mois précédents pour mettre en œuvre sa Stratégie. Depuis janvier 2026, l'UIP a organisé :

- 47 activités de soutien des parlements nationaux de 22 pays, visant à renforcer les capacités institutionnelles des parlements et leurs compétences sur des questions thématiques clés.
- Au total, 63 événements régionaux et mondiaux visant à mobiliser l'action parlementaire, à en tirer parti et à faciliter le partage des connaissances (42 en présentiel, 19 en ligne et 2 en format hybride).

L'UIP a également lancé 14 nouvelles publications et nouveaux outils.

La Secrétaire générale a présenté un bilan des activités menées au titre de chacun des cinq objectifs stratégiques de l'UIP. Une attention particulière a été accordée à la protection des parlementaires, au soutien aux pays en transition ou en situation post-crise, à l'intelligence artificielle et à la transformation numérique, ainsi qu'aux grandes initiatives mondiales visant à faciliter le dialogue, la paix et la diplomatie parlementaire.

Le Conseil directeur a pris note du rapport intérimaire de la Secrétaire générale. Comme le veut la pratique habituelle, un rapport plus exhaustif sur l'impact des travaux de l'UIP tout au long de l'année 2026 sera présenté à la prochaine Assemblée.

5. Situation financière de l'UIP

Le Conseil directeur a reçu un rapport sur la situation financière de l'UIP au 31 juillet 2026 ainsi qu'une liste actualisée des contributions statutaires restant impayées. Présentant le rapport au nom du Comité exécutif, M. M. Dick (Australie) a indiqué que l'exécution du budget de l'UIP représentait 91 % des dépenses prévues pour les sept premiers mois de l'année et que le programme de travail devrait être réalisé dans les limites du budget d'ici à la fin de 2026. Les finances de l'Organisation sont saines et stables, et la Caisse de prévoyance résiduelle a enregistré un rendement positif de 4 % depuis le début de l'année, avec des investissements d'un montant actuel de 0,7 million de CHF. Les contributions volontaires continuent de financer environ un quart du budget de l'UIP et sont importantes pour la réalisation d'activités allant au-delà du budget ordinaire. M. Dick a exprimé sa reconnaissance aux parlements et aux donateurs qui apportent un financement pluriannuel régulier, en particulier l'Irlande, la Suède, l'Union européenne et les parlements de la Chine, des Émirats arabes unis et du Qatar. Il a noté que le Comité exécutif a également examiné les arriérés de contributions statutaires, qui s'élèvent désormais à 2,3 millions de CHF, ainsi que les efforts déployés pour réduire ce montant. Le montant des contributions statutaires connaîtra désormais une légère augmentation grâce à l'affiliation à l'UIP du Parlement de Naoero.

6. Budget consolidé de l'UIP pour 2027

Le projet de budget consolidé pour 2027 a été présenté au Conseil directeur. Il a été élaboré sous la supervision du Sous-Comité des finances et examiné en détail par le Comité exécutif. Présentant le rapport au nom du Comité exécutif, M. Dick a résumé le projet de budget, qui a été établi à hauteur de 18,9 millions de CHF pour mettre en œuvre la première année de la nouvelle Stratégie 2027-2031. Les dépenses se répartissent entre les trois nouveaux objectifs stratégiques, à savoir 7,2 millions de CHF consacrés à bâtir des parlements forts et inclusifs, 7,8 millions à la facilitation de la diplomatie parlementaire, du dialogue et de l'action conjointe, et 3,9 millions au renforcement de l'UIP en tant qu'organisation réactive et redevable.

Les contributions statutaires des Membres demeurent la principale source de financement, pour un montant total de 12,5 millions de CHF, complété par 4,3 millions de CHF de contributions volontaires et 2,1 millions de CHF provenant d'autres recettes et réserves. Cela inclut une augmentation de 2 % du total des contributions statutaires pour 2027, soit une hausse moins importante que les années précédentes, étant donné la situation économique mondiale difficile à laquelle les parlements sont confrontés. Les fonds supplémentaires sont spécifiquement destinés à stimuler les travaux de l'UIP sur plusieurs priorités relevant des trois objectifs stratégiques, notamment la transformation numérique, la mobilisation des Membres, ainsi que l'élaboration de politiques et le renforcement des capacités dans les domaines de l'IA, de la démocratie, de la paix et de la sécurité.

Le Conseil directeur a approuvé le budget consolidé pour 2027.

7. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur

Le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à accepter la demande du Parlement de Naoero de devenir le 184e Parlement membre de l'UIP.

Le Conseil directeur a également examiné la situation de certains parlements, répartis en quatre catégories comme suit :

A. Parlements qui ne fonctionnent pas

- **Afghanistan**

 L'ONU ne reconnaît toujours pas le régime taliban en Afghanistan. En février 2026, le Conseil de sécurité de l'ONU a prorogé les sanctions visant les Talibans ainsi que les groupes et les personnes qui leur sont associés.

 À la suite de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, en 2021, l'UIP, avec le soutien de certains Parlements membres, avait aidé plusieurs parlementaires afghans de premier plan en danger, dont Fawzia Koofi, à quitter le pays. Aucune initiative visant à organiser des élections dans le pays n'avait été signalée. La situation humanitaire catastrophique persistait, en particulier pour les femmes et les filles, dont la situation était particulièrement difficile.

 L'ONU a indiqué que plus de 1,4 million de réfugiés afghans avaient été contraints de rentrer dans le pays. En décembre 2025, certains signes indiquaient que divers groupes d'opposition se réunissaient en vue de créer une nouvelle coalition d'opposition. S'agissant de l'engagement de l'UIP en Afghanistan, en l'absence de parlement en fonctionnement dans le pays, il n'est pas possible d'apporter une aide concrète à la population sur le terrain.

 En 2022, le Conseil directeur a décidé de reconnaître les anciens parlementaires élus, dont la grande majorité est en exil, comme interlocuteurs. Ils sont invités à participer aux Assemblées de l'UIP et à d'autres réunions spécialisées en qualité d'observateurs sans droit de vote.

 Tout en réaffirmant sa décision de 2022, le Conseil directeur a approuvé la proposition du Comité exécutif visant à ce que le Secrétariat reste en contact avec d'autres organisations actives dans le pays et cherche à établir une coopération avec elles afin d'unir leurs efforts et d'améliorer la situation de la population afghane dans son ensemble.

- **Érythrée**

 La situation a peu évolué ces dernières années. La dernière séance connue de l'Assemblée nationale remonte à 2002, et l'ONU continue de surveiller la situation des droits de l'homme dans le pays par l'intermédiaire d'un Rapporteur spécial, dont le mandat vient d'être prorogé d'un an. Aucune information concrète sur des évolutions importantes concernant les travaux parlementaires n'a été communiquée par le pays.

Le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à ce que l'UIP continue de suivre la situation et recherche toutes les possibilités d'engager le dialogue.

- **Haïti**
 La situation en Haïti est marquée par une importante violence des gangs à la suite de l'assassinat du Président en 2021, mais 316 partis politiques ont récemment été agréés pour participer aux élections prévues en décembre 2026 et en février 2027.

 Le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif consistant à saluer les évolutions récentes, à appeler les autorités à tenir les élections comme prévu et à se réjouir à la perspective d'accueillir un nouveau parlement à l'UIP, qui pourrait bénéficier du soutien de l'Organisation une fois constitué.

- **Koweït**
 L'Émir a dissous l'Assemblée nationale au début de 2024 et suspendu des articles de la Constitution pour une durée pouvant aller jusqu'à quatre ans. De nombreuses figures de l'opposition ont été condamnées à des peines d'emprisonnement pour avoir critiqué l'Émir. Le Secrétariat de l'Assemblée nationale continue de fonctionner.

 Le Conseil directeur a pris note de ce point de situation et approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à ce que l'UIP continue de suivre l'évolution des événements, mais demande également au Secrétariat de l'Assemblée nationale des informations sur les projets pour 2027, l'échéance de quatre ans approchant à grands pas.

- **Myanmar**
 Le Myanmar pose un problème complexe, avec deux entités concurrentes : le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH) et un nouveau Parlement soutenu par la junte. Le Parlement soutenu par la junte a demandé à établir des relations officielles avec l'UIP. Le Comité exécutif s'est fermement opposé à la reconnaissance de ce Parlement, invoquant le fait que des milliers de militants ont été tués.

 Le Conseil directeur a pris note du point de situation communiqué au Comité exécutif par la délégation du CRPH, interlocuteur de l'UIP représentant le Myanmar, notamment en ce qui concerne la poursuite de l'exercice de ses fonctions législatives et représentatives. Tout en réaffirmant sa décision de 2022 de reconnaître le CRPH comme son interlocuteur, le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à mandater la Secrétaire générale pour engager un dialogue avec les autorités du Myanmar soutenues par la junte au sujet des cas de violations des droits de l'homme actuellement examinés par le Comité des droits de l'homme des parlementaires, et de la situation de la population rohingya.

- **Soudan**
 Le Soudan traverse une grave crise humanitaire en raison des combats entre les Forces armées soudanaises et les Forces de soutien rapide. Chacun des deux groupes met en place ses propres structures de gouvernance dans les territoires qu'il contrôle. Les efforts de paix menés par l'ONU conjointement avec l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Ligue arabe restent infructueux. L'Union européenne a facilité le dialogue entre les différentes parties, mais aucune avancée significative n'a été enregistrée.

 Le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à ce que l'UIP continue de suivre la situation au Soudan et encourage les Parlements membres à se saisir de la question de la situation humanitaire dans ce pays.

B. Parlements en transition

- **Burkina Faso**
 Au Burkina Faso, plusieurs coups d'État ont eu lieu en 2022 et une Assemblée législative de transition a été mise en place, ce qui a conduit à l'adoption d'une charte et d'une nouvelle Constitution destinées à définir le cadre de gouvernance du pays.

 La période de transition a été prolongée à cinq ans et doit donc prendre fin en juillet 2029. Les partis politiques ont été interdits. Entre-temps, l'Assemblée législative de transition a changé de nom pour devenir l'Assemblée législative du peuple. Ces dernières années, l'UIP a apporté son soutien au Burkina Faso pour l'accompagner dans son processus de transition.

Le Conseil directeur a pris note de ce point de situation et approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à ce que l'UIP continue d'encourager ce parlement de transition et de lui apporter son soutien afin de l'aider à atteindre ses objectifs démocratiques.

- **Guinée**

La Guinée est sur le point d'achever sa transition. Une Assemblée nationale nouvellement élue a été installée, mettant ainsi fin à la période de transition. Des élections indirectes en vue de la constitution d'un nouveau Sénat devraient avoir lieu avant la fin de l'année.

Le Conseil directeur a pris note de cette évolution positive et s'est réjoui à la perspective d'accueillir la nouvelle Assemblée nationale élue. Il a également approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à ce que l'UIP continue d'apporter son soutien au Parlement nouvellement élu afin de renforcer ses efforts en vue de préserver l'ordre constitutionnel.

- **Guinée-Bissau**

La situation en Guinée-Bissau est très délicate. Le coup d'État militaire de 2025 a conduit à l'arrestation du Président de l'Assemblée nationale, M. Domingos Simões Pereira, qui a été libéré par la suite pour raisons médicales, ainsi qu'à l'adoption, à la suite d'un référendum organisé en août 2026, d'une nouvelle Constitution qui renforce les pouvoirs du président. Les élections sont prévues le 6 décembre 2026.

À la suite de la recommandation du Conseil directeur, la Secrétaire générale a pris contact avec les autorités par l'intermédiaire du Représentant permanent de la Guinée-Bissau à New York. Elle a également écrit au Conseil national de transition pour proposer une plateforme permettant de réunir les différentes parties afin de mieux comprendre la situation.

Le Conseil directeur a pris note de ce point de situation et approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à ce que l'UIP poursuive ses efforts pour réunir les différentes parties dans le cadre régional et continue de plaider en faveur de la tenue d'élections inclusives comme prévu.

- **Libye**

La situation est très instable en Libye, où la Chambre des représentants et le Haut Conseil d'État sont dans l'impasse au sujet du cadre électoral.

L'UIP a été contactée par un membre du Haut Conseil d'État afin d'examiner les possibilités de coopération avec l'UIP. L'UIP a ensuite pris contact avec la Chambre des représentants afin de mieux comprendre les relations entre les deux institutions. Selon la réponse de la Chambre des représentants, celle-ci constitue le seul pouvoir légitime en Libye et, pour le moment, la coopération entre les deux institutions pose problème.

Le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à encourager les parties au conflit à poursuivre le dialogue afin de faciliter la tenue d'élections dans un avenir proche.

- **Mali**

La charte de transition a été révisée et prorogée de cinq ans dans un contexte marqué par une situation sécuritaire instable et des attaques coordonnées de groupes rebelles en 2026. La situation des droits de l'homme fait l'objet d'un suivi étroit de la part du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. En août 2026, les parlements de l'Alliance des États du Sahel, réunissant le Burkina Faso, le Mali et le Niger, se sont réunis pour la première fois.

Le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à ce que l'UIP continue de suivre la situation au Mali, encourage un retour rapide à l'ordre constitutionnel et poursuive le dialogue ainsi que les efforts qu'elle déploie pour apporter son soutien.

- **Niger**

Le Conseil consultatif de la refondation, créé à la suite d'un coup d'État, poursuit ses travaux. Il s'est réuni pour la première fois en 2025, année où l'UIP a organisé un atelier d'initiation à l'intention de ses Membres sur les fonctions législatives et de suivi. La situation générale au Niger est critique, marquée par des problèmes de sécurité et des difficultés humanitaires, ainsi que par une réduction de l'espace civique.

Le Conseil directeur a pris note de ce point de situation et approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à ce que l'UIP continue de suivre l'évolution des événements, apporte son soutien et encourage un retour rapide à l'ordre constitutionnel.

S'agissant des trois pays membres de l'Alliance des États du Sahel, le Conseil directeur a pris note des graves problèmes de sécurité qui se posent dans la région. S'appuyant à la fois sur le rapport de la Présidente de l'UIP relatif à sa mission au Burkina Faso en juillet 2026 et sur la séance d'information que la Secrétaire générale avait organisée avec les représentants de ces pays, en présence du Secrétaire général honoraire, lors de la 153e Assemblée, le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à renforcer le mandat du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent afin qu'il puisse apporter une assistance accrue aux pays du Sahel.

- **Soudan du Sud**

Le Soudan du Sud est en période de transition depuis 2016 et dispose d'une Assemblée législative nationale de transition. Les élections ont été programmées puis reportées à plusieurs reprises. Plus récemment, la Commission électorale nationale a annoncé que les élections se tiendraient le 22 décembre 2026, à la suite de la suppression de deux conditions préalables aux élections prévues par la Constitution de transition. La première concerne la révision de cette Constitution et la seconde, la réalisation d'un recensement de la population.

Le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à ce que l'UIP continue de suivre la situation, encourage le Soudan du Sud à tenir les élections comme prévu et apporte son soutien au Parlement une fois celui-ci constitué.

- **République arabe syrienne**

L'Assemblée du peuple s'est réunie pour la première fois en juillet 2026, à la suite d'une déclaration constitutionnelle en 2025. Toutefois, une délégation n'avait pas pu participer à la 153e Assemblée. Après la destitution du Président Al-Assad en décembre 2024, une déclaration constitutionnelle prévoyant une période de transition de cinq ans a été signée en mars 2025. Des élections indirectes ont été organisées en octobre 2025 pour pourvoir une partie des sièges au Parlement. Plus récemment, les 70 membres restants ont été nommés par le président de l'Assemblée du peuple, conformément aux dispositions de la déclaration constitutionnelle.

L'UIP a pris contact avec les autorités parlementaires du pays afin d'examiner les possibilités d'apporter un soutien au Parlement nouvellement constitué, tant sur le plan technique que sur le plan politique.

Le Conseil directeur s'est félicité de cette évolution positive et a approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à poursuivre le dialogue avec l'Assemblée du peuple et à lui apporter un soutien afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat tout au long de la période de transition.

Le Conseil directeur s'est également félicité de la recommandation du Comité exécutif et l'a approuvée, celle-ci prévoyant une mission en République arabe syrienne de la Secrétaire générale et de la Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, afin d'évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités et d'explorer les moyens de faire progresser la paix dans la région grâce à la diplomatie parlementaire.

C. Pays où la situation politique a des répercussions sur le fonctionnement du parlement

- **Madagascar**

À la suite du coup d'État de 2025, la transition militaire qui a suivi a été dirigée par le colonel Michael Randrianirina, investi dans ses fonctions de président pour une durée maximale de deux ans. La mise en œuvre de la feuille de route de la transition a débuté en novembre 2025. L'Assemblée nationale détient actuellement l'ensemble des pouvoirs législatifs, le mandat du Sénat n'ayant pas été renouvelé.

La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a annoncé la tenue d'un référendum constitutionnel en juin 2027 et d'une élection présidentielle en octobre 2027. La feuille de route relative à l'inscription des électeurs devrait être mise en œuvre jusqu'en avril 2027.

Le dialogue politique national proposé dans le pays s'est heurté à une certaine résistance, notamment de la part des jeunes, qui ont réitéré leurs appels à la dissolution de l'Assemblée nationale et de la Commission électorale.

Le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à ce que l'UIP suive l'évolution de la situation, mais aussi qu'elle apporte son soutien à l'Assemblée nationale de Madagascar afin de rendre les élections prévues en 2027 aussi inclusives que possible et de mettre fin à la transition comme prévu.

- **Palestine**
 Des élections municipales se sont tenues en avril 2026, des élections législatives étant prévues en novembre 2026 et une élection présidentielle en 2027. La situation humanitaire à Gaza demeure catastrophique, les deux tiers de la population étant déplacés.

 La situation tragique à Gaza et en Cisjordanie suscite une profonde inquiétude, notamment en raison de la destruction des infrastructures.

 Le Conseil directeur a partagé l'avis du Comité exécutif selon lequel l'UIP devait continuer à promouvoir sa feuille de route en faveur d'une solution à deux États, et a souligné la nécessité de consultations informelles afin de préserver un espace sûr de dialogue entre les parties, malgré un contexte politique instable et la tenue prochaine d'élections en Israël.

 Le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à appeler les autorités à veiller à ce que les élections se tiennent comme prévu, et à demander à l'UIP d'apporter tout le soutien nécessaire à l'organisation de ces élections, ainsi qu'au parlement qui sera constitué à l'issue de celles-ci.

- **Yémen**
 Le Yémen demeure divisé par un conflit qui s'éternise, tandis que les négociations de paix sont au point mort en raison des tensions régionales. La mission des Nations Unies dans ce pays a pris fin en avril 2026, et la crise humanitaire risque d'entraîner un effondrement total du système.

 Le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à ce que l'UIP continue de suivre l'évolution de la situation et détermine si elle peut apporter un soutien à la Chambre des représentants dans ses travaux.

D. Pays où la situation politique constitue une menace potentielle pour la capacité du parlement à fonctionner

- **Cuba**
 Cuba est confronté à une grave crise énergétique et économique. Malgré les pénuries de carburant, le Parlement cubain continue de fonctionner en tenant parfois des réunions virtuelles. La Secrétaire générale a reçu une lettre du Président du Parlement l'alertant sur la menace d'une éventuelle invasion militaire américaine.

 Le Conseil directeur a pris note de cette profonde préoccupation et exprimé sa solidarité avec le peuple cubain.

- **Géorgie**
 De vives préoccupations sont exprimées quant au recul de la démocratie, notamment en raison de l'interdiction de partis d'opposition et des restrictions imposées aux manifestations.

 Le Conseil directeur a exprimé sa préoccupation face à cette évolution politique et approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à ce que l'UIP continue de suivre la situation.

- **Iran (République islamique d')**
 Le fonctionnement du Parlement en République islamique d'Iran est resté stable, malgré des arrestations massives, des coupures d'Internet et l'extension du conflit régional.

 Les tentatives visant à instaurer un cessez-le-feu et à conclure un protocole d'accord entre la République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique n'ont permis ni de mettre fin au conflit ni d'instaurer une paix durable.

 Le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à ce que l'UIP continue de suivre l'évolution de la situation.

- **Liban**
 Le mandat de l'Assemblée nationale libanaise a été prorogé jusqu'en 2028 en raison des hostilités avec Israël. Malgré un contexte sécuritaire difficile, le Parlement poursuit ses travaux et a récemment aboli la peine de mort et ratifié la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Une mission de l'UIP dans la région est prévue pour la fin de 2026.

Le Conseil directeur a salué les efforts déployés par le Parlement libanais pour poursuivre ses travaux et approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à ce que l'UIP continue de suivre l'évolution de la situation.

- **Népal**
 À la suite des élections réussies des deux chambres du Parlement, au début de 2026, celui-ci fonctionne désormais, malgré les difficultés récentes causées par de graves inondations dévastatrices.

 Le Conseil directeur a approuvé la recommandation du Comité exécutif visant à retirer le Népal de la liste des pays faisant l'objet d'un suivi.

8. Thème prioritaire de l'UIP

La Secrétaire générale a présenté un point sur la mise en œuvre du thème prioritaire de l'UIP pour 2026 (le respect des droits de l'homme), en mettant en lumière les principales initiatives menées, notamment des événements en ligne, des activités organisées à l'occasion de la 152e Assemblée de l'UIP à Istanbul pour célébrer le 50e anniversaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires, ainsi que le lancement de la campagne mondiale *Mettre en lumière les droits de l'homme*. Elle a présenté les activités en cours et à venir, notamment la numérisation des archives historiques du Comité, un événement universitaire national au Luxembourg le 26 octobre 2026 et la Conférence parlementaire mondiale sur les droits de l'homme, qui se tiendra à Genève les 12 et 13 novembre 2026. Elle a également relevé la mobilisation encourageante suscitée par la campagne et appelé les parlementaires à traduire leurs engagements en faveur des droits de l'homme en actions concrètes.

La Secrétaire générale a également présenté le thème prioritaire proposé pour 2027, *Célébrer une démocratie au service de la population*, à l'occasion du 30e anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie de l'UIP. Face à l'aggravation des défis mondiaux et au recul de la démocratie, il est urgent de renforcer celle-ci. Le thème prioritaire de 2027 s'appuiera sur les travaux existants et en cours de l'UIP, notamment la promotion du dialogue politique et de la prévention des conflits, la protection des parlementaires contre l'intimidation et la violence, les normes démocratiques, les Indicateurs pour des parlements démocratiques, les réponses aux pressions politiques, sociétales et technologiques, le rôle de l'opposition et les relations entre la majorité et l'opposition, ainsi que l'éducation à la citoyenneté. L'UIP lancera également le Rapport parlementaire mondial 2027 consacré aux parlements sous pression, qui recensera les réponses aux pressions politiques, sociétales et technologiques.

9. Prochaines réunions interparlementaires

Le Conseil directeur a approuvé la liste des prochaines réunions, conformément à la recommandation du Comité exécutif.

En ce qui concerne la 154e Assemblée de l'UIP, qui se tiendra en mai 2027 à Genève, les Parlements membres ont été invités à prendre dès que possible les dispositions nécessaires pour leur hébergement, les dates révisées (du 10 au 14 mai 2027) correspondant à une période de forte affluence à Genève.

10. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés

Le Conseil directeur a approuvé les recommandations formulées dans les rapports sur les activités du Comité des droits de l'homme des parlementaires, du Forum des femmes parlementaires, du Forum des jeunes parlementaires, du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, du Groupe de facilitateurs concernant Chypre, du Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, du Comité sur la santé, du Groupe de travail sur la science et la technologie et du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le Conseil directeur a approuvé les nouvelles nominations au sein de ces organes (voir pages 44-47).

11. Prix Cremer-Passy de l'UIP

Le Prix Cremer-Passy, qui porte le nom des fondateurs de l'UIP, récompense un parlementaire d'exception dont les travaux contribuent concrètement à la promotion des valeurs et des priorités de l'UIP, en lien avec le thème annuel de l'Organisation.

L'année 2026 marque la quatrième édition du Prix. Afin d'accroître la visibilité et le caractère inclusif du Prix, le jury de sélection, composé d'anciens présidents de l'UIP et de parlementaires éminents issus de chacun des groupes géopolitiques, a proposé les modifications suivantes du Règlement :

- Ouvrir la procédure de nomination en autorisant les parlementaires à titre individuel, ainsi que les groupes de parlementaires des Parlements membres et des Membres associés, à présenter des candidatures.
- Simplifier la procédure en réduisant les formalités administratives et les documents à fournir, afin de faciliter la participation.
- Prévoir des cas exceptionnels. Autoriser le jury à décerner le Prix au candidat arrivé en deuxième position lorsque des circonstances exceptionnelles l'empêchent de l'attribuer au lauréat initial, comme cela s'est produit en 2025.
- Renforcer les vérifications préalables. Le Prix engage directement l'image de l'UIP. Des vérifications plus approfondies permettraient de protéger à la fois le Prix et l'Organisation contre les risques d'atteinte à leur réputation.

Sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil directeur a approuvé les modifications proposées au Règlement afin de renforcer la visibilité et le prestige du Prix à l'avenir.

301e session du Comité exécutif

1. Sous-Comité des finances

Le Président du Sous-Comité des finances, M. M. Dick (Australie), a informé le Comité exécutif des travaux du Sous-Comité, qui s'était réuni pour examiner des questions financières en amont de la session du Comité exécutif. Le Sous-Comité avait examiné la situation financière de l'UIP au 31 juillet 2026. L'exécution du budget de l'Organisation était conforme aux prévisions pour l'année écoulée et ses finances étaient saines et stables. La situation en matière de contributions volontaires était également solide pour le reste de l'année 2026. Les arriérés cumulés des contributions statutaires à l'UIP s'élevaient à 2,5 millions de CHF et le Secrétariat assurait un suivi systématique auprès des Parlements membres concernés.

Le Sous-Comité avait examiné le projet de budget de l'UIP pour 2027 et passé en revue le document budgétaire, qu'il a présenté dans son intégralité au Comité exécutif. Le budget ordinaire prévoyait une augmentation de 2 % du montant total des contributions statutaires afin de stimuler la mise en œuvre de plusieurs éléments spécifiques et ciblés de la Stratégie de l'UIP pour 2027-2031 dès sa première année. Le Sous-Comité a conseillé au Comité exécutif de recommander au Conseil directeur d'adopter le budget 2027.

Le Comité exécutif a également examiné les informations actualisées concernant la mobilisation de contributions volontaires. M. Dick a exprimé sa gratitude envers les membres du Sous-Comité des finances pour leur soutien et a remercié l'équipe du Secrétariat de l'UIP pour son travail.

2. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur

Le Comité exécutif a noté avec satisfaction que les efforts déployés pour parvenir à l'affiliation universelle portaient leurs fruits, puisqu'il avait reçu une demande du Parlement de Naoero, qui souhaitait rejoindre la communauté parlementaire mondiale en tant que 184e Parlement membre de l'UIP.

Le Comité exécutif a approuvé cette demande à l'unanimité et décidé de la soumettre à l'approbation du Conseil directeur.

Le Comité exécutif a également reçu une demande de statut d'observateur de la part de la Conférence interparlementaire des présidents de parlement (ISC). Conformément à la pratique habituelle concernant les demandes de statut d'observateur émanant d'organisations que l'UIP ne connaissait pas encore, le Comité exécutif a chargé le Secrétariat de recueillir davantage d'informations sur cette organisation afin de l'aider à prendre une décision éclairée concernant cette demande lors d'une prochaine session.

Après avoir pris connaissance d'informations actualisées fournies par le Secrétariat concernant les Membres en retard de paiement et afin de veiller à ce que le montant des arriérés de certains Membres ne devienne pas ingérable, le Comité exécutif a décidé d'inviter le Conseil directeur à suspendre les droits d'affiliation des Comores, de la Guinée, des Îles Marshall, du Libéria* et des Tuvalu, en application de l'article 5.3 des Statuts, en raison de leurs arriérés de longue date.

Le Comité exécutif a décidé de reporter la recommandation de suspensions similaires pour Cuba et la République arabe syrienne. Dans le cas de Cuba, ce report s'explique par l'effet des sanctions internationales, qui empêchent le Parlement de se mettre à jour dans ses paiements. Quant à la République arabe syrienne, le Comité exécutif a recommandé d'accorder davantage de temps au Parlement, dont les membres venaient tout juste d'être élus. Le Comité exécutif a également recommandé au Secrétariat de tenir des échanges avec ce Parlement afin d'étudier les possibilités d'aide.

En juin 2026, le Comité exécutif avait décidé de recommander au Conseil directeur d'accepter la participation aux travaux de l'UIP de l'Assemblée nationale de la République bolivarienne du Venezuela élue en 2025. Cette recommandation invitait également le Secrétaire général de l'UIP à engager le dialogue avec les autorités vénézuéliennes, et le Parlement à renforcer l'inclusion politique, à garantir le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, à accepter le soutien de l'UIP et à régler ses arriérés de contributions financières à l'Organisation.

Le Comité exécutif a été informé des discussions qui ont suivi entre la Secrétaire générale de l'UIP et le Président de l'Assemblée nationale. Le Comité exécutif s'est réjoui de constater l'intérêt du Président du Parlement à réintégrer l'UIP, de régler tous les arriérés accumulés et de coopérer avec l'Organisation sur les questions en suspens, y compris les cas dont est saisi le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Ces faits nouveaux encourageants ont été confirmés lors d'une audition que le Comité exécutif a tenue avec la délégation vénézuélienne à la 153e Assemblée, conduite par la Vice-Présidente du Parlement. La délégation a rendu compte des progrès législatifs récents dans le pays, notamment une loi d'amnistie, une loi sur les hydrocarbures visant à relancer l'économie, ainsi que de nouvelles réglementations en matière d'exploitation minière et de concessions. Le Comité exécutif s'est félicité de ces bonnes nouvelles tout en prenant note des défis importants auxquels le pays était confronté, à savoir les pressions politiques et économiques ainsi que le récent séisme majeur.

Le Comité exécutif s'est félicité de l'annonce de la prochaine visite à Genève du Président de l'Assemblée nationale du Venezuela, qui sera l'occasion d'explorer de nouvelles pistes de coopération.

Le Comité exécutif s'est félicité de l'engagement pris par le Parlement de régler un tiers de ses arriérés dans les semaines suivant l'Assemblée, à titre préliminaire, puis d'effectuer des versements supplémentaires jusqu'au règlement intégral de ces arriérés.

3. Initiatives de l'UIP dans le domaine de la diplomatie parlementaire

Le Comité exécutif a reçu des informations actualisées faisant suite à ses discussions et propositions antérieures concernant le renforcement des mécanismes de l'UIP en matière de gestion des crises et de diplomatie parlementaire. Ces informations comprenaient un aperçu des efforts de médiation et des travaux menés par des organes spécialisés tels que le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et le Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, ainsi que des programmes tels que les Écoles de la science au service de la paix de l'UIP.

Le Comité exécutif s'est félicité d'une proposition de mission de la Secrétaire générale de l'UIP et de la Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient en République arabe syrienne, faisant suite à l'accord des autorités, et éventuellement aussi en Jordanie et au Liban.

Le Comité exécutif a noté et salué le travail de l'UIP en matière de désarmement en faveur de la ratification des instruments internationaux relatifs aux armes de destruction massive.

Le Comité exécutif s'est félicité et a pris note des efforts continus de l'UIP visant à accroître les capacités des parlementaires en tant que médiateurs et artisans de la consolidation de la paix, notamment grâce à des ateliers tels que celui organisé pendant la 153e Assemblée.

* Le Libéria a réglé l'intégralité de ses arriérés le 7 octobre 2026, ce qui a permis d'éviter la suspension de ses droits d'affiliation.

Le Comité exécutif s'est réjoui d'apprendre que les questions transversales ayant une incidence sur la paix mondiale, telles que les changements climatiques, l'intelligence artificielle et les migrations, restaient au cœur des travaux de l'Organisation.

4. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

À l'issue de discussions approfondies et sur la base d'un sous-amendement reçu de la Suisse, qui faisait état d'un manque de consensus parmi les Membres de l'UIP sur la question, le Comité exécutif a décidé de ne pas donner suite, pour le moment, à la proposition visant à introduire une disposition prévoyant un deuxième point d'urgence lors des Assemblées de l'UIP. Le Comité exécutif a noté que l'UIP disposait déjà de nombreux mécanismes pour faire face aux situations d'urgence.

Il en a résulté que le seul amendement soumis pour adoption lors de la 153e Assemblée était celui portant sur le Règlement de l'Assemblée, visant à rendre officielle l'interdiction de supports, de dispositifs d'affichage ou d'enregistrements audio/vidéo lors des interventions dans le cadre du débat général.

Le Comité exécutif est également convenu qu'après une période marquée par un grand nombre de modifications apportées aux Statuts et Règlements, l'UIP devait désormais entrer dans une phase de consolidation de l'application des règles, avant d'examiner, sous la conduite du nouveau Président de l'UIP, s'il serait opportun d'entamer un nouveau processus de modification à une date ultérieure.

Le Comité exécutif a remercié Mme N.B.K. Mutti (Zambie), qui a dirigé avec compétence le Groupe de travail sur les amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP, véritable force vive des nombreux amendements adoptés sous le mandat de la Présidente de l'UIP, la Dr Ackson, ayant permis de moderniser et de renforcer le cadre juridique de l'UIP.

5. Secrétariat de l'UIP

Le Comité exécutif a été informé des changements de poste et des promotions au sein du personnel.

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Forum et Bureau des femmes parlementaires

La 42e session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue le 5 octobre 2026, en présence de 193 participant(e)s, dont 139 parlementaires (123 femmes et 16 hommes) de 73 pays. Mme Z.A. Hamid (République-Unie de Tanzanie) a présidé la session.

À titre de contribution aux travaux de l'Assemblée, les participant(e)s ont examiné, dans une perspective de genre, le projet de résolution dont était saisie la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, intitulé *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées*. Le Forum a appuyé plusieurs amendements proposés par les délégations, destinés à renforcer l'égalité des sexes dans le projet de résolution et grâce à celui-ci ; tous ont été intégrés au texte du projet de résolution.

Le Forum a tenu une réunion-débat sur le thème *De l'engagement à l'action : le leadership des femmes en matière de diplomatie et de consolidation de la paix*. Les participant(e)s ont appelé à la parité entre les sexes dans la diplomatie et la consolidation de la paix, soulignant que le leadership avéré des femmes dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix ne se reflète toujours pas dans leur accès au pouvoir en tant que médiatrices, négociatrices et dirigeantes de missions diplomatiques et d'organisations internationales. Ils ont appelé à un leadership paritaire, à l'institutionnalisation du pouvoir décisionnel des femmes et à un soutien à ces dernières afin qu'elles continuent d'occuper des postes à responsabilité et d'exercer leur influence. Cette ambition a été étendue à la diplomatie et à la gouvernance climatiques. Les participant(e)s ont appelé à l'adoption et à la mise en œuvre effective de plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité, soutenus par des budgets adéquats et un contrôle parlementaire. Ils ont également souligné que la justice et les droits des victimes doivent être au cœur de ces efforts, et mis en avant l'action législative contre le féminicide comme moyen de renforcer la redevabilité et de prévenir de nouvelles violences. Ils ont également appelé à une coopération multipartite, ainsi qu'à la participation des hommes et à leur leadership en la matière.

Le Bureau des femmes parlementaires s'est réuni les 5 et 8 octobre 2026. Les membres ont échangé des informations sur les récentes évolutions législatives et les initiatives menées dans leurs pays respectifs. Ils ont fait le point sur les résultats de l'Assemblée dans une perspective de genre et sur les initiatives à venir visant à faire progresser l'égalité des sexes. Ils ont passé en revue les préparatifs de la prochaine session du Forum ainsi que ses travaux futurs, en appelant à accorder la priorité à la législation visant à combattre la violence à l'égard des femmes, en particulier le féminicide commis par le partenaire ou l'ex-partenaire de la victime, cette législation devant notamment reconnaître les comportements coercitifs et contrôlants comme un facteur aggravant.

2. Forum et Bureau des jeunes parlementaires

Le Forum des jeunes parlementaires s'est tenu le 6 octobre 2026. Il a réuni 62 parlementaires (37 % de femmes) de 48 pays. Il était présidé par Mme N. Abu Ghosh (Jordanie), Présidente du Bureau des jeunes parlementaires.

Dans son allocution d'ouverture, Mme Abu Ghosh a rendu hommage à la Présidente sortante de l'UIP et l'a remerciée pour son action à la tête de l'UIP en vue de renforcer le Forum. La Présidente de l'UIP a encouragé les jeunes parlementaires à continuer de faire entendre leur voix et de remettre en question le statu quo.

Le Forum a organisé un échange avec le Dr T.A. Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui a souligné la manière dont la participation des jeunes était intégrée aux travaux de l'OMS. Il a appelé les parlementaires à faire de la santé une priorité politique.

Les membres ont apporté le point de vue des jeunes à la 153e Assemblée, en appelant à davantage de transparence, de contrôle et d'inclusion afin de renforcer la confiance dans les institutions publiques. Ils ont été informés par le rapporteur du Forum de l'état d'avancement de leurs propositions d'amendements au projet de résolution soumis à la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme. En préparation de la 154e Assemblée de l'UIP, le Forum a désigné M. H.E. Hasan (Bahreïn) comme rapporteur des jeunes pour les deux projets de résolution et a communiqué des contributions en vue de leur prise en compte dans la synthèse consacrée aux jeunes établie par le rapporteur.

Les membres ont également rendu compte des nouvelles évolutions concernant les jeunes dans leurs pays. Ils ont déploré que les jeunes parlementaires ne représentent que 14 % des délégués à l'Assemblée et ont appelé les parlements à inclure au moins un jeune parlementaire dans leur délégation. Le Forum a également organisé une audition avec les candidats à la présidence de l'UIP et attiré l'attention sur deux événements à venir : la première Réunion générale des jeunes (*Youth Townhall*) des Nations Unies, qui se tiendra en Allemagne en décembre 2026, et la Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, qui se tiendra à Bahreïn en 2027.

Plus tôt dans la journée, le Bureau des jeunes parlementaires a examiné des idées visant à redynamiser le Forum. Il est convenu d'étudier la possibilité de consacrer davantage de temps aux réunions du Forum lors des Assemblées de l'UIP et de compléter son ordre du jour actuel par des séances plus innovantes et interactives.

3. Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le Comité a tenu sa 181e session du 4 au 8 octobre 2026. Mme N. Odsuren (Mongolie), Présidente, Mme M.G. Odhiambo (Kenya), M. C. Rendón (Mexique), Mme N. Acora Odonga (Ouganda), Mme L. Fehlmann Rielle (Suisse) et M. C. Supphaiboonlerd (Thaïlande) ont participé à la session. M. H. Kamboni (Zambie), Vice-Président, et M. M. Grujić (Serbie) y ont pris part à distance.

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation de 359 parlementaires (dont 31 % de femmes) dans 20 pays. De nouveaux cas concernant 17 parlementaires ont été déclarés recevables, à savoir un en Argentine, un en Colombie, un en Inde, deux en Mauritanie, un en Mongolie, sept au Myanmar, un en Ouganda, un en République démocratique du Congo, un en Türkiye et un en Ukraine.

Le Comité a également tenu cinq auditions avec les délégations nationales suivantes : Bangladesh, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Türkiye et Ukraine.

Le Comité a soumis au Conseil directeur, pour adoption, des décisions concernant la situation de 298 parlementaires dans les pays suivants : Argentine, Colombie, Érythrée, Israël, Mauritanie, Mongolie, Myanmar, Nicaragua, Ouganda, République démocratique du Congo, Tunisie, Türkiye et Zimbabwe.

Voir le document présentant en détail les décisions adoptées.

4. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Depuis la dernière Assemblée, tenue en avril 2026, le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient s'est réuni de manière informelle les 23 et 28 septembre 2026, pour débattre de la suite à donner à une mesure convenue lors de sa 84e réunion, qui consiste à se coordonner avec le Centre de droit international humanitaire Diakonia en ce qui concerne les actions parlementaires relatives aux colonies en Cisjordanie.

Lors de la 153e Assemblée de l'UIP, le Comité a tenu deux séances, les 6 et 8 octobre 2026, sous la conduite de sa Présidente, Mme A. Erdoğan (Türkiye). Avec seulement quatre membres présents, le quorum requis au titre de l'article 6.2 n'a pas été atteint. Le Comité n'a donc pas pu prendre de décision ni adopter d'engagement de suivi à l'issue de ses discussions, comme le prévoit l'article 7.2.

À sa première séance, le 6 octobre 2026, le Comité a tenu une audition avec Mme Ö. Irmakkesen, Conseillère juridique au Centre de droit international humanitaire Diakonia, sur le droit international humanitaire (DIH) applicable aux colonies en Cisjordanie. Il a également entendu un exposé de M. R. Friedrich, Directeur des affaires de l'UNRWA en Cisjordanie au sein de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). M. Friedrich a fait état d'une augmentation des violences et des actes de harcèlement commis par les colons, avec plus de 5 100 incidents enregistrés en 2026, et a indiqué que l'opération *Mur de fer* avait provoqué le déplacement de plus de 34 000 réfugiés palestiniens, soit le plus important déplacement forcé en Cisjordanie depuis 1967. À la lumière de ces échanges, les membres ont rappelé qu'en droit international, il incombe également aux États tiers de mettre fin à l'occupation du Territoire palestinien occupé. Ils ont relevé l'urgence de réduire les violences à l'encontre des Palestiniens dans le Territoire palestinien occupé.

Les membres ont observé que l'illicéité des colonies, constamment affirmée par la Cour internationale de Justice (CIJ) et le Conseil de sécurité de l'ONU, faisait l'objet d'un large consensus international. Les membres ont souligné la nécessité pour les parlements : d'exercer leur rôle de contrôle afin de demander aux gouvernements comment ils mettent en œuvre les obligations de non-reconnaissance, de non-assistance et de différenciation définies par la CIJ et le Conseil de sécurité de l'ONU ; de procéder en conséquence à un examen de la législation interne et de la politique nationale en matière de commerce, d'investissement et de services liés aux colonies ; et de veiller à ce que le droit interne érige en infractions les crimes de guerre – tels qu'ils sont définis notamment dans les Conventions de Genève et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale – et prévoie la compétence universelle. Les parlements devraient également veiller à ce que les décisions relatives aux transferts d'armes soient compatibles avec l'obligation de leur État de faire respecter le DIH. Il a été noté que ces travaux s'inscrivaient dans le droit fil de la résolution adoptée par la 152e Assemblée de l'UIP intitulée *La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions*. Les membres ont souhaité que le Comité transmette ces recommandations aux Parlements membres.

Dans le cadre de sa priorité régionale par rotation, le Comité a ensuite échangé avec une délégation de l'Assemblée du peuple de la République arabe syrienne. Les délégués se sont félicités de la perspective de renforcer la collaboration avec l'UIP et le Comité et ont souligné que l'expertise et l'appui d'autres parlements par l'intermédiaire de l'UIP étaient essentiels, notamment pour élaborer et harmoniser de nouveaux textes législatifs favorisant un environnement pacifique en République arabe syrienne et dans l'ensemble de la région. En réponse aux membres, ils ont confirmé leur intérêt pour le dialogue et la diplomatie parlementaire.

Le Comité a souligné la nécessité de tenir une nouvelle réunion officielle en présentiel, avec la participation de ses membres nouvellement élus, avant la 154e Assemblée de l'UIP. Istanbul et Genève ont été proposés comme lieux possibles pour accueillir la réunion. Les membres ont également examiné la possibilité d'effectuer une visite en Cisjordanie, notamment dans des camps de réfugiés et des bureaux de l'UNRWA. La décision sur cette question a été reportée jusqu'à ce que le quorum soit atteint, éventuellement lors de la réunion officielle en présentiel proposée.

5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Comité chargé de promouvoir le respect du DIH s'est réuni le 7 octobre 2026. La séance était présidée par Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne).

Examen de certaines situations préoccupantes sur le plan humanitaire

Le Comité a été informé des évolutions récentes concernant des situations préoccupantes sur le plan humanitaire. Il a accordé une attention particulière à la situation humanitaire dans le bassin du lac Tchad. Il a entendu la délégation parlementaire du Tchad et un exposé du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le bassin du lac Tchad est au cœur de crises humanitaires, d'une instabilité régionale et de risques sécuritaires transnationaux en Afrique de l'Ouest. Les groupes armés actifs de part et d'autre de frontières poreuses continuent de provoquer des déplacements de population et d'affaiblir la présence de l'État, tandis que les chocs climatiques, la raréfaction des ressources et la fragilité économique accentuent les vulnérabilités et favorisent le recrutement. En juillet 2026, plus de 3,5 millions de personnes avaient été déplacées de force et 8,2 millions avaient besoin d'une aide humanitaire dans la région. En septembre 2026, plus de 1,5 million de réfugiés se trouvaient au Tchad, dont plus de 1,4 million en provenance du Soudan, tandis que près de 200 000 personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays.

S'agissant de la situation humanitaire au Tchad, la délégation a d'abord appelé l'attention sur le défi qu'est l'accès à l'eau dans les zones touchées par la présence de réfugiés et dans les zones d'accueil, soulignant qu'il était désormais question de la protection des civils et de la stabilité, et non plus seulement de la fourniture d'un service de base. Une hausse du nombre d'incidents aux abords des zones où l'eau est disponible a également été constatée, de même que la détérioration consécutive de l'état de santé des civils, en particulier parmi les populations déplacées accueillies dans les camps de réfugiés. En réaction, le Tchad intègre progressivement les infrastructures hydrauliques des zones d'accueil au service public national, au bénéfice tant des réfugiés que des populations d'accueil (initiative "Un système d'eau pour tous"). S'agissant du caractère civil de l'asile et les difficultés actuelles en matière de sécurité dans les camps de réfugiés au Tchad, la délégation a souligné l'importance de préserver le caractère civil et humanitaire des camps et sites de réfugiés, notamment en les implantant à distance des zones de conflit, afin de limiter l'influence que pourraient exercer les groupes armés et le risque qu'ils se livrent à des activités de recrutement.

Le Comité a exprimé sa solidarité face à cette situation et a salué les efforts déployés par les autorités tchadiennes. Il a appelé les Parlements membres de l'UIP à faire mieux connaître cette situation au sein de leurs institutions et de leurs groupes géopolitiques, et à encourager les gouvernements à accroître leur soutien financier aux efforts humanitaires déployés pour y faire face. Le Comité a également examiné la proposition d'effectuer une mission au Tchad.

Engagements parlementaires pour promouvoir le respect du DIH et en assurer la mise en œuvre

Le Comité a poursuivi son examen des conclusions du rapport du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) intitulé *Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains*. Lors de cet examen, les membres du Comité ont échangé sur la protection de l'environnement dans les conflits armés et a reçu des informations du CICR à ce sujet.

Le Comité a également été informé par le CICR des derniers faits nouveaux concernant l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire et des prochaines réunions de l'Initiative mondiale, à savoir le Dialogue mondial sur le DIH (novembre 2026 à Genève) et la Conférence de haut niveau sur l'humanité en temps de guerre (décembre 2026 en Jordanie). Le Comité a également attiré l'attention sur la lettre conjointe adressée par le Secrétaire général de l'UIP et la Présidente du CICR à tous les présidents des groupes de l'UIP, qui identifie les principales mesures à prendre pour assurer le suivi aussi bien de l'Initiative mondiale que la Déclaration de Genève sur le thème *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise* que la 151e Assemblée de l'UIP a faite sienne en octobre 2025.

Traités de désarmement humanitaire

Le Comité a poursuivi ses travaux de sensibilisation aux principaux traités humanitaires en matière de désarmement. Au cours de cette session, le Comité a reçu des informations de la part des Unités d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions (CCM) et de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (APMBC). Le Comité a salué les résultats de la troisième Conférence d'examen de la CCM, qui a abouti au Plan d'action de Vientiane 2027-2031 et à

la reconnaissance officielle du rôle des parlements et de l'UIP. Les membres du Comité se sont également félicités de l'adhésion récente du Liban à l'APMBC et ont examiné les stratégies possibles d'action parlementaire en faveur de la Convention à l'approche du 30e anniversaire de celle-ci en 2027.

Engagements parlementaires en faveur de l'élimination de l'apatridie

Le Comité a examiné les stratégies parlementaires visant à mettre fin à l'apatridie dans la perspective du 65e anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie en 2026. Bien que cette convention joue un rôle déterminant dans la garantie du droit à une nationalité et l'éradication de l'apatridie, seuls 82 États y sont actuellement parties.

Respect du DIH et situation au Moyen-Orient

En guise de suivi de la résolution intitulée *La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions*, adoptée par la 152e Assemblée de l'UIP à Istanbul (Türkiye) en avril 2026, et plus particulièrement de son paragraphe 7, le Comité a décidé de formuler des recommandations générales concernant des mesures parlementaires visant à promouvoir le respect du DIH et à faire face à toute nouvelle détérioration. Ces recommandations s'appuient sur celles figurant dans la Déclaration de Genève de l'UIP d'octobre 2025.

L'objectif général de ces recommandations est de promouvoir et de faire respecter le DIH. Les parlements peuvent utiliser leurs fonctions législative, de contrôle, budgétaire et de représentation pour contribuer à l'accomplissement de l'obligation qui incombe aux États de respecter et de faire respecter le DIH, telle qu'elle est énoncée à l'article premier commun aux Conventions de Genève. Il s'agit notamment de prendre des mesures pour veiller à ce que les gouvernements et les forces armées respectent le DIH et, lorsqu'un État exerce une influence sur les parties à un conflit armé, d'utiliser cette influence pour promouvoir le respect du DIH par ces parties.

En particulier, les parlementaires peuvent :

1. *Prendre la parole* : Utiliser leur influence en tant que leaders d'opinion et représentants de la population pour sensibiliser les autorités publiques, les organisations de la société civile et leurs administrés aux règles et principes fondamentaux du DIH, lutter contre la désinformation et les narratifs déshumanisants, et s'exprimer aux niveaux national, régional et international si le respect du DIH risque d'être compromis.
2. *Légiférer* : Veiller à ce que les obligations découlant du DIH soient pleinement intégrées dans la législation nationale, notamment en adoptant ou en réexaminant la législation relative à la répression des violations graves du DIH, et en veillant à ce que les autorités nationales disposent des moyens juridiques nécessaires pour enquêter sur les responsables et les poursuivre.
3. *Contrôler* : Exercer un contrôle sur les décisions des pouvoirs publics ayant trait aux conflits armés, notamment celles relatives à l'emploi de la force armée, aux transferts d'armes et à la participation à des opérations de paix, afin de veiller à ce qu'elles soient conformes au droit international humanitaire et à ce que leurs incidences humanitaires soient clairement prises en considération.
4. *Approuver le budget* : Allouer des ressources prévisibles et pluriannuelles pour la mise en œuvre du DIH, notamment pour renforcer les capacités nationales en matière de DIH, assurer le fonctionnement des structures nationales compétentes et financer régulièrement la formation au DIH des forces armées et des forces de sécurité.
5. *Intégrer le DIH aux travaux parlementaires* : Veiller à ce que le DIH soit pris en compte de manière transversale dans l'ensemble des travaux du parlement, notamment en créant un organe parlementaire chargé des questions relatives au DIH, en intégrant une expertise en matière de DIH dans les services de recherche et les services législatifs du parlement, en renforçant les connaissances et l'expertise des collaborateurs parlementaires, et en établissant des partenariats avec les commissions nationales de DIH, les organisations humanitaires, notamment le Comité international de la Croix-Rouge et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi qu'avec les organisations pertinentes de la société civile.

Activités à venir du Comité

Le Comité a invité ses membres à participer au troisième et dernier webinaire de sa série consacrée au DIH intitulé *Le respect du DIH dans les conflits de grande ampleur : mesures clés de préparation*. Le Comité a également décidé d'organiser prochainement un événement consacré à la cyberguerre et le DIH.

6. Comité sur la santé

Le Comité de l'UIP sur la santé s'est réuni le 5 octobre 2026 en présence de huit membres. Les membres du Comité ont examiné plusieurs questions et ont fait part des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience de leur pays concernant l'accroissement du financement de la santé au niveau national, la pérennisation de la riposte au VIH/sida et la mise à profit de la technologie pour la formation du personnel de santé, ainsi que la législation relative à la santé mentale, à la violence sexiste et à la santé des adolescents, et l'élaboration inclusive des politiques relatives à la santé des personnes handicapées.

Le Comité a également organisé un dialogue avec des partenaires sur la santé sexuelle et procréative et les droits connexes et le VIH/sida, dans un contexte marqué par l'évolution du paysage des donateurs. Les membres ont échangé avec des experts de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, d'ONUSIDA, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs, et des Réseaux nationaux d'organisations de lutte contre le sida et de services de santé d'Afrique de l'Est.

Pour répondre aux préoccupations soulevées au cours du dialogue, le Comité a adopté une déclaration dans laquelle il exprime son inquiétude face aux réductions de l'aide publique au développement consacrée à la santé, qui compromettent la continuité, l'accessibilité et la pérennité des services essentiels liés à la santé sexuelle et procréative, aux droits connexes et au VIH/sida, et qui touchent en premier lieu les populations en situation de vulnérabilité. Le Comité a appelé les parlements et les gouvernements à éliminer les obstacles juridiques, politiques, financiers et relatifs à la prestation de services, à garantir un accès équitable et non discriminatoire à la prévention et aux services, et à assurer un financement national suffisant et pérenne des programmes essentiels liés à la santé sexuelle et procréative, aux droits connexes et au VIH/sida. Il a également souligné l'importance de poursuivre la coopération entre les parlements, les gouvernements, la société civile, les populations locales et les partenaires de développement, et de favoriser l'échange de bonnes pratiques afin de renforcer les systèmes de santé et d'assurer la continuité des services face à l'évolution du paysage financier international.

Le Comité a échangé avec des experts de l'OMS et de l'UNICEF sur l'importance de la prévention dans le domaine de la santé, en mettant l'accent sur la vaccination. Les discussions ont mis en évidence les difficultés que posent la réticence à la vaccination, les fausses informations et les inégalités d'accès aux vaccins entre les pays et les régions. Elles ont également fait ressortir l'importance de rétablir la confiance après la pandémie de COVID-19 en cherchant à comprendre le vécu des personnes, en traduisant les données scientifiques en messages clairs à l'intention du public et en plaçant l'équité au cœur des préoccupations.

Le Comité a demandé au Secrétariat de l'UIP d'établir un plan de travail d'un an pour assurer le suivi des questions examinées.

7. Groupe de facilitateurs concernant Chypre

Le Groupe de facilitateurs concernant Chypre n'a pas tenu sa séance en raison des élections législatives anticipées, qui ont empêché les représentants des partis politiques chypriotes turcs de participer à l'Assemblée.

Les deux facilitateurs, M. H. Carneiro (Portugal) et M. L. Wehrli (Suisse), se sont réunis afin d'examiner les modalités pratiques, notamment les deux postes vacants au sein du Groupe, ainsi que les questions relatives à la manière dont le Groupe peut au mieux soutenir le dialogue avec les représentants des partis politiques des deux côtés de l'île. À cet égard, il a été relevé que la dernière réunion du Groupe à laquelle des représentants des deux côtés avaient pu participer s'était tenue lors de la 150e Assemblée de l'UIP, à Tachkent (Ouzbékistan), en 2025.

Les facilitateurs ont réfléchi aux suggestions formulées lors des précédentes réunions du Groupe, qui pourraient favoriser une participation plus proactive des partis politiques à Chypre. Les facilitateurs ont regretté que ces suggestions ne se soient pas encore concrétisées. Ils ont réaffirmé leur engagement constant en faveur des travaux du Groupe et de son mandat de facilitation du dialogue, et ont exprimé l'espoir de voir les partis s'engager de manière proactive à l'avenir.

Les facilitateurs ont également examiné les derniers développements sur l'île et dans le processus de dialogue, tels qu'ils ressortent du plus récent rapport du Secrétaire général de l'ONU sur sa mission de bons offices à Chypre. Ils sont convenus de poursuivre leurs efforts pour organiser une réunion avec

l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour Chypre et d'inviter le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement à Chypre à présenter un exposé au Groupe lors de la 154e Assemblée de l'UIP, à Genève (Suisse).

8. Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine

Lors de sa 17e réunion, le Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine a exprimé sa profonde inquiétude face aux conséquences de plus en plus lourdes du conflit sur les civils et les infrastructures civiles. La réunion était dirigée par M. A. Al Nuaimi (Émirats arabes unis) et a réuni la Dr T. Ackson (Présidente de l'UIP), M. A. Bagbin (Ghana), M. C. Abela (Malte) et Mme A. Filip (Secrétaire générale de l'UIP).

Le Groupe de travail a poursuivi ses échanges de fond avec les deux délégations sur la question des enfants séparés de leurs parents et de leurs proches. Il a reçu des parties des informations supplémentaires concernant des cas qui lui avaient été précédemment soumis et est convenu de continuer de suivre les cas en suspens. Il a également poursuivi les discussions engagées lors de sa précédente réunion concernant les personnes qui auraient été privées de liberté. Il a pris note des informations fournies par les délégations et est convenu de continuer d'examiner dans quelle mesure ses bons offices peuvent faciliter la poursuite des échanges.

Le Groupe de travail a également abordé la question de la protection des populations et des infrastructures civiles, en soulignant les responsabilités des parlementaires en ce qui concerne la protection des civils et la promotion du respect du DIH. Il a encouragé les deux délégations à réfléchir aux mesures que leurs parlements respectifs peuvent prendre, par l'exercice de leurs fonctions législative, budgétaire, de contrôle et politique, pour contribuer à réduire les effets du conflit sur les civils. Il a également souligné l'importance de rester attentif aux réalités auxquelles sont confrontées les populations touchées et aux conséquences humaines du conflit, et a attiré l'attention sur la nécessité de protéger les infrastructures et les services civils essentiels à l'approche de l'hiver.

Le Groupe de travail a par ailleurs noté la possibilité de nouvelles négociations au niveau intergouvernemental dans les mois à venir et a exprimé l'espoir que, le moment venu, celles-ci puissent s'accompagner d'un volet parlementaire parallèle et complémentaire. Les membres ont réaffirmé l'importance de préserver les voies du dialogue parlementaire dans le cadre général des efforts déployés en faveur d'un règlement pacifique du conflit.

Le Groupe de travail est convenu de poursuivre ses travaux entre les Assemblées et de rester en contact étroit avec les deux délégations concernant les questions abordées. Il continuera de suivre l'évolution de la situation et les négociations internationales, de faciliter les échanges lorsque cela sera utile et d'explorer les possibilités de renforcer la participation parlementaire.

9. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a tenu sa 21e réunion le 5 octobre 2026. La réunion était dirigée par Mme M. Guerra Castillo (Mexique).

Tout au long de la réunion, les participants ont particulièrement insisté sur la nécessité de passer des discussions à des actions parlementaires concrètes et d'élaborer des outils pratiques destinés à aider les parlements à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Les participants ont félicité le Secrétariat pour le travail accompli dans l'élaboration et le perfectionnement du cadre de référence de l'UIP sur la définition du terrorisme. Ils ont souligné que ce cadre constituait une réussite importante du Groupe et se sont félicités de son potentiel en tant que ressource de référence pratique pour les parlements dans leurs travaux législatif et de contrôle.

Une grande partie des débats a porté sur l'avancement de l'*Appel du Sahel*. Les participants ont souligné la nécessité de passer des recommandations à des résultats tangibles sur le terrain, en s'appuyant sur les priorités et les réalités des pays du Sahel et en accordant un rôle central à leurs parlements. Ils ont insisté sur l'importance d'une coordination renforcée avec les organisations parlementaires régionales et d'un engagement direct auprès des parlements nationaux, ainsi que sur la nécessité d'éviter les chevauchements. Les visites parlementaires prévues au Burkina Faso et au Niger ont été évoquées comme des occasions d'identifier les priorités nationales et les domaines concrets d'action parlementaire.

Le débat sur les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents a donné lieu à un appel pressant en faveur d'un soutien concret aux parlements. À l'issue d'un exposé donné par un représentant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), les participants ont souligné l'importance de la prévention, de la protection, de la réadaptation et de la réintégration, ainsi que la nécessité de s'attaquer aux vulnérabilités qui facilitent le recrutement et l'exploitation. Il a été proposé que le Groupe consultatif, en collaboration avec l'ONUDC, élabore des orientations pratiques à l'intention des parlementaires, comprenant notamment des outils pour le contrôle parlementaire et l'examen législatif, ainsi que des indicateurs simples permettant de suivre la prévention, l'identification et la réintégration.

La Présidente a informé les membres des résultats du webinaire consacré aux victimes du terrorisme. Les participants ont souligné que la reconnaissance des droits des victimes dans la législation n'était pas suffisante si ces droits ne pouvaient pas être exercés dans les faits grâce à l'accès à la justice, à l'assistance et aux réparations. Ils ont insisté sur la nécessité de disposer d'outils pratiques permettant de soutenir la mise en œuvre et proposé de développer davantage la plateforme du programme existant de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent afin d'en faire une ressource à l'intention des parlementaires. Il a notamment été suggéré de faire en sorte, avec la coopération de l'ONUDC, que la carte interactive du programme fournisse des informations spécifiques à chaque pays sur les institutions nationales qui viennent en aide aux victimes du terrorisme.

Plus généralement, les participants ont appelé à ce que les débats politiques se traduisent par des outils pratiques et des orientations que les parlementaires pourraient utiliser dans le cadre de leurs travaux législatif, budgétaire et de contrôle. Parmi les questions proposées pour un examen plus approfondi par le Groupe consultatif figuraient les liens entre la traite des personnes, la criminalité organisée et le terrorisme ; la relation entre les ressources naturelles et le terrorisme ; ainsi que la question du financement du terrorisme.

10. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Groupe de travail sur la science et la technologie a tenu une séance le 7 octobre 2026. La séance a été présidée par le Vice-Président du Groupe de travail, M. N. In-na (Thaïlande).

Une grande partie de la réunion a été consacrée à un dialogue conjoint Arusha–Quy Nhon entre parlementaires et scientifiques sur le thème *Diplomatie parlementaire et scientifique en temps de conflit*. Cet échange a mis en évidence la nécessité d'un dialogue plus étroit et plus régulier entre les milieux scientifiques et parlementaires, d'autant plus que les évolutions scientifiques et technologiques devancent de plus en plus les cadres institutionnels et réglementaires existants. Les participants ont souligné l'importance de disposer de conseils scientifiques opportuns, indépendants et accessibles pour étayer la législation, le contrôle et la prise de décision parlementaire éclairée, et sont convenus de l'intérêt de poursuivre le dialogue entre parlementaires et scientifiques.

Au cours du tour de table, les membres ont présenté les récents faits nouveaux au sein de leurs parlements en matière de science et de technologie. Parmi ceux-ci figuraient de nouvelles structures parlementaires et stratégies nationales sur l'IA, la législation relative à l'IA, la protection des données et la cybersécurité, les mécanismes de prospective stratégique, ainsi que l'utilisation d'outils assistés par l'IA au sein des parlements. Les membres se sont prononcés en faveur d'un renforcement des échanges de bonnes pratiques et de l'élaboration d'une vue d'ensemble plus complète des structures parlementaires, de la législation et des approches en matière de science, de technologie et d'IA.

Lors de l'examen de la Stratégie de l'UIP pour 2027-2031, les membres ont appelé à renforcer les liens entre la science, la technologie et l'innovation et l'ensemble des activités de l'Organisation. Ils se sont prononcés en faveur d'une coopération plus étroite entre le Groupe de travail et les autres organes de l'UIP sur les questions transversales et ont encouragé la constitution d'une base de données factuelles mondiale plus complète sur les approches parlementaires en matière de science et de technologie.

Le Groupe de travail a également procédé à l'examen du projet d'annexe à la *Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie* consacré à l'éthique de l'IA. Aucun nouvel amendement au texte n'a été proposé. Compte tenu de l'évolution rapide de l'IA, les membres ont estimé que les travaux menés sur l'annexe devaient s'inscrire dans le cadre d'une approche plus large et mieux intégrée de l'IA par l'UIP. Le Groupe a été informé sur les activités croissantes de l'UIP en matière d'IA, notamment sur les thèmes suivants : dialogue parlementaire, orientations en matière de politiques, mobilisation internationale, renforcement des capacités et utilisation responsable de l'IA dans les parlements. Les membres ont estimé que le Groupe de travail était bien placé pour aider à coordonner ces travaux et à définir les priorités.

Les membres ont réexaminé la proposition d'organiser un séminaire consacré à la Stratégie de l'UIP et à l'approche globale de l'Organisation en matière d'IA, l'invitation des Émirats arabes unis d'accueillir cette réunion restant d'actualité. La nouvelle direction et le Secrétariat continueront à examiner les objectifs, le calendrier et le format d'un tel séminaire.

La réunion s'est achevée par une réaffirmation de l'importance d'une coopération continue entre les parlements et la communauté scientifique, ainsi que de la nécessité de veiller à ce que les progrès scientifiques et technologiques contribuent à la paix, au développement durable et au bien-être de l'humanité.

11. Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a tenu sa 54e session les 4 et 8 octobre 2026. Étaient présents Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan), qui a présidé la session, M. K. Vanlouwe, remplaçant M. A. Gryffroy (Belgique), et M. M. Ali Sera (Indonésie).

Conformément à son mandat, le Groupe a fait le point sur la participation des femmes dans les parlements nationaux, ainsi que dans les organes et aux Assemblées de l'UIP. Il s'est penché en particulier sur la composition des délégations à la 153e Assemblée. Au 9 octobre 2026, 39,4 % des délégués à l'Assemblée étaient des femmes (voir page 107), ce qui constitue la proportion la plus élevée jamais atteinte, dépassant le précédent record de 39 % enregistré à Nusa Dua en 2022 et à Madrid en 2021. À la présente Assemblée, 40 délégations sur 136 (29,4 %) respectaient l'équilibre entre les sexes, c'est-à-dire qu'elles étaient composées de 40 à 60 % de femmes ou d'hommes. Cette proportion est supérieure à celle enregistrée à la dernière Assemblée (voir page 108). Parmi les 136 délégations présentes, 130 comptaient au moins deux délégué(e)s, dont 9 étaient entièrement masculines (6,9 %). Au total, quatre délégations ont fait l'objet de sanctions à cette Assemblée.

Le Groupe a fait le point sur les mesures prises pour mettre en œuvre la *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*. Il s'est félicité de ce que cette politique soit de plus en plus appliquée et de ce que les cas signalés fassent l'objet d'un suivi. Le Groupe a également salué les mesures prises récemment par des parlements nationaux et des assemblées parlementaires régionales pour adopter des politiques similaires ou renforcer les politiques existantes. Il a souligné l'importance de disposer de mécanismes de signalement indépendants pour garantir l'efficacité de ces politiques.

Le Groupe a pris note des évolutions récentes dans les parlements dont il a rencontré les délégations ces dernières années. En Algérie, à la suite des élections de juillet 2026 à l'Assemblée populaire nationale, la part des sièges occupés par des femmes a encore diminué, passant de 8,1 % à 6,1 %. Fait encourageant, une femme avait été élue à la présidence de l'Assemblée populaire nationale pour la première fois dans l'histoire du pays. Le Groupe a exprimé l'espoir que cette évolution donne une nouvelle impulsion à la représentation des femmes lors des prochaines élections en Algérie. À Oman, les femmes occupent 20 % des sièges du Conseil de l'État – dont les membres sont nommés –, mais ne sont actuellement pas représentées au Conseil de la choura, dont les membres sont élus. En 2026, un décret royal a été adopté afin de réserver 11 sièges aux femmes, mesure qui sera appliquée lors des prochaines élections, en 2027. Le Groupe s'est félicité de cette évolution et a encouragé les autres parlements à adopter eux aussi des cadres juridiques propres à faire progresser la représentation des femmes.

Conformément à son mandat, le Groupe a tenu une séance de dialogue avec la délégation de la Gambie afin d'examiner les moyens de renforcer la représentation des femmes au parlement. Cette séance faisait suite au premier dialogue tenu avec la délégation en octobre 2025, à l'occasion de la 151e Assemblée de l'UIP. La délégation de la Gambie a fait part au Groupe des mesures prises récemment pour renforcer la représentation des femmes à l'Assemblée nationale, où celles-ci occupent actuellement 8,6 % des sièges. Le Groupe a été informé que la Commission spéciale sur les questions de genre, les enfants et la protection sociale a proposé de réserver 14 sièges aux femmes et 2 sièges aux personnes handicapées, et qu'elle a sensibilisé les parlementaires à cette question. En raison de ses incidences financières, cette proposition doit être présentée sous la forme d'un projet de loi du gouvernement et est actuellement examinée par ce dernier, à l'initiative du Ministère des questions de genre, des enfants et de la protection sociale. Le Groupe a exprimé l'espoir que le projet de loi puisse être examiné avant les élections d'avril 2027.

La délégation a réitéré ses préoccupations concernant les obstacles persistants qui peuvent empêcher les femmes de se présenter aux élections, notamment les normes sociales préjudiciables, l'insuffisance des ressources financières, la faible sensibilisation du public et le manque de soutien des partis politiques. Il a été souligné que les parlementaires doivent aller à la rencontre des populations afin de mettre en lumière l'importance de la participation des femmes à la vie politique. Il a également été souligné que des mesures doivent être prises pour encourager les partis politiques à adopter des quotas volontaires, pour apporter un soutien financier aux candidates et pour mobiliser des hommes parlementaires en faveur de cette cause.

Le Groupe a demandé au Secrétariat de l'UIP d'examiner les formes de soutien qui pourraient être apportées aux efforts actuellement déployés en Gambie en vue de renforcer la représentation des femmes avant les élections de 2027.

Autres manifestations

1. Réunion conjointe des présidents des groupes géopolitiques, des commissions permanentes et des autres organes spécialisés de l'UIP

Le 5 octobre 2026, la Présidente et la Secrétaire générale de l'UIP ont rencontré les présidents des groupes géopolitiques, des commissions permanentes et des autres organes spécialisés de l'UIP.

La Présidente et la Secrétaire générale de l'UIP ayant été retenues à l'ouverture du Forum des femmes parlementaires, Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), Présidente de la Commission permanente du développement durable, a ouvert la réunion en leur nom. Elle a rappelé le champ d'action et le mandat convenus lors de la session précédente, qui faisaient de cette réunion conjointe un forum consultatif chargé d'anticiper les questions émergentes, de renforcer la coordination entre les organes de l'UIP et de contribuer aux principaux processus organisationnels.

En ouvrant la discussion sur les droits de l'homme, thème prioritaire de l'UIP pour 2026, la Secrétaire générale de l'UIP a présenté un aperçu des activités menées tout au long de l'année, notamment des événements consacrés aux droits des personnes en situation de handicap, au droit international des droits de l'homme et à l'intelligence artificielle. Elle a également souligné la campagne de l'UIP *Mettre en lumière les droits de l'homme*, qui vise à protéger les droits des parlementaires et à renforcer l'action parlementaire en faveur des droits de l'homme au moyen de la législation, du contrôle parlementaire et de l'élaboration des politiques. Elle a encouragé les participants à soutenir cette campagne au sein de leurs organes respectifs et de leur parlement national, et a présenté les initiatives à venir, notamment la Conférence parlementaire mondiale sur les droits de l'homme, prévue en novembre 2026 à Genève.

Mme N. Odsuren (Mongolie), Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, a souligné l'importance d'une coopération plus étroite avec les parlements nationaux afin de protéger les parlementaires confrontés à des menaces, à des actes d'intimidation et à d'autres violations des droits de l'homme.

M. H. Mohammad (Malaisie), Président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, a rappelé que le Bureau de la Commission avait proposé d'organiser, en partenariat avec le Comité chargé de promouvoir le respect du DIH, un événement consacré à la mise en œuvre du DIH et du droit international des droits de l'homme, prévue le 7 octobre 2026 dans le cadre de l'Assemblée.

Mme D. O'Neill (Australie), Présidente par intérim de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, a appelé à renforcer la coordination et le partage d'informations entre les organes de l'UIP, notamment en communiquant plus régulièrement des informations actualisées sur les cas relatifs aux droits de l'homme des parlementaires. Elle a également souligné qu'il était nécessaire de tenir compte des différents fuseaux horaires lors de l'organisation d'activités virtuelles, afin de faciliter la participation de toutes les régions.

Mme M. Guerra Castillo (Mexique), Présidente du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, a souligné l'importance de protéger les droits des victimes du terrorisme. En réponse, la Présidente de l'UIP a indiqué que, comme pour le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, le mandat du Groupe consultatif serait réexaminé en vue de renforcer ses travaux et le soutien apporté par l'UIP aux pays touchés par le terrorisme et l'extrémisme violent.

Abordant la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2027-2031, Mme K. Jabre, Directrice des programmes de l'UIP, en a présenté les principaux objectifs ainsi que les modalités envisagées pour sa mise en œuvre. Elle a rappelé que la Stratégie avait été élaborée à l'issue d'un vaste processus de consultation auquel avaient participé plus de 1 000 personnes de 111 pays. Elle a exposé les mécanismes de mise en œuvre proposés, notamment l'établissement de plans de travail annuels, la présentation régulière de rapports, une meilleure adéquation des travaux des organes de l'UIP avec les objectifs stratégiques, ainsi qu'un renforcement du suivi et de l'évaluation. Elle a invité les participants à réfléchir à la manière dont chaque organe pourrait contribuer à la mise en œuvre et à la diffusion de la Stratégie.

La Secrétaire générale de l'UIP a ensuite présenté le processus proposé pour l'élaboration, en 2027, d'une stratégie de mobilisation des Membres, conformément aux dispositions de la nouvelle Stratégie. Elle a exposé les différentes dimensions de cette mobilisation, notamment la participation institutionnelle, les processus politiques, les activités programmatiques et la communication, ainsi que les possibilités de renforcer les relations aux niveaux national, régional et mondial. Elle a présenté un processus proposé en trois phases : le recensement et la collecte de données, les consultations avec les parties prenantes et l'élaboration d'un premier projet, qui sera soumis à l'examen de la prochaine Assemblée, en mai 2027.

Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont exprimé leur soutien à la nouvelle Stratégie et procédé à un échange de vues sur les moyens concrets de renforcer sa mise en œuvre. M. L. Wehrli (Suisse), Président du Groupe des Douze Plus, a souligné l'importance de traduire la Stratégie en actions concrètes et a proposé que les groupes géopolitiques apportent leur soutien en facilitant les contacts, les partenariats et la coopération thématique. Il a suggéré que les groupes géopolitiques examinent régulièrement la mise en œuvre de la Stratégie, notamment en inscrivant ce point à leur ordre du jour au moins une fois par an.

Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis) a présenté trois axes de travail proposés pour la Commission permanente du développement durable : l'action climatique et la résilience environnementale, le développement durable inclusif, et la technologie et l'innovation. Elle a également proposé de recourir davantage aux commissions permanentes pour maintenir la coopération avec les parlements nationaux entre les Assemblées, notamment au moyen d'initiatives thématiques ciblées.

M. K. Al Maawali (Oman), Président du Groupe arabe, a souligné la nécessité de disposer de ressources suffisantes, de mécanismes de suivi et d'une communication plus régulière avec les Parlements membres, notamment au moyen de réunions en ligne.

M. A. Kolotou Tchaïmi (Tchad), Président du Groupe africain, a exprimé son soutien à la Stratégie et souligné la nécessité de tenir compte des spécificités régionales et de fournir une assistance adaptée aux groupes géopolitiques.

M. R. Edwards (Chili), Président du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, a mis en lumière les possibilités et les défis liés aux progrès rapides de l'IA et proposé d'accorder une place plus importante aux technologies émergentes dans les priorités de l'UIP en matière de politiques.

En conclusion, la Présidente de l'UIP est revenue sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026, notant que la majorité des objectifs avaient été atteints dans plusieurs domaines, tandis que les éléments qui n'avaient pas été pleinement mis en œuvre avaient été repris dans la nouvelle Stratégie. Elle a encouragé les participants à prendre connaissance de la Stratégie pour 2027-2031 et à transmettre des suggestions sur les meilleurs moyens de soutenir sa mise en œuvre, notamment par le biais de contributions écrites de leur groupe géopolitique au Secrétariat de l'UIP.

2. Consultation informelle sur le thème *Les voies vers une coexistence pacifique au Moyen-Orient*

Cette consultation informelle s'est tenue le 5 octobre 2026 à huis clos. Elle a réuni 20 titulaires de fonctions au sein de l'UIP et chefs de délégation afin d'échanger sur les moyens concrets par lesquels la diplomatie parlementaire peut contribuer aux efforts visant à promouvoir la coexistence pacifique et la reconnaissance mutuelle entre les peuples et les États du Moyen-Orient. La consultation était animée par Mme A. Filip (Secrétaire générale de l'UIP) et M. A. Bagbin (Ghana). La Dr T. Ackson (Présidente de l'UIP) a ouvert et clôturé la séance. Les participants représentaient les délégations des pays suivants : Arabie saoudite, Arménie, Bahreïn, Émirats arabes unis, France, Jordanie, Malaisie, Malte,

Mexique, Oman, Pakistan, Palestine, Pologne, Qatar, Royaume-Uni, Suisse et Türkiye. Ils représentaient plusieurs organes de l'UIP qui traitent des situations de crise ayant des répercussions sur la paix et la sécurité.

Cette consultation s'inscrivait dans le prolongement des différents dialogues, résolutions et engagements de l'UIP de ces dernières années, en réponse à l'escalade des conflits et aux crises humanitaires dans différentes régions du monde, en particulier au Moyen-Orient. Parmi ces initiatives figuraient : la mission de la Présidente de l'UIP en Israël et en Palestine en novembre 2023, la résolution intitulée *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine* (150e Assemblée de l'UIP, Tachkent, Ouzbékistan), la Déclaration de Genève intitulée *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise* (151e Assemblée de l'UIP, Genève, Suisse), la résolution relative au point d'urgence intitulée *La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions*, ainsi que la session spéciale intitulée *La Promotion de la solution à deux États pour Israël et la Palestine : les voies vers la paix au Moyen-Orient* (152e Assemblée de l'UIP, Istanbul, Türkiye), et les efforts continus du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP.

La séance était divisée en deux parties. La première invitait à réfléchir aux expériences et aux efforts des parlements en vue de faire reconnaître une solution à deux États pour Israël et la Palestine, de respecter le DIH et de recourir à la médiation et au dialogue comme outils favorisant la coexistence pacifique. La deuxième partie était consacrée aux perspectives et à la manière dont la diplomatie parlementaire, ainsi que les mécanismes de l'UIP qui l'accompagnent, pourraient contribuer davantage à la coexistence pacifique et à la reconnaissance mutuelle. Des parlementaires participant à différents mécanismes de l'UIP ou disposant d'une expérience nationale particulière sur les thèmes abordés ont apporté leurs contributions. La parole a ensuite été donnée aux participants pour leurs réactions et leurs échanges.

La consultation a mis en évidence un décalage récurrent entre l'adoption de résolutions lors des Assemblées de l'UIP et leur mise en œuvre à l'échelle nationale. Les participants ont souligné que la diplomatie parlementaire ne serait crédible que si les engagements pris se traduisaient par des mesures concrètes, aux niveaux national et international, au moyen de textes législatifs, de décisions budgétaires, du contrôle de l'action gouvernementale et d'un suivi soutenu. Dans le même temps, les participants ont réaffirmé à plusieurs reprises la nécessité de poursuivre le dialogue malgré l'érosion de la confiance au fil des ans, notamment parce que les parlementaires pouvaient maintenir des canaux de dialogue ouverts lorsque les voies diplomatiques officielles cessaient de fonctionner.

Les participants ont souligné que le respect du droit international, et en particulier du DIH, constituait le fondement de toute paix durable. Ils ont également affirmé qu'aucune paix durable ne pouvait être instaurée sans justice ni obligation de rendre des comptes, lesquelles ne devaient pas être appliquées de manière sélective. À cet égard, ils ont relevé l'importance particulière des fonctions de contrôle et de législation des parlements. Les souffrances des civils ne doivent pas être instrumentalisées à des fins électorales.

Les avis divergeaient toutefois quant aux conditions nécessaires à un dialogue constructif et à une coexistence pacifique. Certains ont souligné que l'idée de coexistence ne pourrait progresser en Israël et en Palestine, ou entre les deux, sans mettre fin à l'occupation et sans concrétiser les droits du peuple palestinien et sa souveraineté. D'autres ont insisté sur l'importance de mobiliser toutes les voix parlementaires et sociétales disponibles susceptibles de jeter des ponts entre les parties divisées.

Une grande partie des discussions concernant Israël et la Palestine a porté sur le soutien à la solution à deux États, conformément à la résolution de l'UIP adoptée en 2025 sur cette question. Des préoccupations ont été exprimées quant à la viabilité de cette solution dans le contexte actuel, compte tenu de l'occupation, de l'impunité et des violences à Gaza et en Cisjordanie, notamment l'expansion des colonies et les déplacements forcés de population.

Différents points de vue ont été exprimés sur les divers obstacles à la paix, à la sécurité et à la coexistence. Les expériences de réconciliation menées en Europe après la Seconde Guerre mondiale, ainsi qu'en Irlande du Nord et en Afrique du Sud, ont été citées pour illustrer le rôle que jouent les contacts durables entre les sociétés et la solidarité internationale dans la consolidation de la paix.

Plusieurs pistes d'action parlementaire ont été proposées, notamment les suivantes :

- Ramener les résolutions pertinentes de l'UIP devant les parlements nationaux et encourager leur mise en œuvre, notamment en allouant davantage de ressources budgétaires à l'aide humanitaire.
- Encourager les parlementaires à se rendre dans les zones de conflit afin de constater directement la situation sur le terrain.
- Identifier d'autres parlementaires disposés à participer à un dialogue interparlementaire sur la coexistence pacifique au Moyen-Orient.
- Renforcer les capacités des parlementaires en matière de dialogue en leur proposant des formations à la médiation, à la négociation et au règlement des conflits.
- Encourager le dialogue entre les différents partis politiques et la création de groupes d'amitié parlementaire avec les parlements israélien et palestinien, afin de nouer des relations et de favoriser l'intérêt pour le dialogue.
- Faire part aux autres parlementaires ainsi qu'aux gouvernements des enseignements tirés des processus de dialogue et, si nécessaire, remettre en question les positions gouvernementales.
- Nouer le dialogue avec les nouveaux parlements élus d'Israël et de Palestine à la suite des prochaines élections.
- Encourager l'action au niveau national et la coopération interparlementaire autour d'engagements humanitaires acceptables pour toutes les parties au conflit, notamment en matière de recherche des personnes disparues, de libération des détenus et de protection des enfants.
- Participer aux efforts visant à lutter contre les discours haineux et la désinformation.
- Utiliser les arts comme moyen de favoriser la coexistence pacifique.
- Élaborer une méthode parlementaire commune en faveur de la paix, qui puisse être appliquée dans différents contextes de conflit.

Malgré le contexte géopolitique difficile et polarisé dans lequel cette consultation s'est tenue, un large soutien s'est exprimé en faveur de la poursuite des efforts de diplomatie parlementaire, notamment en tant que moyen de renforcer la confiance. Les participants ont néanmoins souligné qu'un dialogue constructif nécessitait une volonté politique, la participation de toutes les parties et un suivi crédible. La plupart estimaient qu'il convenait de s'efforcer d'inclure toutes les parties aux conflits. La diplomatie parlementaire doit toujours compléter les efforts des gouvernements.

Les participants ont souligné que cette consultation devait marquer le début d'un processus de dialogue durable, associant les responsabilités humanitaires immédiates aux efforts visant à promouvoir la justice, la reconnaissance mutuelle et la coexistence pacifique. Certains ont également indiqué que ce format de consultation pourrait être reproduit pour aborder d'autres conflits. Il a été relevé que la Stratégie de l'UIP pour 2027-2031 proposait une feuille de route pour poursuivre ce dialogue, grâce à son Objectif stratégique spécifiquement consacré à la facilitation de la diplomatie parlementaire, du dialogue et de l'action conjointe.

3. Réunion-débat sur le thème *Le rôle des parlementaires dans l'abolition de la peine de mort*

Cette réunion-débat, qui s'est tenue le 6 octobre 2026, a été organisée conjointement par l'UIP et la Commission internationale contre la peine de mort (ICDP). Une trentaine de participants ont assisté à la séance, notamment des parlementaires d'Allemagne, du Bangladesh, d'Espagne, du Kenya, de Mongolie, du Pakistan et de Thaïlande. Le débat a été animé par Mme C. Roth (Allemagne) et a réuni les intervenants suivants : Mme B. Lochbihler (Commissaire à l'ICDP, ancienne parlementaire européenne), Mme S. Kayitesi (Commissaire à l'ICDP ; ancienne vice-présidente de la Cour suprême du Rwanda), Mme M. Odhiambo (Kenya) et M. C. Supphaiboonlerd (Thaïlande).

Les intervenants ont examiné les tendances mondiales et africaines en matière d'abolition et ont débattu du rôle particulier que les parlementaires peuvent jouer pour faire avancer ce dossier, notamment dans les pays où la peine de mort est toujours en vigueur. Mme Lochbihler (ICDP) a souligné que, à l'échelle mondiale, la tendance à l'abolition de la peine de mort se poursuit, tout en relevant que les exécutions demeurent le fait d'un nombre relativement restreint de pays. Mme Kayitesi (ICDP) a fait le point sur les évolutions observées en Afrique et sur l'importance d'une mobilisation politique, juridique et publique soutenue pour faire progresser l'abolition. Mme Odhiambo (Kenya) a présenté les dernières évolutions survenues dans son pays, notamment une proposition de loi d'initiative parlementaire qui n'a pas pu suivre son cours après que son auteur est devenu ministre, tout

en soulignant qu'un autre parlementaire peut encore la reprendre. M. Supphaiboonlerd (Thaïlande) a abordé l'incompatibilité de la peine de mort avec les droits de l'homme et a souligné l'importance d'associer les jeunes parlementaires au combat pour son abolition.

Au cours du débat, pendant lequel des questions ont été posées par l'assistance, les participants ont souligné la nécessité d'informer le public et de favoriser un débat public éclairé, en particulier à la suite de crimes atroces fortement médiatisés, lorsque la couverture sensationnaliste et la colère de l'opinion publique risquent d'accentuer les pressions en faveur du maintien ou du rétablissement de la peine capitale. Les intervenants ont en particulier souligné l'utilité de recourir à des récits marquants pour mettre en lumière les tortures subies par les personnes reconnues coupables par des systèmes judiciaires faillibles. Ils ont également insisté sur la nécessité de veiller à ce que les victimes des crimes les plus atroces bénéficient d'un soutien, notamment au moyen de fonds dédiés pouvant leur offrir une certaine forme d'indemnisation et ainsi atténuer les appels réclamant la mort de l'accusé. Les intervenants et les participants qui ont pris la parole depuis la salle ont également insisté sur la nécessité pour l'UIP de continuer à accompagner les parlements afin de soutenir et de renforcer leur action concernant la peine de mort. Les échanges ont en outre mis en évidence l'importance, pour les parlementaires, de faire preuve d'initiative politique plutôt que de simplement suivre l'évolution de l'opinion publique.

4. Atelier sur le thème *Renforcer les réponses parlementaires au terrorisme : présentation du cadre de référence de l'UIP*

L'atelier, qui s'est tenu le 6 octobre 2026, a été l'occasion de présenter à un vaste public parlementaire le cadre de référence de l'UIP sur la définition du terrorisme et d'examiner les possibilités de l'utiliser concrètement dans les travaux législatifs et de contrôle parlementaire au niveau national. Le Secrétariat de l'UIP a présenté le cadre, en expliquant son objet, les trois éléments cumulatifs sur lesquels repose la proposition de définition du terrorisme, ainsi que les principales garanties et exclusions qu'il contient. Lors de l'exposé, le Secrétariat a souligné que le cadre apporte une réponse à l'absence persistante d'une définition internationale du terrorisme universellement acceptée.

Les échanges ont confirmé le vif intérêt suscité par le cadre en tant qu'outil de référence pratique et non contraignant pour les parlements. Il a été souligné que le cadre n'a pas vocation à remplacer les définitions nationales ni à servir de loi type, mais qu'il vise plutôt à aider les parlements à déterminer si la législation existante est suffisamment claire et précisément délimitée, si des garanties appropriées sont en place et s'il est possible de repérer des lacunes, des incohérences ou des domaines nécessitant un renforcement du contrôle parlementaire.

M. B. Saul, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, a salué le cadre, indiquant qu'il est globalement conforme au droit international des droits de l'homme, au DIH, ainsi qu'aux normes internationales pertinentes. Il a averti que des définitions vagues ou excessivement larges du terrorisme peuvent contribuer à des détentions arbitraires, à un usage excessif de la force, à une surveillance injustifiée et à des restrictions indues des libertés fondamentales. Il a également insisté sur l'importance de distinguer le terrorisme des autres formes de criminalité, même lorsqu'il peut exister des liens avec la criminalité organisée.

Au cours du débat, les participants ont insisté sur la nécessité de concilier l'efficacité des mesures de sécurité avec les exigences de clarté juridique, de protection des droits de l'homme, de redevabilité et de coopération internationale. Une attention particulière a été accordée aux nouvelles menaces numériques, à la radicalisation en ligne, aux nouvelles formes de financement du terrorisme, aux liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, aux droits et à la protection des victimes, à la redevabilité dans les opérations de lutte contre le terrorisme, au risque de deux poids, deux mesures, ainsi qu'aux questions relatives au terrorisme d'État et au terrorisme parrainé par l'État. Les parlementaires de pays directement touchés par le terrorisme, en particulier au Sahel, ont souligné l'utilité du cadre pour examiner la législation nationale et renforcer le contrôle parlementaire.

Les échanges ont également fait ressortir combien les participants appréciaient les efforts déployés par l'UIP pour faire d'un débat ancien et complexe sur la définition du terrorisme un outil concret au service des parlementaires. L'un des principaux messages qui se sont dégagés de l'atelier est que l'efficacité des efforts de lutte contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme ne doivent pas être considérées comme des objectifs concurrents et qu'une législation claire, précise et proportionnée renforce à la fois la sécurité et l'état de droit.

Les échanges ont également soulevé plusieurs questions qui pourraient être examinées plus en détail par le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et, plus largement, par l'UIP, notamment le financement du terrorisme, les menaces numériques et la radicalisation en ligne, les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, le terrorisme d'État et le terrorisme parrainé par l'État, la redevabilité, les droits des victimes et les questions relatives au Sahel.

5. Atelier sur le thème *Les minéraux critiques au service d'une prospérité partagée : renforcer le contrôle parlementaire*

Cet atelier, qui s'est tenu le 6 octobre 2026, a réuni trois parlementaires ayant une expérience directe des minéraux critiques et du secteur minier : M. U. Clement-Lund (membre de la Commission permanente des mines et de l'énergie de la Chambre des députés du Chili), Mme I. Kitwa Godalena (membre de la Commission des affaires économiques, financières et budgétaires de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo, et agente minière agréée) et Mme Uyanga Bold (membre du Grand Khoural de l'État de Mongolie et ancienne Vice-Ministre des mines et de l'industrie lourde). Mme S. Quimbaya (ancienne Directrice de pays, République-Unie de Tanzanie, National Democratic Institute) a encadré la séance.

Les intervenants ont souligné le rôle essentiel des parlements dans le contrôle d'un secteur qui représente jusqu'à 25 % du produit intérieur brut dans certains pays producteurs de minerais. Ils ont présenté plusieurs outils de contrôle parlementaire, notamment l'établissement de listes de minéraux critiques ou stratégiques, l'adoption et l'examen de la législation minière, la révision des codes miniers et la création de commissions d'enquête parlementaires. Ils ont cité plusieurs bonnes pratiques, par exemple la redistribution des recettes minières aux administrations locales, le renforcement des garanties environnementales et le développement de l'expertise technique au sein des parlements afin qu'ils dépendent moins des informations fournies par l'exécutif.

Le débat ouvert à l'ensemble des participants a donné lieu à de nombreuses interventions et questions. Les participants ont mis l'accent sur les dommages environnementaux causés par l'exploitation minière et le traitement des minerais, ainsi que sur la nécessité de protéger les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants qui travaillent dans ce secteur. Plusieurs délégations ont proposé de créer une plateforme de dialogue entre pays, notant que les effets de l'exploitation minière sur l'environnement touchent souvent plusieurs pays et appellent une coopération internationale. Les participants ont également proposé d'engager un processus en vue de l'élaboration d'une convention internationale sur les impacts socio-économiques et environnementaux de l'exploitation minière.

La discussion a toutefois fait apparaître des perspectives encourageantes, notamment en ce qui concerne les nouvelles technologies qui pourraient contribuer à réduire l'impact environnemental du traitement des minerais. Les intervenants ont souligné l'importance de préserver l'attractivité du secteur minier tout en l'inscrivant dans un cadre rigoureux en matière de protection de l'environnement.

Enfin, les intervenants et les participants ont appelé conjointement à la création d'une plateforme parlementaire commune pour traiter ces questions. Ils ont également exprimé leur ferme volonté de poursuivre les travaux et de partager leurs expériences.

6. Atelier sur le thème *La santé mentale des différentes générations : faire face à la surcharge numérique, aux pressions économiques et à l'incertitude*

L'atelier, qui s'est tenu le 7 octobre 2026, a permis aux participants de faire connaître leurs expériences et leurs points de vue sur la manière de relever les défis liés à la santé mentale, ainsi que de discuter des approches parlementaires concrètes visant à promouvoir la prévention, la résilience et les interventions au niveau local en matière de santé mentale. Il s'agissait du premier atelier consacré à cette question organisé dans le cadre d'une Assemblée de l'UIP, dans le prolongement des débats que le Comité sur la santé avait consacrés, lors de la 152e Assemblée, à la santé mentale en tant que l'un des principaux défis auxquels sont confrontées nos sociétés.

L'atelier était modéré par M. M.I. Ravalia (Canada), qui a souligné que la santé mentale était de plus en plus reconnue comme une question incontournable relevant à la fois des droits de l'homme et du développement, et comme un élément crucial du bien-être des personnes.

M. D. Chisholm (Spécialiste de la santé mentale à l'Organisation mondiale de la Santé, intervenant en ligne) a évoqué la nature multiforme de la santé mentale, soulignant qu'elle nécessite des solutions intégrantes et équitables. Il a insisté sur la nécessité d'examiner la législation existante en matière de

santé mentale et d'adopter de nouvelles lois fondées sur une approche centrée sur la personne et respectueuse des droits de l'homme. Il a donné des exemples de recommandations sectorielles et a appelé à l'adoption de normes de sécurité des produits pour les nouvelles technologies.

Mme E. Muteka (Namibie) a souligné l'importance d'investir dans le bien-être des jeunes. Elle a expliqué que son parlement avait adopté une nouvelle loi sur la santé mentale en réponse aux défis auxquels sont confrontés les jeunes du pays en la matière, notamment des taux de suicide alarmants. Elle a par ailleurs évoqué la nécessité de mettre l'accent sur la prévention et l'intervention précoce, d'élargir les interventions au niveau de la population locale et de lutter contre la stigmatisation.

Mme I. Stamatović (Serbie) a rappelé aux participants que la santé mentale est un élément essentiel du développement tant au niveau individuel que sociétal, que les nouvelles technologies évoluent plus rapidement que la capacité d'adaptation des sociétés et des politiques, et que les jeunes sont confrontés à l'incertitude quant à leur avenir. Elle a appelé à une collaboration plus étroite entre les parlements et les experts techniques afin d'élaborer des solutions concrètes.

M. S. Jaiswal (Inde) a présenté les initiatives déployées dans son pays pour renforcer la prévention, les infrastructures et l'accès aux services de santé mentale. Il a mis en avant les défis inédits posés par les nouvelles technologies, notamment la dépendance au numérique, qui constitue une menace pour la santé publique. La collecte de données, la sensibilisation au sein de la population locale et une collaboration renforcée entre toutes les parties prenantes sont indispensables pour mettre en place une action globale en matière de santé mentale.

Mme E. Milaho (Coordinatrice de programme, Akili Tulivu) a évoqué son expérience dans l'accompagnement d'une plateforme numérique animée par des jeunes, destinée à être un catalyseur permettant aux jeunes de la République-Unie de Tanzanie de mieux comprendre leurs sentiments et de prendre contact avec des experts en santé mentale. Elle a appelé à des allocations budgétaires adéquates pour soutenir les initiatives en matière de santé mentale, à la mise en place de normes pour les produits numériques, notamment en matière de protection des données, ainsi qu'à une plus grande participation des jeunes à l'élaboration des politiques.

Des délégués du Botswana, du Cambodge, de la France, de l'Iran (République islamique d'), du Lesotho, du Malawi, de Monaco, de l'Ouzbékistan, du Pakistan, des Pays-Bas et de la République démocratique du Congo ont pris la parole lors de la discussion. Ils ont mis en avant les défis liés à la régulation des réseaux sociaux, au changement des mentalités visant à faire de la santé mentale un enjeu politique et mondial, ainsi qu'à la mise en place de mesures de santé mentale dans les situations de crise et d'urgence. Les participants ont fait valoir la nécessité de donner aux personnes concernées la possibilité d'être entendues, de renforcer l'éducation et d'évaluer les conséquences sur la santé mentale des nouvelles législations adoptées dans différents secteurs.

7. Atelier sur le thème *Promouvoir des IA éthiques qui respectent les droits de l'enfant*

L'atelier, tenu le 7 octobre 2026, était modéré par M. K.K.P. Kouassi (Côte d'Ivoire) et réunissait un groupe d'experts : Mme S. Abdella, chercheuse au Centre mondial sur la gouvernance de l'IA en Afrique du Sud ; M. A. Read, spécialiste de l'IA et des questions parlementaires à l'UIP ; et M. A. Farrugia, ancien président de la Chambre des représentants de Malte, qui participait à distance. L'atelier avait pour objectif de fournir aux parlementaires les outils et les connaissances nécessaires pour légiférer efficacement en vue de protéger les enfants dans un monde de plus en plus automatisé.

Mme Selam Abdella a défini l'"IA responsable" comme un cadre qui déplace l'accent mis sur les caractéristiques techniques vers les détenteurs d'obligations, appelant spécifiquement les acteurs de la gouvernance à prendre leurs responsabilités quant aux implications technologiques. Elle a souligné que les enfants sont souvent les "canaris dans la mine de charbon" de la technologie, alors que les droits de l'enfant restent l'un des indicateurs les plus faibles et dont la progression est la plus lente dans les indices mondiaux relatifs à l'IA.

M. Farrugia a insisté sur le fait que le rôle des parlements est primordial, car les questions liées à l'IA ne sont pas purement techniques mais touchent aux droits fondamentaux et à la redevabilité. Il a fait part de l'expérience de Malte, l'un des premiers pays européens à avoir créé, en 2024, une commission parlementaire dédiée à l'IA.

M. Read a présenté un bulletin thématique récemment publié par l'UIP intitulé *Protéger les droits de l'enfant à l'ère de l'IA*, qui met particulièrement l'accent sur la santé mentale et l'éducation. Il a cité des recherches montrant que les adolescents utilisant les réseaux sociaux plus de trois heures par jour sont exposés à un risque accru de problèmes de santé mentale.

M. Kouassi a présenté cinq dispositions législatives qu'il a exhorté les parlementaires à adopter avant la prochaine Assemblée. Premièrement, un "nutri-score algorithmique" destiné aux enfants, dans le cadre duquel les services d'IA seraient notés de A à E en fonction du niveau de collecte de données et de la conception susceptible de créer une dépendance. Deuxièmement, une clause de non-régression qui empêcherait légalement toute mise à jour logicielle d'abaisser les niveaux de protection existants. Troisièmement, une disposition renversant la charge de la preuve, obligeant les fournisseurs d'IA à prouver qu'ils respectent leurs obligations de diligence raisonnable en cas de préjudice subi par un mineur. Quatrièmement, un droit de veto suspensif en faveur des enfants, qui permettrait à une commission composée de mineurs de retarder de 30 jours le déploiement de l'IA en milieu scolaire. Enfin, une contribution calculée, selon laquelle les plateformes monétisant l'attention des enfants verseraient 0,1 % des recettes locales à un fonds public destiné au développement d'une IA protectrice.

De nombreux délégués ont apporté leur contribution au débat, mettant en avant les défis locaux. Un délégué irlandais a évoqué la création du bureau irlandais dédié à l'IA et la difficulté de poursuivre en justice les entreprises internationales. Des délégués du Burkina Faso et du Malawi ont fait part de leurs inquiétudes concernant le recrutement d'enfants par des groupes terroristes en ligne et le risque que les enfants des zones rurales ne deviennent une génération exclue de l'IA. Un délégué du Pakistan a fait valoir que de puissants intérêts commerciaux fragilisaient souvent la réglementation, car les mesures de sécurité risquaient de réduire les bénéfices des entreprises. Les participants ont conclu que, compte tenu de la nature internationale de l'IA, les législations nationales individuelles sont insuffisantes : une protection efficace nécessite une coopération multilatérale et des traités internationaux pour demander des comptes aux multinationales.

8. Atelier sur le thème *Qu'y a-t-il dans nos assiettes ? Proposer une alimentation saine dans un contexte de changements climatiques*

L'atelier, tenu le 7 octobre 2026, a réuni 42 parlementaires et membres du personnel parlementaire issus de 19 pays, représentant toutes les régions du monde, afin d'identifier les mesures parlementaires susceptibles de réduire les émissions de méthane provenant de l'agriculture et des déchets organiques tout en renforçant la sécurité alimentaire. S'appuyant sur les contributions d'experts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Institut de l'environnement de Stockholm, ainsi que sur les expériences parlementaires de la Lettonie et de l'Uruguay, les participants ont examiné la manière dont l'amélioration de la productivité du bétail, la prévention des pertes et du gaspillage alimentaires, ainsi qu'une meilleure gestion des déchets organiques peuvent réduire les émissions de méthane tout en soutenant les moyens de subsistance des agriculteurs. Les discussions ont mis en évidence le rôle de la législation, des investissements publics et du contrôle parlementaire dans la mise en œuvre de ces mesures.

Les interventions des délégués du Burkina Faso, du Ghana, de la Guinée équatoriale, de l'Inde, du Lesotho, de la Norvège, de l'Ouzbékistan, des Pays-Bas, du Pérou et de la République démocratique du Congo ont enrichi l'échange d'expériences nationales en matière de sécurité alimentaire et de gestion des déchets. La discussion a permis d'identifier des opportunités d'échanges législatifs et d'assistance technique pertinentes pour la réduction des émissions de méthane, en soulignant que les mesures doivent tenir compte des spécificités nationales et des priorités de développement. L'UIP a présenté un programme de soutien sur mesure destiné à aider les parlements à définir les priorités en matière d'atténuation des émissions de méthane, à renforcer les mesures législatives et budgétaires, et à demander des comptes aux gouvernements quant à la mise en œuvre de ces mesures.

9. Débat paritaire sur le thème *Des hommes et des femmes parlementaires s'unissent pour la sécurité des dirigeants politiques en ligne*

Le 8 octobre 2026, le Forum des femmes parlementaires a organisé un débat paritaire, auquel ont pris part 61 participants, dont 37 parlementaires (22 femmes et 15 hommes) issus de 32 pays.
M. H.E. Hasan (Bahreïn), membre du Bureau des jeunes parlementaires de l'UIP, a animé les échanges.

Le débat s'est ouvert par une discussion informelle entre Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP, et M. D. Pacheco, Président honoraire de l'UIP. Leurs témoignages ont mis en lumière les conséquences personnelles et psychologiques de la violence en ligne sur les parlementaires et leurs familles, les liens entre la violence en ligne et la violence hors ligne,

ainsi que la manière dont l'intimidation réduit au silence et pousse les parlementaires à se retirer de la vie politique. Ils ont également fait part de leurs conseils pour résister et faire preuve de résilience face à la violence en ligne et ont réfléchi aux possibilités de signalement et aux recours juridiques.

Les intervenants ont présenté des données ventilées par sexe ainsi que des informations sur la prévalence et les formes de violence en ligne à l'encontre des parlementaires, ainsi que des exemples de mesures juridiques et politiques proposées comme solutions. Le rôle des garçons et des hommes a également fait l'objet d'une réflexion et des bonnes pratiques ont été partagées.

Les données et analyses fournies par l'UIP, ONU Femmes et Equimundo ont éclairé les appels lancés en faveur de la redevabilité des entreprises technologiques, de recours efficaces et d'approches préventives s'attaquant aux normes implicites qui sous-tendent les abus. Mme C.M. Mumma (Kenya) a fait valoir que les plateformes numériques ont soumis la vie politique à un examen plus minutieux, citant les revendications des jeunes en matière de transparence. Elle a exhorté les parlements à s'adapter aux avancées technologiques et à renforcer les lois contre le cyberharcèlement et la violence facilitée par la technologie. Mme L. Gumnior (Allemagne) a appelé à l'adoption de lois permettant aux personnes visées de reprendre le contrôle de leurs images – y compris dans les cas de contenus générés par l'IA – qui seraient appuyées par une application effective, des procédures de signalement accessibles et des mécanismes de retrait rapides.

Les témoignages et les interventions de l'assemblée ont renforcé l'idée selon laquelle la protection ne peut reposer uniquement sur la résilience individuelle : la nécessité d'une législation permettant de prévenir et de sanctionner les actes de violence en ligne à l'encontre des responsables politiques, ainsi que de protéger ces derniers contre de tels actes, est essentielle. Ce rôle est d'autant plus crucial à une époque où la violence en ligne dissuade de nombreux jeunes, en particulier les jeunes femmes, de s'engager en politique et d'accéder aux postes de direction.

La sécurité des plateformes en ligne est une nécessité absolue et les parlementaires ont un rôle central à jouer pour faire avancer cette cause grâce à leurs fonctions législatives et de contrôle. Les participants ont appelé à une conception des plateformes permettant de lutter contre les contenus misogynes, ainsi qu'à des solutions à la violence qui préservent la liberté d'expression. Ils ont exhorté l'UIP à soutenir l'action parlementaire grâce à des textes législatifs types et à un dialogue avec les entreprises technologiques. Ils ont demandé une protection cohérente au-delà des frontières afin de combler les lacunes des recours nationaux. Ils ont encouragé les femmes et les hommes à agir ensemble, et à impliquer les hommes et les garçons au moyen d'alternatives positives à une culture de domination.

10. Réunion-débat sur le thème *Au-delà des engagements en faveur de la paix : le rôle des parlements dans l'application du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme*

Le 7 octobre 2026, la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et le Comité chargé de promouvoir le respect du DIH ont organisé conjointement une réunion-débat intitulée *Au-delà des engagements en faveur de la paix : le rôle des parlements dans l'application du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme*. Les intervenants étaient Mme E. Misola Richard (Conseillère juridique au Comité international de la Croix-Rouge), Mme L. Baig (Conseillère juridique principale et responsable du Bureau du procureur d'Arusha au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux - MIFRTP), la Juge I. Daud Aboud (Juge à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples) et M. G. Mulanya (Kenya). L'événement était animé par Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne), Vice-Présidente de l'UIP.

La réunion-débat a examiné les mécanismes visant à faire respecter le DIH et le droit international des droits de l'homme (DIDH) aux niveaux international, régional et national, et a mis en avant le rôle joué par les parlements pour garantir que les engagements internationaux se traduisent en actions nationales.

Mme Misola Richard a précisé qu'en tant que parties à des traités, les États ont l'obligation d'adopter des lois d'application et de veiller à ce que leurs systèmes juridiques nationaux soient pleinement opérationnels pour traiter efficacement les violations du DIH et du DIDH. Il s'agit entre autres de veiller à ce que les crimes de guerre – notamment tels que définis par les Conventions de Genève – soient érigés en infractions pénales dans les cadres juridiques nationaux, et qu'il en aille de même pour les autres crimes internationaux graves visés par des instruments tels que le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), le principe de compétence universelle devant être intégré dans les législations nationales. Les autorités judiciaires doivent également se voir attribuer la compétence nécessaire pour traiter efficacement ces crimes.

Mme Baig a présenté en détail l'expérience héritée du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), anciennement situé à Arusha, s'agissant de poursuivre les crimes internationaux, en particulier le crime de génocide. Elle a également évoqué les travaux actuels du MIFRTP, chargé d'exercer les fonctions résiduelles du TPIR et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), ainsi que les efforts qu'il déploie actuellement pour renforcer les capacités des procureurs nationaux, afin de leur permettre de poursuivre les violations du DIH et du DIDH au niveau national et de faire avancer les objectifs du MIFRTP.

La Juge Aboud a fait part de son point de vue sur l'importance de disposer d'un mécanisme régional tel que la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, capable de garantir la redevabilité en cas de violations des droits de l'homme sur le continent africain tout en tenant compte des réalités locales. Elle a encouragé les parlements à poursuivre leurs efforts en vue de ratifier les instruments régionaux relatifs aux droits de l'homme, notamment le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, et à examiner leur propre législation à la lumière de la Charte africaine et des arrêts de la Cour, y compris ceux rendus à l'encontre d'autres États.

Enfin, M. Mulanya a présenté la loi kényane relative aux crimes internationaux, adoptée en 2008, à titre d'exemple illustrant comment les obligations internationales peuvent être intégrées dans le droit national. Il a expliqué dans quelle mesure cette loi était un catalyseur permettant aux tribunaux nationaux de poursuivre les crimes internationaux graves et fournissait un cadre de coopération avec la CPI.

Des participants de divers pays et des observateurs (Algérie, Bahreïn, Cambodge, Inde, Irlande, Jordanie, Malawi, Malte, Maroc, Ouzbékistan, Pakistan et le réseau Action mondiale des parlementaires) ont fait part des efforts qu'ils ont déployés au sein de leurs parlements respectifs pour mettre en place et soutenir des mécanismes visant à faire respecter le DIH et le DIDH. Certains participants ont également proposé de mettre en place un examen parlementaire annuel de la conformité et d'élaborer, au sein de l'UIP, un cadre parlementaire d'évaluation de la mise en œuvre, qui fournirait aux parlements nationaux des outils concrets pour garantir le respect des normes, contrôler leur application et identifier les lacunes. D'autres participants ont évoqué des initiatives législatives spécifiques prises par leurs parlements pour lutter efficacement contre les violations du DIH et du DIDH. Dans l'ensemble, les participants sont convenus de l'importance de faire de la question de la redevabilité une priorité essentielle pour lutter contre l'impunité et prévenir toute nouvelle violation.

11. Session conjointe UIP-ASGP - *Les parlements face aux pressions : échange ouvert avec des parlementaires et des secrétaires généraux*

La session, tenue le 9 octobre 2026 et co-organisée par l'UIP et l'Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP), a réuni des parlementaires et des secrétaires généraux pour qu'ils puissent discuter de la manière dont les parlements réagissent aux pressions auxquelles sont confrontées les institutions démocratiques. Elle était animée par M. D. Kyere-Duah (Ghana). Les participants ont été invités à confronter les conclusions préliminaires du *Rapport parlementaire mondial 2027*, une publication conjointe de l'UIP et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à paraître prochainement, à leur propre expérience.

Des représentants du Secrétariat de l'UIP ont présenté le rapport ainsi que ses premières conclusions. Le message central était le suivant : ce qui protège le fonctionnement démocratique, c'est la résilience inhérente à l'institution elle-même, plutôt qu'une résilience dépendant de tel ou tel dirigeant. Les travaux de recherche portent sur quatre domaines de pression interdépendants : les pressions politiques, sociétales et technologiques, ainsi que celles qui s'exercent sur les parlementaires et le personnel.

Au sujet des pressions politiques, un participant a demandé si l'étude couvrait les parlements qui ne peuvent pas fonctionner dans des conditions démocratiques. Les participants ont souligné que le parlement s'inscrit dans un écosystème constitutionnel plus large. En cas de crise, les tribunaux peuvent jouer un rôle décisif et les administrations parlementaires peuvent les soutenir en leur expliquant les pratiques et les privilèges parlementaires. Parmi les autres pressions évoquées figuraient les règles limitant la capacité des parlementaires à examiner les projets de loi du gouvernement, ainsi que les perturbations causées par l'effondrement des coalitions gouvernementales. Un participant a exhorté les parlements à tirer pleinement parti des moyens dont ils disposent déjà, tels que l'évaluation des politiques publiques, et à ne pas se transformer en simples chambres qui enregistrent les décisions de l'exécutif.

En ce qui concerne les pressions sociétales, les participants ont souligné que la pression publique peut être positive lorsqu'elle veille à ce que le parlement respecte son mandat. Les parlementaires ont décrit un décalage persistant entre leurs attentes et celles de leurs électeurs : ces derniers les jugent souvent sur l'emploi, l'aide financière et leur présence lors d'événements familiaux plutôt que sur leur travail législatif. Il a été noté que des mouvements de protestation menés par des jeunes ont réussi à faire pression pour obtenir des changements dans la représentation parlementaire. Les participants sont convenus que la transparence et une communication dynamique pourraient atténuer ces pressions. Un participant a fait remarquer que la transparence adoptée par conviction diffère de celle imposée sous la pression.

Concernant les pressions technologiques, les participants ont noté que la technologie peut également agir comme une contre-pression. Dans un cas précis, les citoyens ont maintenu la mobilisation démocratique après que l'exécutif eut coupé l'accès à Internet. Une préoccupation récurrente concernait les projets menés par des bailleurs de fonds ou des consultants, qui mettaient en place des systèmes difficiles à modifier et conçus avec une implication insuffisante du personnel parlementaire. Certains parlements ont décrit leur utilisation de l'IA pour soutenir le travail législatif et les portails de transparence publique. D'autres ont averti qu'une forte dépendance à l'égard d'une IA développée en externe pouvait affaiblir la souveraineté parlementaire.

En ce qui concerne les pressions exercées sur le personnel et les parlementaires, ceux-ci ont évoqué les demandes constantes de leurs électeurs et des responsables locaux, notamment celle d'être disponibles 24 heures sur 24, parallèlement à l'exercice de leurs fonctions constitutionnelles. Ils ont fait connaître des stratégies pratiques pour y faire face, telles que la mise en place de bureaux de circonscription dotés de personnel et la rédaction de résumés quotidiens des préoccupations des citoyens. Un haut représentant a demandé ce qui motivait les parlementaires à continuer d'exercer leurs fonctions dans un contexte de tension aussi forte. Un autre participant a décrit la situation comme celle de ressources limitées face à des demandes illimitées.

En conclusion, la personne responsable des travaux de recherche a invité les participants à apporter leur contribution au moyen d'un questionnaire et d'entretiens de suivi avant la publication du rapport en mai 2027. M. Kyere-Duah (Ghana) a conclu qu'en dépit de ces pressions, les parlements avaient toujours un rôle à jouer. Il a appelé à des efforts collectifs pour affirmer l'indépendance parlementaire.

Élections et nominations

1. Président de l'Union interparlementaire

Trois candidats étaient en lice pour le poste de président de l'UIP : Mme S. Gafarova (Azerbaïdjan), M. M. Dick (Australie) et M. R. Edwards Silva (Chili).

Au terme d'un seul tour de scrutin, Mme S. Gafarova a obtenu 124 voix (38 %), M. M. Dick 182 voix (56 %) et M. R. Edwards Silva 21 voix (6 %).

Le Conseil directeur a donc élu M. M. Dick (Australie) à la présidence de l'Union interparlementaire pour un mandat de trois ans, qui prendra fin en octobre 2029.

La présidente sortante, la Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), a été nommée présidente honoraire de l'Union interparlementaire.

2. Comité exécutif

Le Conseil directeur a élu les membres suivants au Comité exécutif :

Groupe Asie-Pacifique

- Mme J.A. Chowdhury (Bangladesh) pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2030

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- *Le Conseil directeur a décidé de reporter l'élection à ce poste jusqu'à la 154e Assemblée, en mai 2027.*

Groupe des Douze Plus

- M. G. Almeland (Norvège), pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2030

3. Bureau des femmes parlementaires

Le Forum des femmes parlementaires a élu la représentante régionale suivante au Bureau des femmes parlementaires :

Groupe africain
- Mme F. Abri (Algérie), pour terminer le mandat, arrivant à échéance en mai 2027, d'une représentante régionale qui n'était plus parlementaire

4. Bureau des jeunes parlementaires

Le Forum a élu le membre suivant à son Bureau :

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
- M. F.J. Farias Bailon (Mexique), pour terminer le mandat, arrivant à échéance en mai 2027, de M. W. Soto (Pérou), qui n'est plus parlementaire

5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2030 :

Groupe Eurasie
- *Un poste reste vacant pour ce groupe*

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
- *Un poste reste vacant pour ce groupe*

Groupe des Douze Plus
- M. C. Abela (Malte)
- Mme L. Vasylenko (Ukraine)

Le Comité a en outre élu M. M.A. Nader (Iraq) à la présidence, pour un mandat d'un an, renouvelable une fois.

6. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2030 :

Groupe africain
- Mme E. Ninsiima (Ouganda)
- *Un poste reste vacant pour ce groupe*

Groupe Eurasie
- *Un poste reste vacant pour ce groupe*

7. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2030 :

Groupe Eurasie
- *Un poste reste vacant pour ce groupe*

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
- Mme K. Cariola Oliva (Chili)

Groupe des Douze Plus
- Mme K. Hay (Canada)
- M. A. Pinotes Batista (Portugal)

Le Groupe de travail a élu M. N. In-na (Thaïlande) à la présidence et M. A. Hashim Khoori (Émirats arabes unis) à la vice-présidence.

8. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2030 :

Groupe Eurasie
- M. V. Aleksanyan (Arménie)
- *Un poste reste vacant pour ce groupe (une femme)*

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
- M. J. Brito (Chili)

Groupe africain
- Mme N.S. Dembélé-Diarra (Côte d'Ivoire)

Groupe Asie-Pacifique
- *Un poste reste vacant pour ce groupe (une femme)*

9. Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de cinq ans arrivant à échéance en octobre 2031 :

- M. M.A.M. Al-Kubaisy (Iraq)
- Mme V. Grippo (Italie)
- M. H. Carneiro (Portugal)

10. Comité sur la santé

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2030 :

- Mme A.W. Chishti (Pakistan)
- Mme Z.A. Hamid (République-Unie de Tanzanie)

Le Comité a réélu Mme O. Ataniyazova (Ouzbékistan) à la présidence pour un mandat d'un an.

11. Groupe de facilitateurs concernant Chypre

Le Conseil directeur a élu deux facilitateurs pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en octobre 2030 :

- M. X. Iacovelli (France)
- M. M. Daly (Irlande)

12. Vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2027

Le Conseil directeur a nommé les vérificateurs internes suivants pour les comptes de 2027 :

- M. A. Fonseca (Portugal)
- M. R.B. Abdul (Sri Lanka)

13. Bureaux des commissions permanentes

Les commissions permanentes ont élu les membres suivants à leurs bureaux respectifs :

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Groupe africain
- Mme J. Ayacho (Ouganda), pour terminer le deuxième mandat de Mme S. Amero, arrivant à échéance en mai 2027

Groupe arabe
- M. B.I. Al Bin Mohammed (Bahreïn), pour terminer le deuxième mandat de M. S. Ahmad, arrivant à échéance en octobre 2027

Groupe Asie-Pacifique
- M. H. Mohammad (Malaisie), pour un deuxième mandat, arrivant à échéance en octobre 2028

Groupe Eurasie
- Mme T. Vardanyan (Arménie), pour un premier mandat, arrivant à échéance en octobre 2028
- *Un poste reste vacant pour ce groupe*

Commission permanente du développement durable

Groupe africain
- M. R. Otsmane (Algérie), pour terminer le premier mandat de M. M.A. Bouchouit (Algérie), arrivant à échéance en octobre 2027

Groupe arabe
- M. M.Z. Maher (Tunisie), pour un deuxième mandat, arrivant à échéance en octobre 2028

Groupe Eurasie
- *Deux postes restent à pourvoir pour ce groupe*

La Commission a également approuvé une demande du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes visant à remplacer M. C.A. Rendón García (Mexique) par M. N. Castellano (Paraguay) au poste de vice-président de la Commission. M. Rendón García restera membre du Bureau.

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

Groupe africain
- Mme F. Abri (Algérie), pour terminer le deuxième mandat, arrivant à échéance en mai 2027, de Mme F. Ilimi (Algérie), qui n'est plus parlementaire

Groupe Asie-Pacifique
- Mme D. O'Neill (Australie) pour un deuxième mandat

Groupe Eurasie
- *Un poste reste vacant pour ce groupe*

Conformément à la répartition convenue des fonctions de direction, Mme F. Abri (Algérie) a été élue vice-présidente de la commission permanente. La présidence reste vacante.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

Groupe africain
- M. P. Mushelenga (Namibie), pour terminer le premier mandat de M. J. Uerikua (Namibie), arrivant à échéance en octobre 2027

Groupe arabe
- Mme Z. Abdulamir Ebrahim (Bahreïn), pour terminer le premier mandat de Mme M. Aldhain (Bahreïn), arrivant à échéance en mai 2027
- M. F. Al-Nouiri (Libye), pour un second mandat

Groupe Asie-Pacifique
- *Un poste reste vacant pour ce groupe*

Groupe Eurasie
- *Un poste reste vacant pour ce groupe*

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
- M. R.H. Soto Mardones (Chili), pour un premier mandat
- M. J.C. Beltré Méndez (République dominicaine), pour un premier mandat

14. Rapporteurs

Sur proposition de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, l'Assemblée a nommé Mme H. Fayez (Bahreïn) et Mme T. Tasheva (Ukraine) co-rapporteures pour le thème d'étude intitulé *Le rôle des parlements dans la protection de la population civile et des infrastructures civiles essentielles en période de conflit armé et d'insécurité.*

Médias et communication

La 153e Assemblée de l'UIP a enregistré des résultats records sur les réseaux sociaux, Instagram s'imposant comme le principal canal de couverture de l'événement. L'Assemblée a également bénéficié d'une forte participation des médias nationaux et régionaux, notamment des éditions en langue swahili de médias internationaux.

Réseaux sociaux

Au 10 octobre 2026, les contenus produits par l'UIP sur Instagram (publications, vidéos Reels et stories) avaient généré 482 852 vues, contre 404 000 lors de la précédente Assemblée.

Le compte Instagram de l'UIP a gagné 1 519 nouveaux abonnés pendant l'Assemblée, contre 423 lors de la précédente Assemblée et 215 lors de celle qui l'avait précédée. Plusieurs influenceurs locaux ont contribué à amplifier la portée des contenus de l'UIP, notamment la Présidente de l'UIP, la Dr T. Ackson, qui bénéficie d'une audience importante sur les réseaux sociaux à l'échelle nationale en République-Unie de Tanzanie. Les collaborations stratégiques mises en place par l'équipe de l'UIP ont largement contribué à cette croissance.

L'audience d'Instagram est jeune : 42,4 % des abonnés de l'UIP ont entre 25 et 34 ans et 62 % sont des hommes. Ces données concordent avec l'objectif de la stratégie de communication de l'UIP visant à toucher un public plus jeune.

Pour renforcer cette approche, l'équipe de l'UIP a commencé à alimenter son nouveau compte TikTok avec des contenus davantage destinés aux jeunes. Pendant l'Assemblée, le compte a enregistré plus de 5 000 vues, ce qui constitue un début encourageant.

L'Assemblée a également été l'occasion d'accroître la visibilité du compte Instagram nouvellement créé pour la Secrétaire générale de l'UIP. Trois courtes vidéos intitulées *My first Assembly as IPU Secretary General* (Ma première Assemblée en tant que Secrétaire générale de l'UIP) avaient cumulé 16 000 vues au 10 octobre 2026.

En revanche, les autres plateformes institutionnelles de l'UIP (X, Facebook et LinkedIn) ont enregistré des chiffres inférieurs à ceux des Assemblées précédentes. Cela s'explique en partie par la réaffectation des ressources et des efforts de couverture au profit d'Instagram, mais aussi par les difficultés d'accès rencontrées dans le pays hôte.

Médias classiques

Pendant les 10 jours de l'Assemblée, l'UIP a publié cinq communiqués de presse et articles d'actualité. La participation des médias a été particulièrement importante, notamment celle des médias nationaux, y compris des chaînes de télévision. Plusieurs journalistes régionaux et internationaux étaient également présents, certains ayant participé à un point presse organisé au début de l'Assemblée.

Au 10 octobre 2026, le suivi des médias avait recensé plus de 3 000 mentions. Bien que ce chiffre soit inférieur aux 4 000 mentions enregistrées lors de la 152e Assemblée, tenue à Istanbul (Türkiye) en avril 2026, il se compare favorablement aux 2 500 articles recensés lors de la 151e Assemblée à Genève et aux 3 210 mentions relevées lors de la 150e Assemblée à Tachkent (Ouzbékistan). Ces chiffres sous-estiment probablement la portée totale de la couverture médiatique, car le suivi des chaînes de télévision et des stations de radio n'a pas été inclus en raison de contraintes budgétaires.

Les médias nationaux accompagnant leur délégation ont largement contribué à la couverture de l'événement, notamment ceux des pays suivant : Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Ghana, Iran (République islamique d'), Nigéria, Ouzbékistan, Paraguay et Viet Nam.

Web, diffusion en direct et vidéo à la demande

Au 10 octobre 2026, environ 17 000 personnes avaient regardé les retransmissions en direct du Forum des femmes parlementaires, du Conseil directeur et des séances de l'Assemblée, soit un chiffre supérieur à la moyenne de 10 000 spectateurs enregistrée pour les Assemblées.

Les extraits vidéo des interventions prononcées lors du débat général sont restés très prisés des délégués. L'équipe de communication a répondu à une vingtaine de demandes de vidéos à la demande, dont la plupart concernaient le débat général.

Entretiens avec des parlementaires

Une douzaine d'experts et de parlementaires ont été interviewés pendant l'Assemblée, principalement sur les droits de l'homme, notamment les droits des personnes en situation de handicap, ainsi que sur les changements climatiques, la bonne gouvernance, la diplomatie parlementaire et la lutte contre le terrorisme.

Publications, campagnes et contenus vidéo

En amont de l'Assemblée, l'équipe de communication a produit un rapport spécial ainsi qu'une vidéo rendant hommage à la Présidente de l'UIP, la Dr T. Ackson, à l'occasion de la fin de son mandat de trois ans. Pendant l'Assemblée, l'équipe a également publié un bulletin thématique sur l'intelligence artificielle et les droits de l'enfant.

L'Assemblée a également été l'occasion de promouvoir la campagne annuelle de l'UIP, *Mettre en lumière les droits de l'homme*. Un stand consacré à cette campagne a suscité un vif intérêt, et celle-ci a été mise en avant lors de diverses réunions. Au cours de l'Assemblée, 27 parlementaires se sont engagés à devenir des champions des droits de l'homme de l'UIP.

Photographie

Une équipe d'une dizaine de photographes de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie a réalisé des centaines de photos de grande qualité lors d'une centaine de séances, de réunions bilatérales et d'événements parallèles. L'équipe de communication de l'UIP a sélectionné et diffusé ces clichés auprès des Parlements membres et en vue de leur publication. Ce service, particulièrement apprécié, contribue à donner un écho à l'Assemblée au-delà des frontières du pays hôte.

Membres de l'Union interparlementaire[1]

Membres (184)

Afghanistan**, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores*, Congo*, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador*, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée*, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti*, Honduras*, Hongrie, Îles Marshall*, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar**, Namibie, Naoero, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée*, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine*, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines*, Sainte-Lucie*, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Tuvalu*, Ukraine, Uruguay, Vanuatu*, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Membres associés (15)

Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Assemblée parlementaire de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement andin*, Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)*, Parlement européen, Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO), Parlement du MERCOSUR (PARLASUR) et Parlement panafricain.

1 À la clôture de la 153e Assemblée
* Membres et Membres associés non participants (tous droits suspendus)
** Membres participant aux travaux de l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 153e Assemblée de l'Union interparlementaire

1. Élection du président de la 153e Assemblée

2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

3. Débat général sur le thème *Renforcer la bonne gouvernance et les capacités des populations locales grâce à l'inclusion, à la confiance et à l'égalité des chances*

4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP

5. *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées*
(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)

6. Rapports des commissions permanentes

7. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 155e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs

8. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

9. Action parlementaire urgente pour faire face aux catastrophes climatiques et renforcer la résilience dans la région himalayenne et dans d'autres régions vulnérables

Communiqué d'Arusha

Renforcer la bonne gouvernance et les capacités des populations locales grâce à l'inclusion, à la confiance et à l'égalité des chances

que la 153e Assemblée de l'UIP a fait sien
(Arusha, 9 octobre 2026)

Nous, parlementaires du monde entier réunis à Arusha, en République-Unie de Tanzanie, à l'occasion de la 153e Assemblée de l'UIP, réaffirmons que la bonne gouvernance et le renforcement des capacités des populations locales se complètent et sont essentiels pour instaurer la confiance dans les institutions publiques et pour promouvoir le bien-être et le développement de sociétés pacifiques.

Des institutions efficaces, responsables, inclusives et transparentes créent les conditions nécessaires pour que les populations puissent exercer leurs droits et participer aux décisions qui ont une incidence sur leur vie. Dans le même temps, lorsqu'elles sont dotées de moyens d'agir, les populations apportent aux institutions un vécu, des connaissances et des capacités d'innovation qui peuvent les aider à répondre plus efficacement aux besoins de chacun. La mobilisation des populations est un puissant moyen de créer des liens entre les individus, tant au niveau local que dans certains groupes de la société, notamment les groupes sous-représentés et marginalisés. La démocratie commence au niveau local et se renforce lorsque la voix de chaque personne est prise en compte dans les processus décisionnels à tous les niveaux.

Il incombe aux parlements de combler le fossé entre les populations locales et les institutions, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier à l'objectif de développement durable 16 relatif à la paix, à la justice et à des institutions efficaces. Face aux pressions croissantes – notamment les rapides évolutions technologiques, la violence et les conflits, l'aggravation des inégalités, le recul des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, ainsi que les crises sociales, économiques, climatiques et environnementales qui se chevauchent –, nous estimons que notre rôle, et même notre priorité, est d'investir dans des initiatives et des mesures qui favorisent l'inclusion, la confiance et l'égalité des chances.

Premièrement, nous affirmons que l'action parlementaire doit prendre appui sur les réalités vécues par les populations. La bonne gouvernance se mesure avant tout à ce qu'elle apporte concrètement aux individus pour garantir l'égalité des chances. Nous appelons donc à ce que les lois, les politiques et les budgets soient éclairés par diverses formes de données et informations, notamment les données scientifiques et quantitatives, les statistiques officielles, ainsi que le savoir des populations locales et leur vécu. Nous soulignons la nécessité que les parlementaires soient présents auprès des populations qu'ils représentent et disponibles pour elles, en particulier dans les zones reculées ou touchées par des crises.

Il est essentiel de reconnaître la diversité des réalités vécues, en particulier celles des personnes en situation de vulnérabilité ou de marginalisation. Les vulnérabilités sont propres à chaque contexte, évolutives et souvent multidimensionnelles, et pour y remédier, il faut comprendre les cadres historiques, sociaux et culturels dans lesquels vivent les populations, ainsi que les obstacles qui entravent leur participation sur un pied d'égalité à la société et à la vie publique. Nous soulignons qu'en rapprochant différentes formes de données probantes, nous pouvons aider les parlements à mesurer les effets concrets de l'allocation des ressources, des lois et des politiques sur les populations, à mettre en évidence leurs conséquences imprévues et à répondre aux nouveaux besoins. Les parlements doivent s'attaquer à la fois aux effets immédiats et aux causes profondes des vulnérabilités, notamment les lois discriminatoires, les inégalités d'accès aux ressources et aux services, et les normes sociales, afin de créer un environnement favorable dans lequel les populations en situation de vulnérabilité et de marginalisation aient leurs chances et puissent exercer leurs droits.

Deuxièmement, nous soulignons l'importance de la redevabilité, de la transparence et de l'intégrité, ainsi que de la capacité des institutions à écouter les préoccupations des individus, à y répondre et à montrer que leur participation peut faire changer les choses. La bonne gouvernance et le renforcement

des capacités des populations locales reposent sur la confiance entre les personnes et les institutions. Pour instaurer cette confiance – et resserrer les liens et établir de véritables partenariats avec les peuples qu'ils représentent –, les parlements doivent mener une action concertée pour prévenir la corruption et y remédier ; promouvoir une culture de l'intégrité dans leurs travaux ; examiner les défis actuels et, lorsque cela est nécessaire, entreprendre de réformer ou d'élaborer les mécanismes permettant de renforcer la transparence et l'éthique dans la vie politique et dans l'ensemble du secteur public ; accroître leurs capacités internes en vue d'exercer un contrôle plus efficace ; et collaborer avec d'autres acteurs clés.

Nous soulignons qu'il est essentiel que les populations locales soient informées et qu'elles nouent le dialogue avec les institutions qui les représentent. L'éducation civique a un rôle primordial à jouer, car elle aide les citoyens à comprendre la démocratie, leurs droits et leurs devoirs, ainsi que les rôles et responsabilités des parlements. Les parlements doivent veiller à ce que leurs processus institutionnels et décisionnels soient compréhensibles, accessibles et pertinents pour l'ensemble de la société. Ces efforts contribuent à l'instauration d'une culture de la redevabilité. Lorsqu'elle est dispensée dès le plus jeune âge, l'éducation civique peut favoriser la participation des jeunes à la vie publique. L'éducation civique doit également inclure des formations à l'intention des responsables locaux sur les processus législatifs et budgétaires.

Nous soulignons également que la mésinformation et la désinformation sapent la confiance et compromettent la prise de décision fondée sur des données probantes, privant ainsi les populations de leurs moyens d'action et affaiblissant la cohésion sociale. Les parlements doivent montrer l'exemple en communiquant de manière accessible et adaptée sur le plan culturel, en fournissant des sources d'information fiables, en renforçant la capacité du public à faire face à la mésinformation et à la désinformation, et en favorisant un débat public respectueux et étayé par des faits.

Nous sommes conscients des défis particuliers qui se posent dans les contextes de fragilité, de conflit et de crise, où les institutions et les populations locales peuvent connaître une méfiance, une exclusion et une insécurité accrues. Nous demandons que les réponses apportées dans de tels contextes tiennent compte des réalités locales et soient élaborées en consultation avec les populations touchées, notamment les personnes déplacées, les personnes ayant survécu à des conflits ou à des actes d'extrémisme violent, ainsi que les personnes touchées par des catastrophes naturelles et des phénomènes liés au climat. Leurs connaissances et leurs expériences doivent éclairer les efforts de relèvement et de consolidation de la paix. Les victimes de déplacements, de conflits et de violences doivent être considérées non seulement comme des personnes ayant besoin de protection, mais aussi comme des acteurs contribuant à bâtir des sociétés plus résilientes, plus inclusives et plus solidaires.

Troisièmement, nous appelons les parlements à s'ouvrir davantage en élargissant les mécanismes de participation du public et en nouant des partenariats plus solides avec les populations locales. Nous appelons également les parlements à être plus inclusifs, c'est-à-dire à garantir la participation des citoyens et des autres membres de la société – y compris les migrants, les réfugiés et les apatrides –, et à créer des mécanismes d'échanges réguliers permettant de définir les besoins et les priorités, d'élaborer des solutions et de recueillir des retours sur leur mise en œuvre.

En tant que parlementaires, nous avons le pouvoir et la capacité d'organiser et de faciliter le dialogue au sein des populations locales, de jeter des ponts par-delà les clivages politiques et sociaux, et de contribuer au règlement pacifique des tensions. Nous reconnaissons la nécessité de renforcer nos compétences en matière de communication avec les populations locales et d'élaborer des moyens créatifs et concrets de prendre en compte leurs préoccupations, leurs expériences et leurs aspirations dans les processus parlementaires officiels, afin qu'elles puissent participer aux décisions qui les concernent.

Les nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle (IA), modifient la manière dont les populations interagissent avec les institutions publiques et exercent leurs droits. Elles créent de nouvelles possibilités de participation et d'accès à l'information et aux services publics, et sont particulièrement importantes pour mobiliser les jeunes. Toutefois, elles peuvent aussi renforcer les fractures numériques et les inégalités, notamment les préjugés sexistes, faciliter la mésinformation et la désinformation, et compromettre les droits de l'homme. Les parlements doivent mener des discussions ouvertes et éclairées sur les possibilités et les défis liés à l'IA et aux autres technologies numériques, et élaborer des lignes directrices et des cadres définissant comment ces technologies peuvent être utilisées de manière responsable pour renforcer la sensibilisation et la mobilisation du public, tout en garantissant la protection et la souveraineté des données.

La diversité de la société doit également se refléter dans la composition des parlements. Nous attirons l'attention sur les personnes qui, en raison d'obstacles persistants, peinent encore à faire entendre leurs opinions dans les processus décisionnels et à accéder à des fonctions dirigeantes, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et d'autres groupes marginalisés ou sous-représentés. Nous sommes préoccupés par le fait que les progrès en matière de représentation des femmes et des jeunes dans les parlements marquent le pas. Nous devons rester vigilants et poursuivre nos efforts en mettant en place des cadres juridiques favorables, en proposant des mesures incitatives, des dispositifs de mentorat et un soutien au renforcement des compétences, et en luttant contre les préjugés culturels et sociaux susceptibles de limiter l'accès aux processus décisionnels.

Quatrièmement, nous nous engageons à poursuivre nos efforts en faveur de la bonne gouvernance et du renforcement des capacités des populations locales en nous attaquant aux défis à long terme. Nous considérons que les parlements sont des espaces privilégiés pour anticiper l'avenir, en réunissant et en confrontant des points de vue divers afin de créer un socle commun pour les générations futures. Nous considérons également que les populations locales sont une source d'innovation et de solutions ancrées dans leurs réalités. Nous demeurons convaincus que la coopération parlementaire et les échanges entre pairs continueront de constituer des vecteurs essentiels pour partager des approches efficaces en matière de mobilisation des populations locales, renforçant de ce fait la cohésion sociale, la prise de décision fondée sur des données probantes et la gestion des nouveaux défis découlant des évolutions technologiques, sociales, économiques et environnementales.

Conscients de ces opportunités, nous nous engageons à prendre les mesures ci-après.

Fonder l'action parlementaire sur les réalités vécues par les populations

- Faire de la prise de décision fondée sur des données probantes un élément central du travail parlementaire en renforçant les capacités internes d'analyse et d'utilisation des données, en veillant à la disponibilité de données ventilées et en établissant des partenariats qui facilitent l'accès à diverses formes d'informations et de données probantes, ainsi que leur production.

- Évaluer les effets différenciés des lois, des politiques et des budgets – en particulier sur les femmes, les jeunes et les groupes confrontés à des formes multiples d'exclusion et de vulnérabilité –, tant avant qu'après leur mise en œuvre, et renforcer les indicateurs et les mécanismes propres à appuyer le contrôle parlementaire.

- Intégrer de manière plus systématique le savoir des populations locales, leurs témoignages et leur vécu dans les travaux des commissions et autres organes parlementaires, en gardant à l'esprit que les populations locales sont une source d'idées, de solutions et d'innovation.

- Élaborer, expérimenter et évaluer des approches novatrices pour favoriser l'association du public, et mettre en place des mécanismes permettant de l'informer de la manière dont ses contributions ont été prises en compte et traduites en actions concrètes.

Renforcer la redevabilité, la transparence et l'intégrité des institutions parlementaires

- Renforcer les mécanismes visant à prévenir et combattre la corruption, notamment en consolidant les normes relatives à la conduite et à la redevabilité des parlementaires ainsi que les mécanismes et les capacités de contrôle, en resserrant la collaboration entre les parlements et les institutions d'audit, les autres organes de contrôle, les autorités locales et la société civile, et en améliorant la transparence et l'accessibilité des informations publiques sur les processus décisionnels parlementaires et l'utilisation des ressources publiques.

- Aider le public à mieux comprendre les institutions démocratiques en investissant dans l'éducation civique, en veillant à ce que les filles et les garçons, dans toute leur diversité, bénéficient de chances égales de prendre part à la vie des institutions démocratiques dès leur plus jeune âge, et en élargissant les possibilités de participation aux institutions et à la prise de décision au niveau local.

- Veiller à ce que les débats et les communications parlementaires s'appuient sur des informations exactes, fiables et fondées sur des données probantes, renforcer les capacités à détecter et à combattre la mésinformation et la désinformation, tant au sein des parlements que dans la société, et accroître la résilience des populations grâce à des informations accessibles, à l'éducation aux médias et à l'information et à un débat public respectueux.

- Renforcer les capacités des parlements à utiliser les nouvelles technologies, notamment l'IA, et à exploiter les possibilités qu'elles offrent pour améliorer la participation du public et l'accès à l'information, tout en anticipant les risques qui leur sont associés, en y remédiant et en mettant en place, lorsque cela est nécessaire, des mesures de protection.

Faire en sorte que les parlements deviennent plus ouverts et plus inclusifs

- Recenser, à partir des données actuelles et antérieures, les tendances en matière de sous-représentation dans les parlements, et déterminer les obstacles structurels, sociaux et institutionnels qui se recoupent et limitent la participation et la représentation égales des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et d'autres groupes traditionnellement sous-représentés, en vue d'élaborer des mesures concrètes pour lutter contre ces inégalités.

- Former les parlementaires et le personnel parlementaire au dialogue, à la médiation et à l'établissement de partenariats, et mettre en place des cadres permettant une collaboration structurée et durable entre les parlementaires, les populations locales et les autres acteurs concernés.

- Adapter les méthodes de communication et les messages des parlements aux contextes spécifiques et aux canaux privilégiés des différents groupes, associer les responsables locaux à la production et à la diffusion d'informations pertinentes au niveau local, et renforcer les échanges avec les populations isolées, mal desservies ou exposées au risque d'être exclues des processus décisionnels publics.

- Examiner comment l'utilisation responsable de l'IA et d'autres outils numériques dans les parlements peut contribuer à améliorer la communication avec les populations locales ainsi que leur participation, renforcer les capacités et élaborer des lignes directrices, des cadres et des mécanismes de contrôle à cet égard.

- Envisager de créer des espaces de dialogue régulier avec les populations locales afin de recueillir leurs contributions tout au long des processus parlementaires et de leur faire part des travaux parlementaires.

Poursuivre les efforts pour relever les défis à long terme

- Renforcer les mécanismes parlementaires permettant de relever les défis à long terme et intergénérationnels, notamment au moyen de la prospective, de l'évaluation des effets à long terme et de la prise en compte systématique des intérêts des générations futures dans l'élaboration des lois, la budgétisation et le contrôle parlementaire.

- Envisager de créer des commissions parlementaires consacrées aux enjeux d'avenir, ou, si de telles commissions existent déjà, envisager de les renforcer.

Nous remercions l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie de nous avoir réunis à l'occasion de cet important débat sur la bonne gouvernance et le renforcement des capacités des populations locales. Nous nous engageons à porter le présent Communiqué devant nos parlements respectifs et à le diffuser aussi largement que possible aux niveaux national et local.

Nous appelons l'UIP à continuer de soutenir nos efforts au moyen de ses programmes, initiatives, mécanismes et outils existants, notamment les *Indicateurs pour des parlements démocratiques* et le *Plan d'action visant à atteindre la parité hommes-femmes dans les parlements*.

Ensemble, nous réaffirmons notre engagement à façonner un avenir avec les peuples et non simplement pour eux, à être à l'écoute des personnes que nous représentons, et, dans l'exercice de nos fonctions législative, budgétaire et de contrôle, à placer leurs besoins et leurs priorités au cœur de l'action parlementaire.

Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées

Résolution adoptée par consensus* par la 153e Assemblée de l'UIP
(Arusha, 9 octobre 2026)

La 153e Assemblée de l'Union interparlementaire,

notant que l'on compte 1,3 milliard de personnes handicapées dans le monde, soit environ 16 % de la population totale, et *réaffirmant* que l'inclusion et la participation égale des personnes handicapées est un droit de l'homme et touche à la dignité humaine, à l'égalité citoyenne, à la représentation démocratique, à l'état de droit et au développement durable, et ne relève pas simplement de la politique sociale ou des mesures de protection sociale, et est indispensable à la construction de sociétés plus inclusives, au renforcement des économies, à la résilience démocratique et à la réalisation du développement social pour tous,

rappelant la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention des Nations Unies de 2006 relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et son Protocole facultatif, et les engagements pris par les États au titre d'autres grands instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi qu'au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

soulignant que la CDPH impose aux États Parties de tenir compte de la protection et de la promotion des droits de l'homme des personnes handicapées dans l'ensemble des politiques et programmes, d'éliminer les lois et pratiques discriminatoires, de garantir l'accessibilité, de mettre en place des aménagements raisonnables, d'adopter des lois efficaces de nature à en faciliter la mise en œuvre et des mesures administratives et autres appropriées, d'utiliser au maximum les ressources dont ils disposent afin d'assurer cette mise en œuvre, et de consulter étroitement et d'associer activement les personnes handicapées, y compris les enfants handicapés, notamment par l'intermédiaire des organisations qui les représentent, favorisant ainsi leur autonomisation en tant qu'acteurs actifs du développement social, économique, culturel et politique,

notant les résolutions, initiatives et documents d'orientation applicables des Nations Unies, notamment la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la résolution 80/197 (2025) de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée *Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant : obstacles amplifiés dans divers contextes*, ainsi que la résolution 58/22 (2025) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies intitulée *Effets des mines antipersonnel sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme,*

se déclarant préoccupée par le fait que, malgré la ratification quasi universelle de la CDPH, les personnes handicapées continuent de se heurter à d'importants obstacles structurels et d'être victimes de discrimination, notamment dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, de l'emploi, de la protection sociale, de l'accès à la justice, de la participation à la vie politique, des services numériques, de l'autonomie de vie, des transports et de l'accès aux bâtiments, aux espaces publics et aux services, en partie du fait de lacunes en matières d'élaboration et de contrôle, au niveau national, de politiques, de lois, de règlements et de stratégies efficaces de mise en œuvre, de crédits budgétaires limités ou inexistants et d'un contrôle insuffisant de leur application, et de la persistance de la stigmatisation, des préjugés, des stéréotypes néfastes, des convictions, et des attitudes et pratiques discriminatoires qui fragilisent les droits, la dignité et la participation des personnes handicapées, en particulier les femmes et les filles handicapées,

constatant que les droits demeurent souvent des aspirations non concrétisées en l'absence de crédits budgétaires suffisants et de données fiables, actualisées et ventilées pour éclairer les processus décisionnels parlementaires fondés sur des données probantes, d'une coordination institutionnelle efficace, d'une participation constructive des personnes handicapées et des organisations qui les représentent, ainsi que de mécanismes solides de contrôle, de redevabilité et d'application,

notant que la devise "rien sur nous sans nous" constitue un principe démocratique et juridique fondamental qui exige la participation réelle, régulière et effective des personnes handicapées aux processus décisionnels, notamment par l'intermédiaire des organisations qui les représentent, ce qui permet aux instances décisionnaires de mieux comprendre les besoins de ces personnes ainsi que les défis et les obstacles auxquels elles sont confrontées,

constatant que les personnes handicapées dans toute leur diversité, en particulier les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes vivant en milieu rural ou dans la pauvreté, les personnes touchées par des conflits et des catastrophes, telles que les personnes blessées par des mines terrestres et d'autres restes explosifs de guerre, et les personnes ayant un handicap psychosocial ou les personnes se trouvant dans d'autres situations de vulnérabilité ou de marginalisation peuvent subir des formes multiples et croisées de discrimination liées à l'âge, au sexe, au genre, au type de handicap, à la situation socio-économique, à la localisation géographique et à d'autres circonstances personnelles ou contextuelles,

reconnaissant également que le dépistage précoce, l'intervention précoce et un soutien inclusif à l'échelle de la famille et de la population locale, sont essentiels pour garantir les droits, le développement et le bien-être des enfants handicapés,

exprimant sa préoccupation face au fait que les femmes et les filles handicapées sont exposées de manière disproportionnée à la violence, aux abus et à l'exploitation sexistes, y compris en milieu institutionnel et au sein de leur foyer, et qu'elles continuent de se heurter à des obstacles particuliers dans l'accès aux soins de santé, y compris aux services de santé sexuelle et procréative, et dans l'exercice des droits connexes en matière de procréation, ainsi que d'autonomie corporelle, d'accès à la justice, d'indépendance économique et de participation à la vie politique et publique, sur un pied d'égalité avec les autres,

constatant que les jeunes personnes handicapées se heurtent à des obstacles particuliers dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle spécialisée, de l'emploi, de la participation à la vie politique et de l'accessibilité numérique, et que ces obstacles sont accentués par l'accessibilité physique insuffisante des infrastructures ainsi que des bâtiments publics, des espaces et des services, et *constatant également* que les handicaps psychosociaux et les troubles de santé mentale représentent un enjeu de plus en plus important chez les jeunes, ce qui nécessite des mesures politiques ciblées et inclusives,

notant que la représentation politique des personnes handicapées est essentielle pour assurer la légitimité démocratique et une prise de décision inclusive et efficace, mais que des obstacles juridiques, physiques, sensoriels, de communication, numériques, économiques et sociétaux continuent de limiter la capacité de ces personnes à voter, à se présenter aux élections, à faire campagne, à participer aux activités des partis politiques, à accéder aux locaux et aux ressources parlementaires et à exercer un mandat électif, et que les femmes handicapées, en particulier, peuvent se heurter à des formes multiples et croisées de discrimination,

consciente qu'il incombe aux parlements d'assurer une représentation égale et adéquate et une participation constructive des personnes en situation de différents handicaps, notamment grâce à des consultations avec les organisations qui les représentent, et d'intégrer les questions qui les concernent dans l'ensemble des politiques et lois pertinentes, dans les crédits budgétaires et dans les activités de contrôle parlementaire, et *reconnaissant* que les parlements occupent une position unique pour promouvoir un développement social tenant compte du handicap grâce à leurs fonctions législative, budgétaire, de représentation et de contrôle,

notant que les technologies numériques, l'intelligence artificielle et les technologies d'assistance offrent d'importantes possibilités aux personnes handicapées, bien qu'elles puissent aussi créer de nouvelles formes d'exclusion et de discrimination, et *soulignant* l'importance de garantir l'accessibilité, l'aspect abordable et la maîtrise du numérique afin que l'innovation technologique contribue à l'autonomisation et à l'inclusion plutôt qu'à l'aggravation des inégalités,

soulignant que les personnes handicapées sont touchées de manière disproportionnée par les situations de risque, notamment les situations de conflit armé, le terrorisme, les urgences humanitaires et la survenue de catastrophes naturelles, en particulier dans le contexte des changements climatiques, qui entraînent à leur tour souvent l'apparition de nouveaux handicaps et des

déplacements de population, et que la prise en compte du handicap doit occuper une place centrale dans les politiques de réduction des risques de catastrophe, d'action humanitaire et de gestion des crises, et *rappelant* l'article 11 de la CDPH ainsi que la résolution 2475 (2019) du Conseil de sécurité de l'ONU sur la protection des personnes handicapées en période de conflit armé,

soulignant également que la protection des droits des personnes handicapées lors des conflits armés et des crises humanitaires, notamment celle des personnes déplacées et des anciens combattants, ne doit pas se limiter aux interventions d'urgence, mais doit s'étendre à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix, à la reconstruction et aux efforts de relèvement, afin de garantir que les besoins des personnes handicapées ne sont pas négligés à toutes les étapes de l'intervention en cas de crise et ensuite,

constatant qu'en raison de formes de discrimination cumulées et de normes sociales néfastes dans de nombreux pays, les femmes et les filles assument l'essentiel des responsabilités liées à la prise en charge, et que le renforcement d'approches centrées sur l'autonomie de vie, les services d'accompagnement de proximité, l'assistance personnelle, les soins de répit, le soutien aux aidants, la protection sociale et les services publics accessibles permet à la fois de préserver l'autonomie des personnes handicapées et de réduire la charge des soins à la famille non rémunérés, tout en favorisant l'autonomisation sociale et économique de ces personnes ainsi que leur participation à la vie communautaire,

1. *exhorte* les parlements à utiliser leurs fonctions législative, budgétaire, de contrôle et de représentation, dans le respect de leurs cadres constitutionnels et juridiques respectifs, pour donner effet aux obligations découlant de la CDPH qui incombent à leurs États au moyen de lois et de politiques concrètes qui promeuvent, protègent et garantissent les droits et l'autonomisation des personnes handicapées en portant une attention particulière à la situation des femmes et des filles handicapées, et à veiller à ce que les lois et mesures politiques nationales ne soient pas contraires à la CDPH ;

2. *demande* à tous les parlementaires de plaider avec force pour la pleine inclusion des personnes handicapées dans la société, de sensibiliser l'opinion publique à leurs droits et capacités, et de contribuer à faire évoluer les mentalités à l'égard des personnes handicapées, y compris les représentations stéréotypées subies par les femmes handicapées, conformément à une approche fondée sur les droits ;

3. *appelle* les parlements à examiner et, lorsque c'est pertinent, à réformer la législation afin d'en garantir la pleine conformité avec la CDPH, à supprimer les restrictions aux droits, à la liberté, à l'autonomie ou à la participation des personnes handicapées, notamment les restrictions à la capacité juridique, ainsi que les lois ou pratiques restrictives qui perpétuent les régimes de tutelle ou le placement en institution, à prévenir le placement en institution inutile et à promouvoir des solutions alternatives de proximité, et à interdire toute forme de discrimination fondée sur le handicap ;

4. *appelle également* les parlements à garantir aux personnes handicapées un accès effectif à la justice, notamment grâce à des aménagements procéduraux adaptés à leur âge, à des informations juridiques et à une aide juridictionnelle accessibles, à des mécanismes de plainte accessibles, ainsi qu'à une formation appropriée du personnel judiciaire et des forces de l'ordre ;

5. *exhorte* les parlements à : rendre obligatoires la prise en compte du handicap et la budgétisation sensible au handicap dans l'ensemble des politiques publiques ; intégrer systématiquement la dimension du handicap dans l'ensemble des lois, politiques et budgets sectoriels ; établir des lignes budgétaires dédiées au soutien des personnes handicapées, couvrant notamment l'accessibilité, les technologies d'assistance, les systèmes d'éducation inclusive, l'autonomie de vie, le soutien individualisé, les mécanismes de soutien familial et de proximité, et la protection sociale des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que la participation effective des organisations représentatives des personnes handicapées ; et veiller à ce que ces systèmes de soutien favorisent le partage équitable des responsabilités en matière de soins, et ne renforcent pas une dépendance disproportionnée à l'égard des soins non rémunérés fournis par les femmes et les filles ;

6. *appelle* les parlements à suivre régulièrement l'état d'avancement de la mise en œuvre des droits énoncés dans la CDPH, notamment en exigeant des gouvernements qu'ils mettent en place des systèmes de collecte de données ventilées par âge, sexe, type de handicap, localisation géographique, situation socio-économique, statut de personne déplacée et cause du handicap, y compris liée aux conflits et aux catastrophes, entre autres critères, tout en garantissant la confidentialité, le respect de la vie privée et la protection des données, et à utiliser les données recueillies au moyen de ces systèmes dans le cadre de processus législatif, budgétaire et de contrôle fondés sur des données probantes ;

7. *encourage* les parlements à mettre en place des mécanismes parlementaires dédiés, notamment des commissions permanentes ou spécialisées, des points focaux ou des procédures régulières de présentation de rapports, afin de suivre la mise en œuvre de la CDPH, d'évaluer les progrès au regard d'indicateurs mesurables et d'assurer le suivi des recommandations formulées par le Comité des droits des personnes handicapées, et *encourage également* les parlements à veiller à ce que ces mécanismes fonctionnent en étroite collaboration avec les commissions parlementaires compétentes, en reconnaissant que les questions relatives au handicap concernent plusieurs secteurs et domaines d'action ;

8. *appelle* les parlements à faire usage de leurs fonctions législative, budgétaire, de contrôle et de représentation pour veiller à ce que les cadres nationaux désignés ou mis en place conformément au paragraphe 2 de l'article 33 de la CDPH, afin de promouvoir, de protéger et de suivre la mise en œuvre de la Convention, soient indépendants et dotés d'un mandat et de ressources suffisants, et à ce que les personnes handicapées et les organisations qui les représentent participent pleinement aux processus de suivi, notamment en veillant à ce que des ressources suffisantes soient mises à leur disposition pour leur permettre de participer à ces processus en coopération avec l'administration publique ;

9. *exhorte* les parlements à veiller à ce que la pratique et les règles parlementaires respectent le principe "rien sur nous sans nous", conformément à l'obligation prévue au paragraphe 3 de l'article 4 de la CDPH, et à institutionnaliser, dans les processus législatifs, budgétaires et de contrôle, des mécanismes réguliers et accessibles pour consulter les personnes handicapées et les faire participer activement, par l'intermédiaire des organisations qui les représentent, notamment par une implication précoce, un accès préalable et en temps utile à des informations dans des formats accessibles, des aménagements raisonnables lorsque nécessaire et des observations transparentes sur la manière dont leurs contributions ont été prises en compte ;

10. *exhorte également* les parlements à accroître la représentation des personnes handicapées dans les parlements, les collectivités locales et les autres instances décisionnelles, notamment en garantissant leur droit effectif de voter et d'être élues, et en révisant la législation électorale, les règlements intérieurs des parlements et les règles des partis politiques sous l'angle de l'accessibilité, des aménagements raisonnables et de la non-discrimination, et à envisager des mesures temporaires spéciales, des systèmes de quotas, des mécanismes d'appui aux candidats et la prise en charge des frais liés aux aménagements raisonnables pour les personnes handicapées ;

11. *exhorte en outre* les parlements à élaborer des mécanismes spécifiques visant à renforcer la participation des femmes et des jeunes handicapés à la vie politique, notamment des programmes de mentorat et de développement du leadership, des possibilités de réseau au plan international et un appui aux candidats, aux parlementaires, aux militants et aux organisations représentatives ; un processus accessible et non discriminatoire de recrutement et de sélection des candidats, un soutien en matière de financement des campagnes électorales et d'aménagements raisonnables, des mesures visant à prévenir et à combattre la violence et le harcèlement à l'encontre des personnes handicapées dans la vie politique et publique ; et des mécanismes permettant de participer aux conseils de jeunesse, aux parlements de jeunes et à d'autres processus consultatifs ;

12. *appelle* les parlements à adopter, financer de manière adéquate et faire respecter des lois, des politiques et des services sensibles au genre et au handicap afin de prévenir et de combattre toutes les formes de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles handicapées ; à garantir des services accessibles et centrés sur les victimes en matière de signalement, de protection, de santé et de justice ; et à préserver la capacité juridique et l'autonomie corporelle des femmes et des filles handicapées, tout en garantissant leur consentement libre et éclairé ainsi que leur accès égal aux informations et aux services en matière de santé sexuelle et procréative ;

13. *appelle également* les parlements à veiller à ce que les locaux, travaux, procédures et services parlementaires, y compris les documents, les systèmes de vote et les plateformes numériques, soient accessibles aux personnes handicapées, notamment par le recours à l'interprétation en langue des signes, au sous-titrage, au braille, aux supports audio, aux technologies d'assistance, et aux formats faciles à lire et rédigés dans un langage simple, le cas échéant, ainsi qu'à promouvoir le recrutement de personnes handicapées au sein des institutions parlementaires et à effectuer régulièrement des audits d'accessibilité sur tous les aspects du fonctionnement parlementaire ;

14. *exhorte* les parlements à promouvoir et à superviser la mise en œuvre progressive de l'accessibilité universelle pour les personnes handicapées, sur un pied d'égalité avec les autres et sans discrimination, dans l'ensemble des infrastructures publiques, des transports, du logement, des environnements numériques et des services publics essentiels, notamment des soins de santé, de l'éducation, des équipements et activités culturels et sportifs, au moyen de normes d'accessibilité contraignantes et de mécanismes de contrôle de conformité efficaces ;

15. *appelle* les parlements à renforcer les systèmes éducatifs inclusifs en allouant des ressources suffisantes aux infrastructures scolaires et d'enseignement supérieur accessibles, à la formation des enseignants, aux technologies d'assistance, aux mécanismes de soutien individualisé, y compris un soutien psychologique et de santé mentale approprié, et aux dispositifs de soutien aux familles, ainsi qu'à l'accompagnement professionnel accessible et à un soutien à la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, en veillant particulièrement au maintien des filles et des femmes dans le système éducatif ;

16. *appelle également* les parlements à veiller à ce que la planification, la reconstruction et l'aménagement des espaces publics, des logements, des transports et de l'environnement bâti respectent les principes de la conception universelle et de l'accessibilité sans obstacle, afin que la reconstruction après un conflit, une catastrophe ou une crise ne reproduise pas les barrières physiques, mais favorise la mise en place d'un environnement accessible et inclusif pour tous ;

17. *appelle en outre* les parlements à adopter des mesures législatives et à allouer des ressources suffisantes aux éléments suivants, grâce à des investissements publics adéquats et à des infrastructures de santé accessibles, en accordant une attention particulière aux pics de demande résultant des conflits armés et d'autres situations d'urgence : une couverture sanitaire universelle tenant compte des situations de handicap, notamment un accès équitable à des services de santé de qualité ; une réadaptation complète, comme la fourniture, l'ajustement et l'entretien de dispositifs d'assistance et de prothèses ; le soutien en matière de santé mentale et d'accompagnement psychosocial ; ainsi que des technologies d'assistance abordables ;

18. *appelle* les parlements à garantir l'exercice effectif du droit des personnes handicapées à un travail décent, notamment par l'obligation de mettre en place des aménagements raisonnables et d'adopter des politiques de lutte contre la discrimination, à élaborer des mesures, conformément aux lois et politiques nationales respectives, telles que les postes réservés ou les quotas dans la fonction publique, ainsi que des programmes de stages rémunérés, des possibilités de mentorat et des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat en portant une attention particulière à l'insertion professionnelle des femmes et des jeunes handicapés, ainsi que des personnes handicapées vivant dans des zones rurales, reculées et mal desservies, et à la fourniture d'un soutien psychologique et de santé mentale approprié sur le lieu de travail ; et à favoriser la réinsertion socio-économique et le retour à

l'emploi des personnes handicapées, y compris dans le contexte d'un conflit, grâce à la réadaptation professionnelle, à la reconversion professionnelle et à des aménagements raisonnables ;

19. *encourage* les parlements à soutenir la participation active des personnes handicapées et des organisations qui les représentent aux efforts de consolidation de la paix, de reconstruction et de prise de décision après un conflit, en reconnaissant que la paix et le relèvement de la population locale ne peuvent être inclusifs et durables que si les droits et les besoins de tous les groupes de la société sont pris en compte ;

20. *exhorte* les parlements à mettre en place et à renforcer les cadres législatifs et de contrôle afin de veiller à ce que l'intelligence artificielle et les technologies numériques soient accessibles, inclusives, non discriminatoires et pleinement conformes aux principes de l'égalité et de la dignité humaine, notamment en promouvant l'accessibilité dès la conception et en impliquant les personnes handicapées dans la conception et l'évaluation des algorithmes, tout en renforçant les mécanismes efficaces de contrôle humain et de redevabilité afin de prévenir les effets contraires à l'éthique, discriminatoires, excluants ou préjudiciables concernant les personnes handicapées ;

21. *appelle* les parlements à veiller, en s'appuyant sur la législation, les allocations budgétaires et le contrôle parlementaire, à ce que les systèmes nationaux et locaux de protection civile, de réduction des risques de catastrophe et de préparation aux situations d'urgence, y compris dans le contexte des conflits, des crises humanitaires et des changements climatiques, soient inclusifs en ce qui concerne les personnes handicapées et élaborés en étroite consultation avec les organisations qui les représentent, conformément à la résolution 2475 (2019) du Conseil de sécurité de l'ONU ;

22. *affirme* l'obligation qui incombe à tout État qui commet un acte illicite au regard du droit international, y compris des violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, d'accorder une réparation intégrale pour le préjudice causé, et *affirme également* que les personnes qui se retrouvent en situation de handicap à la suite de telles violations doivent avoir effectivement accès à des voies de recours, à des mesures de réadaptation et à une indemnisation, notamment par l'intermédiaire de mécanismes d'indemnisation établis au niveau international ;

23. *appelle* les parlements à veiller à ce que les personnes handicapées déplacées à l'intérieur de leur propre pays ou réfugiées bénéficient d'un accès plein et égal à une aide humanitaire adaptée, à la protection, aux soins de santé, à la réadaptation et au remplacement des dispositifs d'assistance, soient prises en compte dans les systèmes d'enregistrement et de collecte de données au même titre que les autres personnes, et soient accompagnées dans la mise en œuvre de solutions durables, y compris un retour volontaire, sûr et digne ;

24. *condamne* le transfert forcé et l'expulsion illégaux de personnes handicapées, y compris d'enfants, loin de leurs familles, de leurs communautés ou de leur lieu de résidence habituel, en particulier dans des situations de conflit armé ou d'occupation, en tant que violation grave du droit international, y compris du droit international humanitaire, et *exhorte* les parlements et la communauté internationale à prendre toutes les mesures en leur pouvoir pour garantir la cessation immédiate de ces pratiques ainsi que le retour en toute sécurité de ces personnes et leur réunification sans délai avec leurs familles et leurs communautés ;

25. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à inclure des parlementaires handicapés dans les réunions de l'UIP et les délégations parlementaires internationales, et à prévoir l'inclusion de parlementaires handicapés y compris au-delà des limites fixées pour la taille des délégations afin que les questions liées au handicap soient prises en compte ;

26. *encourage* les parlements à promouvoir la participation effective des parlementaires handicapés à la coopération parlementaire internationale, aux missions d'observation électorale et aux activités de diplomatie parlementaire, ainsi que leur accès effectif aux fonctions de direction au sein des organisations parlementaires régionales et mondiales, en veillant à ce que des mesures d'accessibilité et des aménagements raisonnables soient prévus lorsque cela est nécessaire ;

27. *invite* l'UIP, dans le cadre de son mandat actuel, de son programme de travail et selon les ressources dont elle dispose, à organiser des réunions régulières et des ateliers thématiques, à créer des réseaux parlementaires et à mettre en place des mécanismes régionaux de partage d'expériences afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les Parlements membres concernant les droits des personnes handicapées, et à fournir, sur demande, un appui au renforcement des capacités ;

28. *exhorte* l'UIP à établir, sous l'autorité du Conseil directeur, un forum permanent, un comité permanent, un groupe de partenariat, un point focal ou un mécanisme institutionnel permanent similaire, au sein duquel les parlementaires handicapés sont représentés de manière significative, afin d'assurer durablement la représentation, la visibilité et la participation des personnes handicapées dans l'ensemble des travaux de l'UIP, de renforcer la continuité institutionnelle en matière de droits des personnes handicapées et d'inclusion parlementaire, de suivre la mise en œuvre de la présente résolution par les parlements nationaux, de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de promouvoir la participation effective des personnes handicapées aux processus parlementaires par l'intermédiaire des organisations qui les représentent.

* - La République islamique d'Iran a émis une réserve sur l'alinéa 15.
- La Fédération de Russie a émis une réserve sur le paragraphe 22.

Garantir la liberté de navigation, la sécurité maritime et la fluidité du commerce international dans les corridors et détroits maritimes, conformément au droit international: appel à une action parlementaire urgente

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de Bahreïn, avec le soutien du Groupe arabe et du Chili pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives	877	Total des voix positives et négatives	910
Voix négatives	33	Majorité des deux tiers	607
Abstentions	209		

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud	*Absent*		
Albanie	*Absent*		
Algérie	*Absent*		
Allemagne	19		
Andorre	10		
Angola	15		
Arabie saoudite	15		
Arménie	*Absent*		
Australie	14		
Autriche	12		
Azerbaïdjan	*Absent*		
Bahreïn	11		
Bangladesh	*Absent*		
Bélarus	*Absent*		
Belgique	13		
Belize	*Absent*		
Bhoutan	2		8
Bolivie (État plurinational de)	*Absent*		
Botswana	11		
Brésil	10		
Bulgarie	*Absent*		
Burkina Faso	*Absent*		
Cambodge	13		
Cameroun			14
Canada	16		
Chili	13		
Chine	17		6
Chypre	11		
Côte d'Ivoire			15
Croatie	8		2
Danemark	12		
Djibouti	11		
Égypte	20		
Émirats arabes unis	13		
Équateur	13		
Espagne	8		8
Estonie	11		
Eswatini	*Absent*		
Fédération de Russie	*Absent*		
Fidji	10		
Finlande	12		
France	18		
Gambie	*Absent*		
Géorgie	*Absent*		
Ghana	*Absent*		
Grèce	13		
Guinée équatoriale	11		
Guyana	*Absent*		
Hongrie	12		
Inde	23		
Indonésie			22
Iran (Rép. islam. d')		19	
Iraq	16		
Irlande	12		
Islande			10
Italie	17		
Japon			20
Jordanie	13		
Kazakhstan	*Absent*		
Kenya	*Absent*		
Kirghizistan	*Absent*		
Lesotho	11		
Lettonie	11		
Libye	*Absent*		
Liechtenstein	*Absent*		
Lituanie	11		
Luxembourg	*Absent*		
Malaisie	15		
Malawi	14		
Maldives	10		
Mali	10		
Malte	10		
Maroc	15		
Maurice	*Absent*		
Mauritanie	12		
Mexique	*Absent*		
Micronésie (États fédérés de)	*Absent*		
Monaco	10		
Mongolie	*Absent*		
Monténégro	*Absent*		
Mozambique			15
Namibie			11
Naoero	*Absent*		
Népal		14	
Niger	*Absent*		
Nigéria	22		
Norvège			12
Oman	12		
Ouganda	*Absent*		
Ouzbékistan	*Absent*		
Pakistan			22
Palestine	12		
Paraguay	10		
Pays-Bas			13
Pérou	*Absent*		
Pologne	15		
Portugal	13		
Qatar	11		
République de Corée	*Absent*		
République de Moldova	10		
République démocratique du Congo	*Absent*		
République démocratique populaire lao	8		4
République dominicaine	13		
République-Unie de Tanzanie	18		
Roumanie	13		
Royaume-Uni	18		
Rwanda	*Absent*		
Saint-Marin	10		
Samoa	*Absent*		
Sénégal	*Absent*		
Serbie	6		6
Seychelles	*Absent*		
Slovénie	11		
Somalie	*Absent*		
Sri Lanka	*Absent*		
Suisse	12		
Tadjikistan	*Absent*		
Tchad			13
Tchéquie	13		
Thaïlande	18		
Timor-Leste	11		
Togo	*Absent*		
Tonga	*Absent*		
Türkiye	*Absent*		
Turkménistan	*Absent*		
Ukraine	15		
Uruguay	10		
Viet Nam	12		8
Zimbabwe	*Absent*		

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Condamnation de l'agression militaire menée par les États-Unis d'Amérique et Israël à l'encontre de la République islamique d'Iran, ainsi que du blocus aérien et naval imposé par les États-Unis d'Amérique, en tant que violations du droit international et du principe de non-intervention

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la République islamique d'Iran pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives 110
Voix négatives 558
Abstentions 451
Total des voix positives et négatives . 668
Majorité des deux tiers 445

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud	*Absent*		
Albanie	*Absent*		
Algérie	*Absent*		
Allemagne		19	
Andorre		10	
Angola			15
Arabie saoudite		15	
Arménie	*Absent*		
Australie		14	
Autriche		12	
Azerbaïdjan	*Absent*		
Bahreïn		11	
Bangladesh	*Absent*		
Bélarus	*Absent*		
Belgique		13	
Belize	*Absent*		
Bhoutan			10
Bolivie (État plurinational de)	*Absent*		
Botswana			11
Brésil			10
Bulgarie	*Absent*		
Burkina Faso	*Absent*		
Cambodge	13		
Cameroun			14
Canada		16	
Chili	5	8	
Chine	13		10
Chypre		6	5
Côte d'Ivoire			15
Croatie		8	2
Danemark		12	
Djibouti			11
Égypte		18	2
Émirats arabes unis		13	
Équateur			13
Espagne		16	
Estonie		11	
Eswatini	*Absent*		
Fédération de Russie	*Absent*		
Fidji			10
Finlande		12	
France		18	
Gambie	*Absent*		
Géorgie	*Absent*		
Ghana	*Absent*		
Grèce		13	
Guinée équatoriale			11
Guyana	*Absent*		
Hongrie		12	
Inde			23
Indonésie			22
Iran (Rép. islam. d')	19		
Iraq	6		10
Irlande		12	
Islande		10	
Italie		17	
Japon			20
Jordanie		13	
Kazakhstan	*Absent*		
Kenya	*Absent*		
Kirghizistan	*Absent*		
Lesotho			11
Lettonie		11	
Libye	*Absent*		
Liechtenstein	*Absent*		
Lituanie		11	
Luxembourg	*Absent*		
Malaisie	15		
Malawi			14
Maldives			10
Mali	10		
Malte		10	
Maroc		15	
Maurice	*Absent*		
Mauritanie		12	
Mexique	*Absent*		
Micronésie (États fédérés de)	*Absent*		
Monaco		10	
Mongolie	*Absent*		
Monténégro	*Absent*		
Mozambique			15
Namibie	11		
Naoero	*Absent*		
Népal			14
Niger	*Absent*		
Nigéria			22
Norvège		12	
Oman	12		
Ouganda	*Absent*		
Ouzbékistan	*Absent*		
Pakistan			22
Palestine		10	2
Paraguay			10
Pays-Bas		13	
Pérou	*Absent*		
Pologne		15	
Portugal		13	
Qatar			11
République de Corée	*Absent*		
République de Moldova		10	
République démocratique du Congo	*Absent*		
République démocratique populaire lao			12
République dominicaine		13	
République-Unie de Tanzanie			18
Roumanie		13	
Royaume-Uni		18	
Rwanda	*Absent*		
Saint-Marin		10	
Samoa	*Absent*		
Sénégal	*Absent*		
Serbie			12
Seychelles	*Absent*		
Slovénie		7	4
Somalie	*Absent*		
Sri Lanka	*Absent*		
Suisse		12	
Tadjikistan	*Absent*		
Tchad			13
Tchéquie		13	
Thaïlande	6	6	6
Timor-Leste			11
Togo	*Absent*		
Tonga	*Absent*		
Türkiye	*Absent*		
Turkménistan	*Absent*		
Ukraine		15	
Uruguay			10
Viet Nam			20
Zimbabwe	*Absent*		

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Action parlementaire urgente pour faire face aux catastrophes climatiques et renforcer la résilience dans la région himalayenne et dans d'autres régions vulnérables

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation du Népal pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives	901	Total des voix positives et négatives	979
Voix négatives	78	Majorité des deux tiers	653
Abstentions	140		

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud	*Absent*		
Albanie	*Absent*		
Algérie	*Absent*		
Allemagne	19		
Andorre	10		
Angola	15		
Arabie saoudite		15	
Arménie	*Absent*		
Australie	14		
Autriche	8		4
Azerbaïdjan	*Absent*		
Bahreïn		11	
Bangladesh	*Absent*		
Bélarus	*Absent*		
Belgique	13		
Belize	*Absent*		
Bhoutan	10		
Bolivie (État plurinational de)	*Absent*		
Botswana	11		
Brésil	10		
Bulgarie	*Absent*		
Burkina Faso	*Absent*		
Cambodge	13		
Cameroun	14		
Canada	16		
Chili	13		
Chine	23		
Chypre	11		
Côte d'Ivoire	15		
Croatie	5		5
Danemark	12		
Djibouti	11		
Égypte		15	5
Émirats arabes unis			13
Équateur	13		
Espagne	16		
Estonie		4	7
Eswatini	*Absent*		
Fédération de Russie	*Absent*		
Fidji	10		
Finlande	12		
France	14		4
Gambie	*Absent*		
Géorgie	*Absent*		
Ghana	*Absent*		
Grèce	13		
Guinée équatoriale	8		3
Guyana	*Absent*		
Hongrie	4		8
Inde	23		
Indonésie	22		
Iran (Rép. islam. d')	19		
Iraq			16
Irlande	12		
Islande	10		
Italie	17		
Japon	20		
Jordanie		13	
Kazakhstan	*Absent*		
Kenya	*Absent*		
Kirghizistan	*Absent*		
Lesotho	11		
Lettonie	11		
Libye	*Absent*		
Liechtenstein	*Absent*		
Lituanie			11
Luxembourg	*Absent*		
Malaisie	15		
Malawi	14		
Maldives	10		
Mali	10		
Malte	10		
Maroc	5		10
Maurice	*Absent*		
Mauritanie		12	
Mexique	*Absent*		
Micronésie (États fédérés de)	*Absent*		
Monaco	10		
Mongolie	*Absent*		
Monténégro	*Absent*		
Mozambique	15		
Namibie	11		
Naoero	*Absent*		
Népal	14		
Niger	*Absent*		
Nigéria	22		
Norvège	12		
Oman			12
Ouganda	*Absent*		
Ouzbékistan	*Absent*		
Pakistan	22		
Palestine		8	4
Paraguay	10		
Pays-Bas	13		
Pérou	*Absent*		
Pologne	15		
Portugal			13
Qatar	6		5
République de Corée	*Absent*		
République de Moldova	10		
République démocratique du Congo	*Absent*		
République démocratique populaire lao	12		
République dominicaine	13		
République-Unie de Tanzanie	18		
Roumanie	13		
Royaume-Uni	18		
Rwanda	*Absent*		
Saint-Marin	10		
Samoa	*Absent*		
Sénégal	*Absent*		
Serbie	12		
Seychelles	*Absent*		
Slovénie	11		
Somalie	*Absent*		
Sri Lanka	*Absent*		
Suisse	12		
Tadjikistan	*Absent*		
Tchad	13		
Tchéquie	3		10
Thaïlande	18		
Timor-Leste	11		
Togo	*Absent*		
Tonga	*Absent*		
Türkiye	*Absent*		
Turkménistan	*Absent*		
Ukraine	5		10
Uruguay	10		
Viet Nam	20		
Zimbabwe	*Absent*		

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Action parlementaire urgente pour faire face aux catastrophes climatiques et renforcer la résilience dans la région himalayenne et dans d'autres régions vulnérables

Résolution adoptée à l'unanimité par la 153e Assemblée de l'UIP
(Arusha, 9 octobre 2026)

La 153e Assemblée de l'Union interparlementaire,

exprimant sa profonde préoccupation face à la catastrophe d'une ampleur sans précédent qui a frappé la région de Rasuwa-Bhotekoshi, au Népal, le 26 août 2026, et *exprimant* ses sincères condoléances et sa solidarité aux personnes et populations touchées par les conséquences multiformes et dévastatrices de cette catastrophe,

rappelant les buts, principes et valeurs de l'Union interparlementaire (UIP), qui, conformément à ses Statuts et Règlements, ainsi qu'à sa Stratégie, est l'organisation mondiale des parlements nationaux œuvrant à faire progresser les questions d'intérêt international et à exprimer ses vues sur ces questions, afin de susciter une action de la part des parlements et de leurs membres,

réaffirmant les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies,

saluant l'avis consultatif unanime du 23 juillet 2025 de la Cour internationale de Justice sur les obligations des États en matière de changements climatiques, et *affirmant* l'importance de cet avis consultatif en tant que contribution faisant autorité à la clarification du droit international existant,

soulignant que les obligations qui incombent aux États en matière de protection du système climatique et des autres composantes de l'environnement contre les émissions anthropiques de gaz à effet de serre, en particulier l'obligation de prévenir les dommages transfrontaliers significatifs en vertu du droit international coutumier, constituent des obligations erga omnes,

réaffirmant l'engagement pris dans le cadre de l'Accord de Paris en 2015 de contenir l'élévation de la température moyenne mondiale nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter cette élévation à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels,

rappelant la décision 1/CP.21 de la Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) relative à l'Adoption de l'Accord de Paris, par laquelle la communauté internationale s'est engagée à mobiliser 100 milliards d'USD par an, notamment pour financer la réduction des émissions de CO_2 atmosphérique dans les pays en développement,

rappelant également les engagements convenus à la COP29 tenue à Bakou (Azerbaïdjan), en vue de donner effet au nouvel objectif chiffré collectif sur le financement de l'action climatique, en mobilisant au moins 300 milliards de dollars d'USD par an d'ici à 2035 en faveur des pays en développement, les pays développés prenant l'initiative à cet égard, ainsi que l'appel à porter à au moins 1 300 milliards d'USD par an d'ici à 2035 le financement de l'action climatique provenant de toutes les sources publiques et privées,

soulignant que les changements climatiques constituent une menace existentielle d'une portée qui met en danger l'existence même de la civilisation et que le bien-être des générations présentes et futures dépend d'une réponse immédiate et urgente à cette menace,

reconnaissant que les catastrophes induites par les changements climatiques, telles que les tempêtes, les inondations, la fonte des glaciers, les crues soudaines provoquées par la rupture de lacs glaciaires, les chutes de pierres, les avalanches, les glissements de terrain et les sécheresses, constituent une menace sans frontières tant pour la génération actuelle que pour l'avenir de l'humanité, et que la crise climatique n'est plus une menace lointaine, mais une réalité présente et quotidienne,

notant avec préoccupation que les guerres d'agression et les autres conflits armés génèrent d'importantes émissions de gaz à effet de serre en raison des opérations militaires, des feux de végétation, des attaques contre les infrastructures énergétiques et de la destruction des forêts, des zones humides et d'autres puits de carbone, et que ces émissions compromettent les efforts déployés par les États pour respecter leurs engagements au titre de l'Accord de Paris,

reconnaissant que la région himalayenne constitue le toit du monde et que les services écosystémiques qu'elle fournit sous-tendent le développement des civilisations et les moyens de subsistance de plus de 2 milliards de personnes vivant le long des bassins fluviaux et dans les zones côtières,

reconnaissant également que les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, sont ceux qui contribuent le moins aux concentrations de gaz à effet de serre d'origine anthropique dans l'atmosphère,

reconnaissant en outre le rôle important joué par les populations locales, les peuples autochtones et les femmes dans la préparation aux catastrophes, la planification de l'adaptation et le renforcement de la résilience,

se félicitant de la tenue à Katmandou, en 2025, du Sagarmatha Sambaad, organisé par le Gouvernement du Népal sous le thème *Changements climatiques, montagnes et avenir de l'humanité*, ainsi que de son document final, l'*Appel à l'action Sagarmatha*, qui appelle à des efforts collectifs en vue de l'accomplissement des obligations en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets,

rappelant l'allocution prononcée par le Secrétaire général de l'ONU à la 81e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 22 septembre 2026, dans laquelle il a souligné les observations et les préoccupations qu'il avait exprimées au Népal en 2023 concernant l'accélération de la fonte des glaciers et l'effondrement des toits du monde, et dans laquelle il a également insisté sur l'urgence d'agir face aux changements climatiques, notamment en faveur de la justice climatique, en mettant l'accent sur l'adaptation et le financement,

reconnaissant que les parlements nationaux disposent de larges pouvoirs législatifs et de contrôle à l'égard des autorités exécutives, notamment dans les domaines budgétaire et de la politique étrangère, et jouent un rôle essentiel dans la traduction des engagements internationaux en mesures concrètes au niveau national,

1. *exprime sa reconnaissance* à la communauté internationale pour l'aide immédiate fournie au Népal en faveur des personnes et populations touchées par la catastrophe de Rasuwa-Bhotekoshi ;

2. *encourage* la communauté internationale à maintenir son attention au-delà de la phase actuelle de secours immédiats afin de préserver la volonté politique nécessaire pour soutenir les efforts de relèvement à moyen et à long termes, ainsi que les efforts de réduction des risques en prévision de futures catastrophes liées aux changements climatiques ;

3. *appelle* les Parlements membres à exercer leurs fonctions législative, budgétaire et de contrôle pour renforcer l'action climatique déterminée au niveau national conformément à l'objectif de l'Accord de Paris consistant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour limiter cette élévation à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels ;

4. *appelle* les gouvernements et les parlements à renforcer la sécurité alimentaire et l'agriculture résiliente face aux changements climatiques dans les régions montagneuses, côtières et arides vulnérables, notamment en investissant dans des systèmes alimentaires résilients, une gestion durable de l'eau et des pratiques agricoles adaptées aux conditions locales ;

5. *encourage* les parlements à tenir compte des intérêts des générations futures dans les politiques relatives au climat, à la réduction des risques de catastrophe et à la reconstruction, notamment au moyen d'un contrôle parlementaire efficace et d'évaluations des effets à long terme ;

6. *exhorte* les Parlements membres à prendre en considération les implications de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les obligations des États en matière de changements climatiques dans l'exercice de leurs fonctions législative, budgétaire et de contrôle ;

7. *encourage* les Parlements membres à intensifier la diplomatie parlementaire et à renforcer la coordination de leur action par l'intermédiaire des mécanismes de l'UIP et de ses groupes géopolitiques afin de dégager un consensus international sur le partage transfrontière de données climatiques, à l'avance et en temps réel, ainsi que sur la coopération régionale et internationale en matière de systèmes d'alerte précoce, en particulier dans les régions montagneuses et les bassins hydrographiques transfrontaliers ;

8. *appelle* à un partage ouvert et en temps utile des données scientifiques entre les pays afin de renforcer les systèmes d'alerte précoce et la préparation aux catastrophes ;

9. *appelle également* à la coopération et à l'échange de bonnes pratiques entre les parlements des régions montagneuses, des régions deltaïques et des autres zones vulnérables aux changements climatiques, notamment ceux des petits États insulaires en développement ;

10. *appelle* les parlements du monde entier à se tenir prêts à soutenir, par l'entremise de l'UIP et d'autres canaux parlementaires appropriés, tous les efforts véritables visant à réduire les catastrophes provoquées par les changements climatiques et à assurer un relèvement et une reconstruction rapides ;

11. *encourage* les Parlements membres à conjuguer leurs efforts pour garantir aux pays en développement, en particulier ceux qui sont vulnérables aux changements climatiques, notamment les petits États insulaires en développement et les pays montagneux les moins avancés, un accès équitable et simplifié au financement international de l'action climatique, notamment sous la forme de dons accrus et de financements concessionnels, au développement et au transfert de technologies, ainsi qu'au renforcement des capacités, en faisant appel à des sources bilatérales et multilatérales, y compris les entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier et les fonds relevant de celui-ci au titre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, ainsi qu'à d'autres sources ;

12. *appelle* à investir dans des infrastructures résilientes face aux changements climatiques et dans des solutions fondées sur la nature qui réduisent les risques de catastrophe tout en préservant les services publics essentiels ;

13. *appelle* la communauté internationale et les institutions financières compétentes à veiller à ce que l'aide fournie aux pays touchés par des catastrophes environnementales n'alourdisse pas davantage le poids de leur dette, tout en tenant compte du principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales ;

14. *appelle* les Parlements membres des pays développés à soutenir les efforts visant à renforcer la préparation aux catastrophes dans les pays en développement particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques ;

15. *demande* à l'UIP de faciliter l'échange de bonnes pratiques parlementaires, de soutenir le renforcement des capacités et de rendre compte de l'action menée par les parlements pour mettre en œuvre la présente résolution ;

16. *appelle* les Parlements membres à rendre compte des mesures qu'ils ont prises pour donner suite à la présente résolution dans le cadre du volet spécial sur la redevabilité lors de futures Assemblées de l'UIP ;

17. *prie* la Secrétaire générale de l'UIP de communiquer la présente résolution à l'ensemble des Parlements membres, ainsi qu'au Secrétaire général de l'ONU et aux fonds multilatéraux de développement, afin de mobiliser un soutien international en faveur du renforcement de la redevabilité parlementaire en matière de justice climatique.

Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

dont la 153e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Arusha, 9 octobre 2026)

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu deux séances, les 6 et 7 octobre 2026, sous la conduite de son Président, M. H. Mohammad (Malaisie).

Le 6 octobre 2026, la Commission permanente a organisé deux réunions-débats : *Le rôle des parlements dans la consolidation de la paix à l'ère de l'intelligence artificielle militaire* et *Bâtir un avenir pacifique : diplomatie, médiation et dialogue parlementaires au service d'une paix durable*. Le 7 octobre 2026, elle a organisé une audition d'experts sur le thème de sa prochaine résolution, *Renforcer la sécurité maritime et protéger les infrastructures vitales en temps de conflit : le rôle des parlements dans la préservation de la navigation internationale et de la stabilité économique mondiale*.

Réunion-débat sur le thème *Le rôle des parlements dans la consolidation de la paix à l'ère de l'intelligence artificielle militaire*

Cette réunion-débat était modérée par M. C. Law (Royaume-Uni), avec la participation de Mme A. Lakrafi, Secrétaire générale parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ; Mme E. Misola Richard, Conseillère juridique au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ; Mme D. Lui, Responsable de programme au Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF) ; et M. J. Glenn, Directeur général et cofondateur du Millennium Project. La discussion a porté sur l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle (IA) dans les opérations militaires et les processus décisionnels, ainsi que sur ses implications pour le droit international humanitaire (DIH), le contrôle humain et la redevabilité démocratique. Les intervenants ont souligné la nécessité d'examiner les conséquences plus larges de l'IA militaire et de l'IA utilisée à des fins offensives, au-delà des seules armes autonomes. Vingt délégués ont pris la parole lors du débat qui a suivi.

Mme E. Misola Richard (CICR) a rappelé que les règles existantes du DIH s'appliquent à l'utilisation de l'IA dans les conflits armés, notamment celles relatives à la distinction, à la proportionnalité et aux précautions à prendre lors d'une attaque. Elle a mis en garde contre le fait de considérer la présence d'un opérateur humain comme suffisante en soi, soulignant qu'un contrôle effectif exige que l'opérateur dispose des connaissances, du temps, des informations et de l'autorité nécessaires pour contester ou interrompre une action soutenue par l'IA. Les risques liés à des données peu fiables et à une confiance excessive dans leurs résultats mettent en évidence la nécessité de tests rigoureux, de garanties juridiques et d'un contrôle humain approprié. Elle a également souligné l'importance d'analyser les incidents et de tirer les leçons de l'expérience opérationnelle.

Mme A. Lakrafi (APF) a mis en avant les aspects liés à la cybersécurité et à la redevabilité pratique de l'IA militaire. Elle a souligné qu'aucun système numérique ne peut être présumé exempt de risques. Les parlementaires doivent donc déterminer qui conçoit, valide et met à jour les systèmes d'IA, quelles données ces systèmes utilisent, comment ils peuvent être compromis, et qui reste responsable lorsque leurs résultats influencent des décisions impliquant des vies humaines. Bien que l'on ne puisse pas attendre des parlementaires qu'ils deviennent des ingénieurs, ils doivent avoir accès à une expertise indépendante et disposer d'une capacité institutionnelle suffisante pour poser des questions éclairées et identifier les utilisations inacceptables.

Mme D. Lui (DCAF) a replacé ces questions dans le contexte de la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité. Elle a fait valoir que le contrôle parlementaire devait couvrir l'ensemble du cycle de vie d'un système fondé sur l'IA, depuis les choix politiques et les achats jusqu'au déploiement, aux mises à niveau, au signalement des incidents et, enfin, à l'examen ou au retrait. Les marchés publics de la défense offrent une occasion majeure de mettre en place des garanties pour une utilisation responsable et transparente des systèmes militaires d'IA. Un contrôle parlementaire efficace doit donc débuter avant l'acquisition et se poursuivre tout au long de la durée de vie opérationnelle d'un système.

M. J. Glenn (Millennium Project) a encouragé les parlements à examiner les systèmes actuels tout en anticipant des formes d'IA plus avancées et potentiellement plus autonomes. Il a averti que le rythme des évolutions technologiques pourrait dépasser à la fois les processus réglementaires et la

compréhension du public. Il a appelé à une prospective parlementaire renforcée, à un débat international sur des exigences communes en matière de sécurité, ainsi qu'à des orientations pratiques concernant les risques émergents, y compris ceux liés à l'intelligence artificielle générale. Il a suggéré que l'UIP aide les parlementaires à se préparer tant aux exigences immédiates en matière de contrôle qu'aux faits nouveaux technologiques futurs.

Au cours du débat, les délégations ont exprimé leurs préoccupations quant aux conséquences humanitaires, juridiques et sécuritaires de l'intégration de l'IA dans les décisions militaires. Beaucoup ont souligné que la responsabilité en matière de recours à la force devait rester entre les mains des décideurs humains et des États, et que les obligations découlant du DIH devaient continuer à s'appliquer, quel que soit le niveau de sophistication technologique. Plusieurs intervenants ont appelé à l'élaboration de règles internationales plus claires régissant les armes autonomes, certains plaidant en faveur d'un instrument juridiquement contraignant. Le rôle de la participation parlementaire aux processus multilatéraux en cours, notamment ceux menés dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, a également été mis en avant.

Les participants ont fait état des différents outils législatif, budgétaire et de contrôle dont disposent les parlements pour garantir un examen efficace des systèmes militaires d'IA. Des préoccupations particulières ont été soulevées concernant la capacité des parlements – en particulier dans les pays qui ne développent pas eux-mêmes ces technologies – à évaluer les affirmations des fournisseurs et à comprendre les risques opérationnels. Les délégations ont également débattu de l'équilibre nécessaire entre transparence et confidentialité en matière de légitime défense. Les informations sensibles peuvent nécessiter des procédures protégées, mais le secret ne doit pas exempter les institutions de sécurité de leur obligation de rendre des comptes comme le veut la démocratie. Bien que certaines déclarations aient fait référence aux conflits en cours et aux rivalités géopolitiques, la discussion a révélé une large convergence de vues sur la nécessité d'une responsabilité humaine effective, d'une compétence parlementaire et d'une gouvernance internationale inclusive.

Réunion-débat sur le thème *Bâtir un avenir pacifique : diplomatie, médiation et dialogue parlementaires au service d'une paix durable*

La deuxième réunion-débat a été modérée par M. T. Malang, de l'Université de Zurich. Les intervenants étaient M. M. Chungong, ancien Secrétaire général de l'UIP ; M. J. Abdul (Malaisie), Président de la Chambre des représentants ; Mme S. Faruqui (Pakistan) ; et Mme E. Misola Richard (CICR). Les discussions ont porté sur la manière dont les parlementaires pouvaient contribuer à la prévention des conflits, au dialogue, à la médiation et à la consolidation de la paix à l'échelle nationale et au-delà des frontières de leur pays, tout en respectant leurs mandats représentatifs et constitutionnels.
Douze intervenants ont pris la parole au cours du débat.

M. M. Chungong (ancien Secrétaire général de l'UIP) a replacé la diplomatie parlementaire dans le contexte de la raison d'être originelle et de l'expérience de l'UIP en tant que forum de dialogue, y compris dans les situations de conflit et d'après-conflit. Il a souligné que les acteurs extérieurs devaient faciliter plutôt qu'imposer des solutions, les parlements concernés conservant la maîtrise du processus. Cet engagement devait également s'inscrire dans la continuité, au-delà des missions individuelles ou des sessions de l'Assemblée, et s'accompagner d'une coordination avec les pouvoirs exécutifs le cas échéant, ainsi que de la prise en compte des points de vue tant du gouvernement que de l'opposition. Il a appelé à la mise en place de mécanismes durables, de voies concrètes de coopération et de feuilles de route capables de garantir la pérennité de cet engagement.

M. J. Abdul (Malaisie) a insisté sur la possibilité pour les parlementaires de maintenir la communication entre les sociétés lorsque les relations officielles entre États sont tendues. Il a évoqué l'expérience parlementaire régionale au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et a appelé à une meilleure institutionnalisation de la diplomatie parlementaire afin qu'elle ne dépende pas entièrement de certains titulaires de postes. Les formations en matière de négociation, de médiation, de renforcement de la confiance et de prévention des conflits, ainsi que l'investissement dans les jeunes dirigeants politiques, peuvent renforcer la capacité des acteurs parlementaires à privilégier le dialogue et le compromis plutôt que la confrontation.

Mme E. Misola Richard (CICR) a expliqué que le respect des obligations humanitaires pouvait contribuer à préserver les conditions propices au dialogue politique, même si le DIH ne résout pas en soi les causes profondes des conflits. La protection des civils et le respect des obligations humanitaires sont susceptibles de contribuer à soulager les souffrances et à atténuer les griefs, ce qui peut à son

tour créer les conditions d'une paix durable. Elle a établi une distinction entre, d'une part, la diplomatie humanitaire et les échanges confidentiels d'ordre opérationnel du CICR et, d'autre part, les négociations politiques, soulignant que les obligations juridiques ne devaient pas être considérées comme des instruments de négociation. Les contacts parlementaires avec des acteurs sensibles nécessitent une évaluation minutieuse de leurs objectifs et de leurs limites, ainsi que de leurs conséquences possibles pour les personnes concernées.

Mme S. Faruqui (Pakistan) a souligné la nécessité de mesurer les résultats plutôt que la fréquence des contacts parlementaires. Les parlementaires peuvent contribuer à rechercher des solutions et à désamorcer les malentendus sans que chaque échange ne constitue une position officielle du gouvernement. Toutefois, le dialogue n'a qu'une valeur limitée s'il prend fin dès que les participants quittent la salle. Elle a proposé de mettre en place des mécanismes de suivi et des points de contact plus clairs, ainsi que de constituer une mémoire institutionnelle. Elle a également suggéré d'envisager la création, au sein du Secrétariat de l'UIP, d'une petite structure professionnelle dédiée à la médiation et au dialogue parlementaires, qui serait activée avec le consentement des parlements concernés.

Au cours du débat qui a suivi, les délégations ont présenté les parlementaires comme des acteurs potentiels de l'alerte précoce, en raison de leurs contacts avec les populations locales et de leur connaissance des tensions liées à la terre, aux ressources, à la concurrence politique et à l'exclusion. Elles ont fait valoir la contribution que les parlements peuvent apporter avant les crises par la prévention, pendant les crises en maintenant le dialogue, et après les crises en soutenant la réconciliation et en traduisant les accords de paix en engagements durables. L'inclusion a été largement mise en avant : les partis d'opposition, les femmes, les jeunes, la société civile et les représentants des populations locales peuvent renforcer la légitimité et l'efficacité des processus de paix. Les membres ont également rappelé l'importance du dialogue au sein des États, ainsi qu'au-delà des frontières.

Les intervenants ont toutefois reconnu les limites de l'action parlementaire. Il a été noté que les parlementaires sont des acteurs politiques, et non nécessairement des médiateurs traditionnels neutres, et que leurs mandats ne leur confèrent pas le pouvoir de négocier au nom des gouvernements. Les participants ont souligné la nécessité de trouver un équilibre entre confidentialité et obligation de rendre des comptes au public, ainsi qu'entre dialogue et respect du droit international et la recherche de responsables en cas de violations. Parmi les propositions concrètes issues de la discussion figuraient des lignes directrices et des formations sur le dialogue et la médiation parlementaires, la mise en place de réseaux de compétences, la nécessité d'un suivi institutionnel, ainsi que l'utilisation des préoccupations humanitaires ou communes à la population comme points d'entrée pour instaurer la confiance. La discussion a souligné la nécessité de rendre l'engagement parlementaire en faveur de la paix plus structuré et plus inclusif, et de veiller à ce qu'il suive une approche axée sur les résultats.

Audition d'experts sur le thème de la prochaine résolution de la Commission intitulée *Renforcer la sécurité maritime et protéger les infrastructures vitales en temps de conflit : le rôle des parlements dans la préservation de la navigation internationale et de la stabilité économique mondiale*

Le 7 octobre 2026, la Commission permanente a organisé une audition d'experts afin d'éclairer la rédaction de sa prochaine résolution. L'audition s'est ouverte par les exposés des co-rapporteurs, M. M. Almheiri (Émirats arabes unis) et Mme L. Zaburanna (Ukraine). Ces exposés ont été suivis d'interventions d'experts, notamment celles de Mme E. Misola Richard (CICR), de Mme D. Lui (DCAF) et de M. F.C. Onuoha, Coordinateur du Groupe de recherche sur la sécurité, la violence et les conflits à l'Université du Nigéria, à Nsukka, ainsi que d'un débat auquel ont participé 22 délégations.

Mme L. Zaburanna (Ukraine), co-rapporteure, a appelé à la mise en place d'une base juridique solide pour la liberté de navigation et la protection de la marine marchande et des infrastructures civiles. Elle a insisté sur les menaces croissantes qui pèsent sur le transport maritime et leurs répercussions économiques plus larges, notamment la hausse des coûts de transport et des prix des biens de première nécessité. Elle a également exprimé son inquiétude concernant les activités maritimes illicites et opaques, notamment les "flottes fantômes", et insisté sur l'importance de transposer les normes internationales dans le droit national et de garantir l'application effective de celui-ci, notamment grâce à des allocations budgétaires appropriées.

M. M. Almheiri (Émirats arabes unis), co-rapporteur, a appelé à l'adoption d'une résolution pragmatique d'intérêt universel. Il a souligné que les conséquences des perturbations touchant les voies maritimes se font sentir tant dans les pays enclavés que dans les pays côtiers, affectant les biens essentiels et les fournitures médicales. La protection du transport maritime doit également couvrir les infrastructures physiques et numériques qui rendent ce transport possible. Il a appelé à la rédaction d'un texte solidement ancré dans le droit international applicable et les normes pertinentes de l'Organisation maritime internationale, et formulé en des termes susceptibles de recueillir un large soutien auprès des Parlements membres.

Mme E. Misola Richard (CICR) a souligné que le DIH s'applique à la guerre maritime, y compris les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution, et que la marine marchande et les infrastructures maritimes civiles restent protégées à moins qu'elles ne deviennent des objectifs militaires en vertu des règles applicables. Elle a mis en avant l'impact que les dommages causés aux infrastructures maritimes essentielles et aux activités commerciales ont sur les populations civiles. Elle a également souligné que les parlements peuvent contribuer à prévenir ou à atténuer ces conséquences en veillant à ce que des cadres juridiques, des mesures de préparation et des mécanismes de coordination appropriés soient en place avant que les crises ne surviennent. Elle a également évoqué l'accès humanitaire, la protection de la navigation neutre et des marins, ainsi que le volet "guerre maritime" de l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire.

Mme D. Lui (DCAF) a décrit la sécurité maritime comme un enjeu de gouvernance nécessitant une coordination efficace entre un large éventail d'acteurs publics et privés. Elle a averti que la fragmentation ou le chevauchement des responsabilités pouvaient nuire à la préparation aux crises et à la riposte à celles-ci. Elle a encouragé les parlements à clarifier les mandats institutionnels, à identifier les lacunes en matière de responsabilité et à utiliser leurs pouvoirs de contrôle pour évaluer l'efficacité des cadres nationaux. Elle a également souligné que l'implication des parties prenantes au-delà de la sphère gouvernementale et l'établissement de lignes de responsabilité claires étaient essentiels pour la résilience nationale et la coopération internationale.

M. F.C. Onuoha (Université du Nigéria, Nsukka) a souligné que la sécurité maritime dépendait de la résilience d'un système interconnecté d'infrastructures, d'activités maritimes et de services essentiels. Il a averti que des menaces de plus en plus complexes et hybrides, combinées aux vulnérabilités des infrastructures critiques et à des disparités dans les capacités nationales, exigeaient une approche plus globale de la sécurité maritime. Il a appelé à une amélioration de l'état de préparation au niveau national, à un renforcement de la surveillance maritime et à une coopération régionale plus étroite. Il a également insisté sur l'importance du contrôle parlementaire des opérations de sécurité ainsi que le rôle du dialogue dans la prévention et la résolution des conflits.

Le débat a mis en évidence un large soutien en faveur d'une approche de la sécurité maritime fondée sur la résilience humaine, économique et sociétale. Les délégations ont fait valoir que les perturbations en mer entraînent des conséquences importantes sur la sécurité des populations civiles, l'accès aux biens essentiels et la stabilité économique. Elles ont appelé à la mise en place d'un cadre juridique clair fondé sur la Charte des Nations Unies, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le DIH applicable et d'autres instruments maritimes pertinents. Les délégations ont également évoqué la nécessité de prendre en compte les différentes exigences juridiques applicables en temps de paix et en cas de conflit armé, et identifié plusieurs biens nécessitant une protection efficace, notamment le transport maritime civil et les infrastructures maritimes critiques.

Les délégations ont également souligné l'importance de la prévention, de l'état de préparation au niveau national et de la résilience des services maritimes essentiels. Elles ont appelé les parlements à exercer leurs pouvoirs constitutionnels pour renforcer les capacités nationales et garantir la mise en œuvre effective des obligations internationales. Elles ont également appelé à un renforcement de la coopération internationale, notamment en matière de partage d'informations et de soutien aux pays disposant de ressources limitées. Toutefois, des divergences de vues sont apparues concernant la responsabilité dans des crises maritimes spécifiques et la meilleure façon de concilier l'application des règles et la redevabilité d'une part, et la retenue et la désescalade d'autre part.

Dans l'ensemble, les discussions ont réaffirmé qu'une paix et une sécurité durables ne se limitent pas à une simple riposte aux menaces immédiates : elles dépendent également de la prévention, de la protection des populations et des garanties juridiques. Les participants ont souligné le rôle essentiel des parlements dans la prévention des conflits, la garantie de la redevabilité démocratique et la promotion de la coopération et du dialogue internationaux.

Rapport de la Commission permanente du développement durable

dont la 153e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Arusha, 9 octobre 2026)

La Commission permanente du développement durable a tenu ses séances les 7 et 8 octobre 2026. Toutes deux ont été conduites par la Présidente de la Commission, Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis).

Débat sur le thème de la prochaine résolution de la Commission intitulée *Le rôle moteur des parlements dans la protection des écosystèmes de montagne et océaniques, et dans la réalisation de l'objectif de conservation de 30 % d'ici 2030*

Le thème de la prochaine résolution a été présenté par trois experts : Mme Soo-Young Hwang, Responsable de la gestion des programmes au sein de l'Unité des droits et de la gouvernance de la Division des affaires juridiques du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; M. M. Langa, Président de l'Alliance des peuples autochtones et des communautés locales pour la conservation en Afrique (AICA) ; et M. R. Feingold, Président du Comité directeur mondial de la Campaign for Nature et ancien membre du Sénat des États-Unis d'Amérique. Les co-rapporteurs, Mme C. Roth (Allemagne), M. D. Kyere-Duah (Ghana) et Mme A. Shakya (Népal), se sont également adressés à la Commission à l'ouverture du débat, faisant connaître leurs points de vue personnels sur le thème.

Mme Soo-Young Hwang (PNUE) a replacé le débat dans son contexte en rappelant les objectifs fondamentaux du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et en présentant les fondements juridiques nécessaires à la réalisation de l'objectif 30x30. Elle a souligné la nécessité de traduire efficacement les engagements internationaux en législation nationale et a insisté sur l'importance d'intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme, notamment le droit à un environnement propre, sain et durable, afin d'élaborer des lois de conservation solides et applicables.

M. M. Langa (AICA) a mis l'accent sur la gouvernance inclusive, les droits fonciers et le rôle central des populations locales. Remettant en question les approches descendantes de la conservation traditionnelles, il a vivement exhorté les parlementaires à adopter des lois plus inclusives. Il a souligné que l'objectif 30x30 ne pouvait être atteint sans le leadership actif et la pleine implication des peuples autochtones et des populations locales, illustrant la manière dont la garantie des droits fonciers et le soutien à la gestion communautaire des ressources naturelles entraînent directement des retombées positives en matière de conservation.

M. R. Feingold (Campaign for Nature) a fait valoir que la concrétisation des objectifs mondiaux exigeait une volonté politique soutenue et un financement adéquat, tout en reconnaissant que la conservation n'était pas toujours considérée comme la priorité absolue immédiate, compte tenu des contextes nationaux divergents. Insistant sur la nécessité d'un consensus entre les partis, il a présenté des propositions financières concrètes, notamment la création de fonds de conservation dédiés accordant la priorité aux populations autochtones et aux petits États insulaires en développement (PEID), l'obligation pour les secteurs commerciaux qui exploitent la nature de contribuer financièrement, et l'affectation de parts spécifiques des budgets climatiques des pays du Nord directement à la conservation de la biodiversité.

Chacun des trois experts a conclu son intervention en soumettant aux co-rapporteurs trois propositions concrètes visant à mettre en place des mesures législatives, juridiques et parlementaires réalistes.

À l'issue des exposés des experts, 26 délégués ont fait part de leurs expériences nationales, des avancées législatives et des difficultés politiques. Les délégués ont mis en avant les progrès rapides réalisés dans le cadre des stratégies nationales, ainsi que le recours à la technologie pour la surveillance, l'application stricte de la loi et un leadership parlementaire transparent. Ils ont souligné que les écosystèmes partagés, tels que les montagnes et les océans, transcendent les frontières nationales, ce qui nécessite une diplomatie parlementaire active, une coopération transfrontalière et un renforcement des capacités au niveau régional.

Les délégués ont également fait part de leurs préoccupations concernant la justice climatique, la vulnérabilité des pays les plus exposés, les déficits de financement et la difficulté de mettre en œuvre les lois de conservation en période de conflit armé. Les interventions ont souligné la nécessité de relier la conservation à l'agriculture et au développement durable, de considérer la protection de la nature comme un investissement vital plutôt que comme un coût, de faire participer les jeunes et les instances de gouvernance locales, et de considérer l'objectif de conservation de 30 % comme un minimum de référence.

Les co-rapporteurs ont résumé leurs principales conclusions afin d'orienter la rédaction de la résolution :

- Mme C. Roth (Allemagne) a souligné l'importance de s'inspirer des exemples nationaux positifs existants, de garantir la justice et les droits des peuples autochtones, de mobiliser un soutien financier direct et d'accélérer la protection des écosystèmes marins.

- M. D. Kyere-Duah (Ghana) a mis en avant le fossé crucial entre l'adoption de lois et la protection effective des écosystèmes sur le terrain, et appelé à la mise en place de mécanismes de financement équitables, à un renforcement du contrôle parlementaire et au renforcement des capacités.

- Mme A. Shakya (Népal) a mis en avant les liens intrinsèques entre les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tout en soulignant la nécessité de renforcer le rôle central des communautés autochtones.

Réunion-débat sur le thème *L'intelligence artificielle et l'avenir de l'emploi*

Le débat a porté sur la manière dont l'intelligence artificielle (IA) transforme l'organisation, la valorisation et la répartition du travail ; automatise les tâches dans tous les secteurs ; modifie la demande de compétences ; soulève des questions cruciales concernant les droits du travail, la protection sociale et les inégalités économiques ; et crée également de nouvelles opportunités en matière de productivité et d'innovation.

Le sujet a été présenté par trois experts : Mme J. Berg, Économiste principale à l'Organisation internationale du travail (OIT) ; M. S. Broecke, Économiste principal chargé de l'intelligence artificielle, de l'avenir du travail et des compétences à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; et Mme S. Abdella, Chercheuse au Global Center on AI Governance (GCG). M. A. Read (Secrétariat de l'UIP) a modéré la discussion avec les experts.

Mme J. Berg (OIT) a situé le sujet dans son contexte mondial en présentant les conclusions d'une étude sur l'exposition professionnelle potentielle à l'IA générative. Elle a souligné que l'IA est plus susceptible de compléter les emplois que de les remplacer entièrement, même si les jeunes entrant sur le marché du travail et les femmes occupant des postes administratifs sont confrontés à des vulnérabilités particulières. Elle a insisté sur la nécessité d'impliquer directement les travailleurs dans la conception et la gouvernance des outils d'IA sur le lieu de travail ("humains dans la boucle"), en s'appuyant sur des cadres de protection sociale solides.

M. S. Broecke (OCDE) a abordé les tendances du marché du travail dans les pays de l'OCDE, notant que le niveau global de l'emploi reste élevé malgré les pressions liées à l'automatisation. Il a insisté sur le fait que l'automatisation des tâches peut compenser les pénuries de main-d'œuvre liées à l'évolution démographique si elle est gérée grâce à une reconversion professionnelle active financée par l'employeur et au contrôle. Dans ses conclusions, il a souligné que reconnaître le potentiel de l'IA ne signifie pas ignorer ses risques réels et ses impacts dangereux. Au contraire, la responsabilité principale des décideurs politiques réside dans la régulation de l'utilisation de la technologie et la mise en place d'un suivi rigoureux et continu.

Mme S. Abdella (GCG) s'est concentrée sur les dimensions de gouvernance, d'équité et d'éthique du point de vue des économies en développement et des petites et moyennes entreprises (PME). Elle a souligné le rôle des parlements dans l'établissement de normes sur le lieu de travail, la réglementation de la gestion algorithmique et l'investissement dans les infrastructures numériques et la reconversion professionnelle afin d'empêcher l'aggravation des inégalités économiques.

Après les exposés des experts, 25 délégués ont fait part de leurs expériences nationales, des avancées législatives et des défis politiques. Les délégués ont souligné la nécessité de trouver un équilibre entre les gains de productivité générés par l'IA et la mise en place de garanties solides contre les suppressions d'emplois, la surveillance des travailleurs et les biais algorithmiques. Ils ont insisté sur la responsabilité cruciale des parlementaires de protéger les groupes vulnérables, d'adapter les systèmes fiscaux aux économies automatisées et de faire face aux mutations technologiques dans des contextes complexes, notamment en cas de crises géopolitiques.

Les interventions ont également souligné l'urgence de mettre en place des politiques publiques dynamiques axées sur l'apprentissage tout au long de la vie, la formation professionnelle et le renforcement des filets de sécurité sociale. Les délégués ont insisté à plusieurs reprises sur le fait que la coopération internationale, le renforcement des capacités et le transfert de technologies sont essentiels pour réduire la fracture numérique mondiale et garantir une transition inclusive dans toutes les économies.

À l'issue du débat, la Commission a adopté une motion intitulée *Promouvoir un avenir du travail fondé sur les droits, inclusif et durable face aux avancées de l'intelligence artificielle*. Cette motion invite les Parlements membres à utiliser leurs fonctions législative, de contrôle, budgétaire et de représentation pour : protéger les droits du travail ; imposer un contrôle humain ; accroître les investissements publics dans l'éducation, la reconversion professionnelle et la protection sociale ; demander des données ventilées afin de suivre les effets sur le marché du travail ; promouvoir un accès équitable aux infrastructures numériques pour les pays en développement et les PME ; et renforcer la coopération internationale afin de favoriser une gouvernance inclusive de l'IA.

Préparatifs de la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP31) en Türkiye

Le troisième débat a porté sur les préparatifs en vue de la Réunion parlementaire de l'UIP à l'occasion de la COP31, prévue le 16 novembre 2026 à Antalya, en Türkiye. Les co-rapporteurs de la Réunion, Mme S. Sitou (Australie) et M. O. Üçüncü (Türkiye), tous deux participant en ligne, ont présenté l'avant-projet de document final, en articulant leurs observations autour de priorités complémentaires.

Mme S. Sitou (Australie) a mis en avant l'urgence climatique mondiale et salué la coopération entre la Türkiye et l'Australie, tout en soulignant la nécessité d'un accès accru au financement climatique pour les pays en développement, en particulier les PEID et les pays les moins avancés, ainsi que s'agissant de l'adaptation, de la résilience et de l'intégration des savoirs autochtones.

Pour sa part, M. O. Üçüncü (Türkiye) a mis l'accent sur les aspects opérationnels du projet de document final et sur la vision de la Türkiye en tant que pays hôte, soulignant le rôle central des parlements dans la mise en œuvre et le suivi des contributions déterminées au niveau national, ainsi que dans la promotion des énergies propres, de l'économie circulaire, des approches zéro déchet et de la responsabilité budgétaire.

À l'issue des exposés, cinq délégués ont pris la parole pour faire part de leurs suggestions concernant des éléments supplémentaires à inclure dans le projet de document final. Ils ont insisté sur la nécessité de mobiliser un financement climatique plus prévisible, plus accessible et plus équitable, tout en augmentant considérablement le soutien financier et technique apporté aux pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Les discussions ont également fait ressortir l'urgence de renforcer la diplomatie parlementaire en matière de climat et d'assurer un suivi rigoureux des engagements nationaux. Les contributions et recommandations formulées au cours du débat serviront de base à la suite du processus de rédaction du document final, dans le but de renforcer le rôle des parlementaires dans la promotion d'une action climatique ambitieuse, juste et résiliente lors de la COP31.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

dont la 153e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Arusha, 9 octobre 2026)

La Commission permanente a tenu deux séances, les 7 et 8 octobre 2026, sous la conduite de sa Présidente, Mme V. Centeno Arteaga (Équateur). Après avoir ouvert la séance, Mme Centeno Arteaga a invité l'ensemble des personnes présentes à adopter l'ordre du jour de la séance et à approuver le compte rendu de la session précédente, qui s'était tenue lors de la 152e Assemblée de l'UIP à Istanbul en avril 2026.

Réunion-débat sur le thème *L'équipe de pays des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie, reflet d'un système des Nations Unies réformé*

Intervenants : Mme S.N. Namondo (Coordonnatrice résidente des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie) et plusieurs membres de l'Équipe de pays des Nations Unies.

Au cours de sa première séance, à laquelle ont participé 43 délégations, la Commission a tenu un débat avec Mme S.N. Namondo (Coordonnatrice résidente des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie), qui était accompagnée de hauts représentants de plusieurs entités des Nations Unies. La discussion a porté sur le fonctionnement de l'Équipe de pays des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie, le rôle de la Coordonnatrice résidente, la coopération entre l'ONU et le Parlement, ainsi que les implications de la réforme en cours de l'ONU et des contraintes budgétaires.

La Coordonnatrice résidente a replacé la discussion dans le contexte plus large des pressions qui pèsent sur le programme mondial pour le développement. Elle a souligné que les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable restent insuffisants, tandis que les défis géopolitiques et d'importantes contraintes financières pèsent sur la coopération au développement. Dans ce contexte, l'initiative ONU80 vise à rendre le système des Nations Unies plus cohérent, rationalisé, avec un bon rapport coût/efficacité et adapté à ses objectifs. En République-Unie de Tanzanie, le travail de l'équipe de pays des Nations Unies est régi par le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, convenu avec le Gouvernement. Ce cadre met globalement l'accent sur les personnes, la prospérité, la planète et un environnement favorable, notamment l'accès à l'éducation, à la santé, à la nutrition et à la protection, ainsi que sur les moyens de subsistance durables, la gestion des ressources naturelles et des institutions plus représentatives, responsables et axées sur les droits.

Le thème central de la discussion portait sur l'importance d'une coopération plus forte et plus systématique entre les équipes de pays des Nations Unies et les parlements nationaux. La Coordonnatrice résidente a mis en lumière l'expérience de la République-Unie de Tanzanie, notamment le soutien apporté par l'ONU aux commissions parlementaires dans l'examen de la législation, des budgets et des rapports d'audit, ainsi que les travaux relatifs aux auditions publiques, aux initiatives d'e-Parlement et à l'égalité des sexes. Un exemple récent concernait le financement de la lutte contre le VIH. Après une réduction des financements extérieurs, le Gouvernement a mis en place des mesures visant à mobiliser des ressources nationales supplémentaires. Le Parlement a ensuite examiné leur mise en œuvre lorsque les sommes à percevoir se sont révélées inférieures aux prévisions, illustrant ainsi son important rôle de contrôle.

La Coordonnatrice résidente a mis en avant plusieurs propositions visant à améliorer la coopération entre l'ONU et les parlements :

- les équipes de pays des Nations Unies pouvaient organiser des réunions d'information annuelles à l'intention des parlements avant le cycle budgétaire, ce qui permettrait aux commissions parlementaires de disposer d'éléments pertinents avant que des décisions clés ne soient prises ;
- la collaboration devait devenir plus régulière et plus structurée, plutôt que de reposer sur des contacts ponctuels ;

- l'ONU devait associer davantage les parlements à ses travaux, d'autant plus que de nombreuses questions examinées par les parlements relèvent des mandats de plusieurs agences des Nations Unies ;
- les parlements et les équipes de pays des Nations Unies pouvaient organiser un échange annuel sur la mise en œuvre et les résultats du cadre de coopération ;
- les expériences de différents pays et les enseignements tirés pouvaient être communiqués de manière plus systématique à l'UIP, ce qui contribuerait à institutionnaliser les bonnes pratiques à l'échelle internationale.

Les membres ont globalement salué le renforcement de la collaboration entre les coordonnateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies et les parlements nationaux. La délégation maltaise a souligné l'importance d'associer les parlements tout au long du cycle politique, tandis que la délégation du Bangladesh a mis en avant le rôle du parlement dans la transposition des engagements internationaux en législation nationale et en budgets nationaux. La délégation indienne a insisté sur l'importance de la maîtrise nationale et sur la nécessité de faire en sorte que les solutions de développement reflètent les priorités nationales, tandis que la délégation de Türkiye a appelé à un dialogue régulier entre les parlements, les coordonnateurs résidents et les agences des Nations Unies.

La discussion a également porté sur les contraintes de financement et les chevauchements de mandats. La Coordonnatrice résidente a expliqué que la réduction des ressources obligeait l'ONU à rechercher des gains d'efficacité et à repenser ses méthodes de travail. Si les décisions relatives aux mandats institutionnels et à une éventuelle consolidation relèvent de la compétence des États membres, les coordonnateurs résidents peuvent améliorer la coordination et la coopération entre les agences au niveau national.

Les représentants de l'ONU ont présenté des exemples de coopération avec le Parlement de la République-Unie de Tanzanie, notamment dans les domaines de la nutrition, de la vaccination et de la budgétisation sensible au genre, ainsi que de la collaboration avec les commissions parlementaires.

Le Secrétariat de la Commission permanente a noté que, même si la participation parlementaire a été intégrée au mandat des coordonnateurs résidents après le plaidoyer de l'UIP, elle ne semblait pas se refléter de manière adéquate dans leurs évaluations de performance. La Coordonnatrice résidente a suggéré que cette question soit abordée dans le cadre d'un dialogue entre l'UIP et l'ONU. Elle a également encouragé les parlements nationaux à inviter de manière dynamique les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à collaborer avec eux.

La Présidente a conclu en soulignant l'importance de permettre aux parlements de tirer pleinement parti des programmes des Nations Unies et de renforcer le rôle des coordonnateurs résidents, tout en respectant les priorités nationales.

Vers une Organisation des Nations Unies plus efficace et plus représentative : examen d'une motion demandant la tenue d'une conférence chargée de réviser la Charte des Nations Unies

Au cours de cette séance, dans le prolongement des débats tenus lors de sa session à l'occasion de la 152e Assemblée, la Commission permanente a examiné la motion intitulée *L'ONU à la hauteur de sa mission : vers une conférence de révision de la Charte*, proposée par la délégation du Portugal.

Le débat a révélé un large soutien en faveur de cette motion, qui encourage les parlements à appuyer les discussions avec leurs gouvernements concernant la demande d'une conférence qui serait chargée d'examiner la Charte au titre de l'article 109, les participants faisant valoir que les structures institutionnelles créées en 1945 ne reflétaient pas suffisamment les réalités géopolitiques et les défis du XXIe siècle. La délégation de la Slovénie a souligné qu'un examen de la Charte devait viser à renforcer l'ONU plutôt qu'à l'affaiblir, ainsi qu'à améliorer son efficacité et à donner davantage la parole aux pays et régions sous-représentés. Les délégations du Malawi et du Zimbabwe ont soutenu la motion, mettant en avant la nécessité d'une réforme du Conseil de sécurité de l'ONU et d'une plus grande représentation africaine, y compris au sein des membres permanents. Elles ont également insisté sur l'importance de la transparence, de la redevabilité et d'une représentation plus équitable.

La délégation du Royaume-Uni a réaffirmé l'importance de l'ONU en matière de paix, de sécurité, de droits de l'homme et de développement à l'échelle internationale, tout en reconnaissant la nécessité d'améliorer son efficacité.

À l'issue du débat, la Présidente a pris acte du consensus en faveur de la motion et a encouragé les membres à prendre des mesures concrètes pour faire avancer ses objectifs.

Globalement, la séance s'est achevée sur deux messages étroitement liés. Premièrement, la réforme de l'ONU doit se traduire par des améliorations concrètes au niveau national, avec une coordination renforcée, une plus grande efficacité, une maîtrise nationale claire et des échanges plus systématiques avec les parlements. Deuxièmement, la réforme doit également porter sur l'architecture institutionnelle générale de l'ONU afin que celle-ci devienne plus représentative et capable de réagir efficacement face aux défis mondiaux actuels.

Réunion-débat sur le thème *Le dispositif des Nations Unies pour la prévention et le règlement des conflits : Comment fonctionne-t-il ?*

Intervenants : M. Guang Cong (Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la Corne de l'Afrique) et Mme S. Gruener (Directrice exécutive adjointe et Directrice de la Division des programmes de la Fondation Dag Hammarskjöld).

M. Guang Cong (Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la Corne de l'Afrique) a présenté les différents mécanismes dont dispose l'ONU pour prévenir et résoudre les conflits. Il s'agit notamment de la diplomatie préventive, de la médiation, du maintien de la paix, de la consolidation de la paix, des sanctions et, en dernier recours, des mesures coercitives.

S'appuyant sur son expérience dans la Corne de l'Afrique, il a expliqué que l'ONU recourt à différents instruments en fonction de la situation, notamment des missions politiques spéciales, des opérations de maintien de la paix, des envoyés spéciaux et des coordonnateurs résidents. Il a souligné qu'une prévention efficace des conflits nécessite une bonne compréhension des réalités locales, car il n'existe pas d'approche unique adaptée à toutes les situations. Il est essentiel d'assurer une coordination étroite avec les organisations régionales, tout comme il est indispensable d'entretenir des relations constructives avec les gouvernements hôtes et de garantir la participation des populations locales.

M. Guang Cong a insisté sur le rôle important des parlementaires dans la prévention et la résolution des conflits, en citant des exemples du Soudan du Sud où la coopération entre l'ONU et les parlementaires a permis de mettre fin aux violences intercommunautaires.

Mme S. Gruener (Directrice exécutive adjointe et Directrice de la Division des programmes de la Fondation Dag Hammarskjöld) a présenté le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU, en mettant l'accent sur la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Elle a expliqué que la Commission de consolidation de la paix rassemble les gouvernements, les institutions financières internationales, la société civile et d'autres partenaires afin d'appuyer les priorités nationales en matière de consolidation de la paix.

Évoquant l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2025, Mme Gruener a mis l'accent sur la nécessité d'une coordination renforcée, d'une meilleure compréhension des activités de prévention et d'un financement plus prévisible. Elle a encouragé les parlementaires à appuyer les stratégies nationales de prévention et à utiliser leurs fonctions législative, budgétaire et de contrôle pour traduire les engagements en matière de consolidation de la paix en actions concrètes.

Au cours des débats, les parlementaires ont réaffirmé l'importance de renforcer la capacité de l'ONU à prévenir les conflits, plutôt que de réagir une fois que la violence s'est intensifiée. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de transformer l'alerte précoce en action précoce, de s'attaquer aux causes implicites des conflits et de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales.

Les représentants de plusieurs pays ont souligné l'importance de la diplomatie préventive, de la médiation, de la maîtrise au niveau national et de la coopération régionale. La délégation du Burkina Faso a mis en avant les défis auxquels est confrontée la région du Sahel et a appelé à une collaboration plus étroite entre les parlements nationaux, les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies.

D'autres délégations ont attiré l'attention sur des conflits et des défis spécifiques. La délégation du Tchad s'est interrogée sur la manière dont l'ONU adapte ses mécanismes aux menaces actuelles, notamment le terrorisme, et a fait part de ses préoccupations quant à la sélectivité perçue des interventions internationales. La délégation de Bahreïn a souligné l'importance du dialogue et de la diplomatie préventive, tandis que la délégation de l'Inde a mis en avant la contribution de longue date de son pays aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et insisté sur l'importance de l'appropriation nationale et de la lutte contre le terrorisme. La délégation du Bangladesh a appelé à un engagement international soutenu, à la redevabilité et à la mise en place de conditions permettant un retour volontaire, sûr et digne.

Dans leurs observations finales, les intervenants ont réaffirmé qu'une prévention efficace des conflits dépendait de la volonté politique, d'une action rapide, d'approches inclusives et d'une coopération renforcée entre les institutions internationales, régionales et nationales. Ils ont également insisté sur l'importance d'impliquer les femmes et les jeunes dans les processus de paix et de veiller à ce que les activités de prévention et de consolidation de la paix bénéficient de ressources suffisantes. Ils ont appelé à une collaboration plus étroite et plus systématique entre l'ONU, les organisations régionales et les parlements nationaux.

La Présidente a conclu en condamnant les attaques contre les civils, en particulier les enfants, puis a fait valoir l'importance de l'action parlementaire et du rôle de l'UIP dans la promotion de la paix et du dialogue.

Élections au Bureau de la Commission

Des élections ont été organisées pour pourvoir les sièges vacants au sein du Bureau de la Commission (voir page 47).

Divers

La Présidente a rappelé qu'il était important d'assurer le suivi des motions précédemment adoptées par la Commission, notamment celles concernant l'égalité des sexes à l'Assemblée générale des Nations Unies, la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, le processus de sélection du nouveau Secrétaire général de l'ONU et, désormais, la réforme de la Charte des Nations Unies. Elle a encouragé les membres à continuer de promouvoir ces questions au sein de leurs parlements nationaux et à veiller à ce que les débats de la Commission débouchent sur des actions concrètes.

Promouvoir un avenir du travail fondé sur les droits, inclusif et durable face aux avancées de l'intelligence artificielle

Motion adoptée par la Commission permanente du développement durable (Arusha, 8 octobre 2026)

La Commission permanente du développement durable de l'UIP reconnaît que l'intelligence artificielle (IA) modifie profondément la nature du travail et le marché du travail. En effet, l'IA automatise des tâches dans de nombreux secteurs et fait évoluer la demande de compétences, tout en créant de nouveaux enjeux concernant les droits des travailleurs, la protection sociale et les inégalités économiques. Elle peut par ailleurs accroître les capacités humaines, transformer les emplois et créer de nouvelles possibilités dans tous les secteurs.

L'IA peut favoriser l'innovation, l'entrepreneuriat et le développement économique durable, tout en accroissant la productivité, en créant de nouvelles formes d'emploi, en améliorant les services publics et en facilitant les tâches quotidiennes des travailleurs. Toutefois, en l'absence de politiques réfléchies, ces avantages risquent de ne pas être répartis équitablement au sein des pays et entre eux, en particulier lorsque l'accès aux compétences, au financement, aux infrastructures numériques et aux technologies est limité.

La Commission constate que les données relatives à l'impact de l'IA sur l'emploi sont encore en cours d'élaboration et varient selon les pays et les secteurs. Les travaux de recherche disponibles ne font pas encore état de pertes d'emplois à grande échelle, bien que les données concernant de nombreuses régions et l'économie informelle demeurent limitées. Les prévisions indiquent néanmoins que les marchés du travail connaîtront d'importants changements au cours des prochaines années, qui s'accompagneront à la fois de défis et d'opportunités pour différents groupes et économies :

- Les opportunités qui s'offrent aux jeunes entrant sur le marché du travail pourraient évoluer dans certains des emplois les plus concernés par l'IA, tandis que de nouvelles possibilités pourraient se présenter à ceux qui disposent des compétences numériques et en IA requises.

- Les femmes pourraient être particulièrement touchées en raison de leur forte présence dans les emplois de bureau et les fonctions administratives, d'où l'importance de mettre en place des politiques et des mécanismes de suivi tenant compte des questions de genre, et de veiller à ce que les femmes puissent bénéficier pleinement des nouvelles possibilités offertes par l'IA.

- Dans les économies en développement, de nombreux travailleurs du secteur informel n'ont pas accès à la protection sociale, et l'automatisation peut compromettre les voies de croissance établies. De plus, en raison d'un accès limité aux infrastructures numériques, aux compétences et au financement, il sera peut-être plus difficile pour les pays en développement ainsi que pour les petites et moyennes entreprises de tirer parti de l'IA et des nouvelles opportunités économiques.

La Commission note en outre que l'impact de l'IA sur le travail n'est pas prédéterminé et dépendra en partie des choix opérés en matière de politiques publiques. Elle reconnaît que les parlements, par l'exercice de leurs fonctions législative, de contrôle, budgétaire et de représentation, ont un rôle central à jouer pour veiller à ce que la transition soit gérée de manière équitable et contribue à un développement inclusif et durable. Il s'agit notamment de créer les conditions nécessaires pour que l'IA complète les capacités humaines et améliore la productivité et la qualité des emplois, tout en veillant à ce que son utilisation demeure soumise au jugement, à la responsabilité et au contrôle humains.

La Commission se félicite des mesures déjà prises par les parlements – notamment l'adoption de lois relatives à l'impact de l'IA sur les travailleurs avant son déploiement, les initiatives pour la reconversion des travailleurs concernés, les appels à assurer un contrôle humain de la gestion des algorithmes dans le monde du travail et les enquêtes sur la préparation des pays aux effets de l'IA sur le marché du travail –, tout en reconnaissant l'importance du dialogue social et de la concertation entre les gouvernements, les travailleurs et les employeurs pour gérer les changements technologiques. Les politiques doivent promouvoir une démarche proactive de développement des compétences, la

reconversion professionnelle et la maîtrise de l'IA dans l'ensemble de la population active, y compris chez les jeunes qui arrivent sur le marché du travail, afin que les travailleurs et les entreprises soient mieux à même de tirer parti des changements technologiques.

Consciente de la nécessité d'une action parlementaire rapide pour gérer l'impact de l'IA sur l'avenir du travail, et s'appuyant sur les résolutions et documents que l'UIP a déjà consacrés à cette question*, la Commission appelle les Parlements membres de l'Organisation à :

1. examiner attentivement les stratégies nationales en matière d'IA et les politiques relatives au marché du travail afin de s'assurer qu'elles tiennent compte de l'impact de l'IA sur l'emploi et que l'introduction de cette technologie dans le monde du travail respecte les droits des travailleurs et favorise un développement économique inclusif et durable ;

2. utiliser leurs pouvoirs de contrôle et d'examen budgétaire pour favoriser les investissements dans l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie et l'acquisition de compétences générales transférables, notamment les dispositifs facilitant l'accès des jeunes à l'emploi, ainsi que dans une protection sociale et un accompagnement appropriés pour les travailleurs en transition sur le marché du travail ;

3. demander aux gouvernements de surveiller les effets de l'IA sur le marché du travail selon la profession, l'âge et le sexe, y compris dans l'économie informelle, et de s'appuyer sur ces données pour orienter l'action parlementaire et lutter contre les inégalités d'accès aux possibilités offertes par l'IA ;

4. promouvoir des mesures visant à améliorer l'accès aux infrastructures numériques, aux compétences et aux technologies, en particulier dans les pays en développement et les communautés mal desservies, et à permettre aux petites et moyennes entreprises de tirer parti de l'IA ;

5. renforcer la coopération internationale sur les questions relatives à l'IA et à l'avenir du travail en partageant, par l'intermédiaire de l'UIP, l'expérience des parlements avec l'Organisation internationale du Travail et l'ensemble du système des Nations Unies, afin de contribuer à ce que tous les pays, y compris ceux du Sud, bénéficient des avantages de l'IA, tout en encourageant une utilisation responsable de celle-ci pour soutenir le développement durable et une gestion efficace des ressources.

* Résolutions et autres documents de l'UIP sur l'IA :
- Résolution intitulée *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle* (mars 2024)
- Résolution intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit* (octobre 2024)
- Déclaration de Kuala Lumpur intitulée *Les parlements pour une IA responsable* (novembre 2025)
- Motion adoptée par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme intitulée *Renforcer l'action parlementaire en matière d'intelligence artificielle* (avril 2026)

L'ONU à la hauteur de sa mission : vers une conférence de révision de la Charte

Motion adoptée par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies (Arusha, 7 octobre 2026)

Une Organisation des Nations Unies plus ouverte et plus représentative est nécessaire afin de faire progresser la paix et le développement pour tous face à des défis mondiaux croissants.

Lors de la 152e Assemblée de l'UIP à Istanbul (Türkiye), en avril 2026, la Commission permanente des Affaires des Nations Unies a tenu une première consultation concernant l'article 109 de la Charte des Nations Unies, qui prévoit la tenue d'une conférence aux fins de révision dans les dix ans suivant la fondation de l'Organisation. Une telle conférence n'a jamais eu lieu. Plusieurs décennies plus tard, alors que les appels à une réforme de l'ONU se font de plus en plus pressants, le moment est venu d'activer ce mécanisme afin de réexaminer la Charte originale, à la rédaction de laquelle moins d'un tiers des États membres actuels de l'ONU ont contribué en 1945. Un nouveau monde multipolaire a vu le jour depuis lors, rendant certaines dispositions de la Charte, notamment celles relatives à la composition du Conseil de sécurité, obsolètes face aux défis singuliers d'aujourd'hui. Un repositionnement de l'ONU dans ce nouvel ordre mondial, grâce à une conférence de révision de la Charte, est essentiel pour rendre l'Organisation plus efficace et mieux à même de défendre ses principes fondateurs.

La Commission salue l'initiative ONU80 lancée par le Secrétaire général de l'ONU, qu'elle considère comme une avancée importante pour renforcer l'efficacité de l'Organisation. Toutefois, cette initiative ne suffit pas à garantir que l'ONU reste adaptée aux enjeux actuels. Visant essentiellement à réduire les coûts et à simplifier le système des Nations Unies, l'initiative ONU80 ne s'attaque pas à la racine du problème, qui est de nature politique et ne peut être résolu que par un examen minutieux de la Charte ayant pour objectif de l'actualiser et de la rendre plus représentative des réalités sociales et géopolitiques actuelles. Dans le même temps, la Commission reconnaît que toute modification de la Charte ne doit en aucun cas porter atteinte aux valeurs, objectifs et principes fondamentaux qui y sont énoncés, lesquels doivent rester le fondement du multilatéralisme pour les générations à venir.

Étant donné que toute modification ou tout ajout à la Charte nécessitera une ratification parlementaire dans la quasi-totalité des pays, la Commission invite tous les Parlements membres de l'UIP à plaider en faveur de la tenue d'une conférence de révision de la Charte dans les cinq prochaines années, à l'issue d'un processus préparatoire mené par les États membres.

En particulier, la Commission encourage chaque Parlement membre de l'UIP à prendre les mesures suivantes :

- organiser un débat de fond en collaboration avec le gouvernement afin de familiariser les parlementaires avec les éléments clés de la Charte des Nations Unies et d'examiner d'éventuelles propositions de réforme ;
- examiner les grandes lignes d'un éventuel processus préparatoire en vue d'une conférence de révision de la Charte ;
- faire le point sur les exigences juridiques spécifiques relatives à la ratification parlementaire de tout amendement à la Charte ;
- demander au gouvernement de soumettre un rapport sur les délibérations parlementaires susmentionnées à tous les États membres de l'ONU, avec une lettre d'accompagnement adressée au président de l'Assemblée générale ;
- plaider en faveur de la création d'un groupe de travail des Nations Unies chargé de présenter d'éventuelles propositions pour une conférence de révision de la Charte ;
- informer l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU des principaux débats parlementaires et autres initiatives susceptibles de faire avancer le processus vers une conférence de révision de la Charte.

Budget de l'UIP pour 2027

Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 218e session
(Arusha, 6 octobre 2026)

	Budget 2026	Budget 2027		
		Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Contributions des Membres	*12 294 900*	12 540 100		12 540 100
Fonds de roulement (IPSAS)	*230 000*	230 000		230 000
Fonds de roulement (liquidités)	*344 900*	391 800		391 800
Contributions du personnel	*1 294 200*	1 261 600		1 261 600
Intérêts	*100 000*	100 000		100 000
Appui aux programmes	*0*	318 100	(318 100)	0
Autres recettes	*16 000*	16 000		16 000
Contributions volontaires	*4 714 500*		4 318 700	4 318 700
TOTAL DES RECETTES	***18 994 500***	**14 857 600**	**4 000 600**	**18 858 200**
1. Bâtir des parlements forts et inclusifs	*6 726 400*	3 648 000	3 562 000	7 210 000
2. Faciliter la diplomatie parlementaire, le dialogue et l'action conjointe	*8 499 000*	7 102 100	728 900	7 831 000
3. Renforcer l'UIP en tant qu'organisation réactive et redevable	*3 974 300*	4 003 500	27 800	4 031 300
Autres charges	***144 600***	104 000		**104 000**
Suppressions	***(349 800)***		(318 100)	**(318 100)**
TOTAL DES DÉPENSES	***18 994 500***	**14 857 600**	**4 000 600**	**18 858 200**

Budget d'équipement approuvé pour 2027

Poste	2027
1. Remplacement d'ordinateurs et de serveurs	35 000
2. Ameublement	15 000
3. Véhicules	50 000
4. Conception du site web	100 000
Dépenses d'équipement totales	**200 000**

Barème des contributions pour 2027

Barème des contributions pour 2027 fondé sur le barème des quotes-parts de l'ONU

Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 218e session
(Arusha, 6 octobre 2026)

Nom du pays	ONU 2025-2027	Barème approuvé pour 2027	
	%	%	CHF
Afrique du Sud	0,251 %	0,450 %	56 500
Albanie	0,010 %	0,120 %	15 100
Algérie	0,087 %	0,230 %	28 900
Allemagne	5,692 %	6,380 %	800 500
Andorre	0,004 %	0,110 %	13 800
Angola	0,010 %	0,120 %	15 100
Arabie saoudite	1,217 %	1,620 %	203 300
Argentine	0,490 %	0,750 %	94 100
Arménie	0,007 %	0,110 %	13 800
Australie	2,040 %	2,550 %	320 000
Autriche	0,626 %	0,920 %	115 400
Azerbaïdjan	0,034 %	0,160 %	20 100
Bahamas	0,015 %	0,130 %	16 300
Bahreïn	0,050 %	0,180 %	22 600
Bangladesh	0,010 %	0,120 %	15 100
Bélarus	0,043 %	0,170 %	21 300
Belgique	0,773 %	1,100 %	138 000
Belize	0,001 %	0,100 %	12 500
Bénin	0,005 %	0,110 %	13 800
Bhoutan	0,001 %	0,100 %	12 500
Bolivie (État plurinational de)	0,018 %	0,130 %	16 300
Bosnie-Herzégovine	0,014 %	0,120 %	15 100
Botswana	0,013 %	0,120 %	15 100
Brésil	1,411 %	1,840 %	230 900
Brunéi Darussalam	0,019 %	0,130 %	16 300
Bulgarie	0,071 %	0,210 %	26 300
Burkina Faso	0,005 %	0,110 %	13 800
Burundi	0,001 %	0,100 %	12 500
Cabo Verde	0,001 %	0,100 %	12 500
Cambodge	0,008 %	0,110 %	13 800
Cameroun	0,014 %	0,120 %	15 100
Canada	2,543 %	3,110 %	390 200

Nom du pays	ONU 2025-2027	Barème approuvé pour 2027	
	%	%	CHF
Chili	0,374 %	0,610 %	76 500
Chine	20,004 %	11,750 %	1 474 300
Chypre	0,035 %	0,160 %	20 100
Colombie	0,197 %	0,380 %	47 700
Comores	0,001 %	0,100 %	12 500
Costa Rica	0,063 %	0,200 %	25 100
Côte d'Ivoire	0,024 %	0,140 %	17 600
Croatie	0,088 %	0,230 %	28 900
Cuba	0,122 %	0,280 %	35 100
Danemark	0,531 %	0,800 %	100 400
Djibouti	0,002 %	0,100 %	12 500
Égypte	0,182 %	0,360 %	45 200
Émirats arabes unis	0,574 %	0,860 %	107 900
Équateur	0,065 %	0,200 %	25 100
Espagne	1,895 %	2,390 %	299 900
Estonie	0,045 %	0,170 %	21 300
Eswatini	0,002 %	0,100 %	12 500
Éthiopie	0,010 %	0,120 %	15 100
Fédération de Russie	2,094 %	2,610 %	327 500
Fidji	0,003 %	0,100 %	12 500
Finlande	0,386 %	0,620 %	77 800
France	3,858 %	4,510 %	565 900
Gabon	0,011 %	0,120 %	15 100
Gambie	0,001 %	0,100 %	12 500
Géorgie	0,009 %	0,120 %	15 100
Ghana	0,025 %	0,140 %	17 600
Grèce	0,280 %	0,490 %	61 500
Guatemala	0,046 %	0,170 %	21 300
Guinée	0,004 %	0,110 %	13 800
Guinée Bissau	0,001 %	0,100 %	12 500
Guinée équatoriale	0,008 %	0,110 %	13 800
Guyana	0,011 %	0,120 %	15 100
Hongrie	0,223 %	0,420 %	52 700
Îles Marshall	0,001 %	0,100 %	12 500
Inde	1,106 %	1,490 %	187 000
Indonésie	0,579 %	0,860 %	107 900
Iran (République islamique d')	0,386 %	0,620 %	77 800
Iraq	0,131 %	0,290 %	36 400
Irlande	0,472 %	0,730 %	91 600
Islande	0,035 %	0,160 %	20 100
Israël	0,609 %	0,900 %	112 900

Nom du pays	ONU 2025-2027	Barème approuvé pour 2027	
	%	%	CHF
Italie	2,813 %	3,400 %	426 600
Jamaïque	0,007 %	0,110 %	13 800
Japon	6,930 %	7,580 %	951 100
Jordanie	0,021 %	0,130 %	16 300
Kazakhstan	0,131 %	0,290 %	36 400
Kenya	0,037 %	0,160 %	20 100
Kirghizistan	0,003 %	0,100 %	12 500
Koweït	0,222 %	0,410 %	51 400
Lesotho	0,001 %	0,100 %	12 500
Lettonie	0,050 %	0,180 %	22 600
Liban	0,022 %	0,140 %	17 600
Libéria	0,001 %	0,100 %	12 500
Libye	0,040 %	0,160 %	20 100
Liechtenstein	0,009 %	0,120 %	15 100
Lituanie	0,081 %	0,220 %	27 600
Luxembourg	0,073 %	0,210 %	26 300
Macédoine du Nord	0,008 %	0,110 %	13 800
Madagascar	0,004 %	0,110 %	13 800
Malaisie	0,326 %	0,550 %	69 000
Malawi	0,003 %	0,100 %	12 500
Maldives	0,004 %	0,110 %	13 800
Mali	0,005 %	0,110 %	13 800
Malte	0,020 %	0,130 %	16 300
Maroc	0,059 %	0,190 %	23 800
Maurice	0,010 %	0,120 %	15 100
Mauritanie	0,003 %	0,100 %	12 500
Mexique	1,137 %	1,520 %	190 700
Micronésie (États fédérés de)	0,001 %	0,100 %	12 500
Monaco	0,011 %	0,120 %	15 100
Mongolie	0,004 %	0,110 %	13 800
Monténégro	0,004 %	0,110 %	13 800
Mozambique	0,002 %	0,100 %	12 500
Namibie	0,007 %	0,110 %	13 800
Népal	0,010 %	0,120 %	15 100
Nicaragua	0,004 %	0,110 %	13 800
Niger	0,004 %	0,110 %	13 800
Nigéria	0,150 %	0,320 %	40 200
Norvège	0,653 %	0,950 %	119 200
Nouvelle-Zélande	0,302 %	0,520 %	65 200
Oman	0,115 %	0,270 %	33 900
Ouganda	0,010 %	0,120 %	15 100

Nom du pays	ONU 2025-2027	Barème approuvé pour 2027	
	%	%	CHF
Ouzbékistan	0,024 %	0,140 %	17 600
Pakistan	0,123 %	0,280 %	35 100
Palaos	0,001 %	0,100 %	12 500
Palestine		0,100 %	12 500
Panama	0,086 %	0,230 %	28 900
Paraguay	0,023 %	0,140 %	17 600
Pays-Bas	1,298 %	1,710 %	214 600
Pérou	0,145 %	0,310 %	38 900
Philippines	0,198 %	0,380 %	47 700
Pologne	0,831 %	1,160 %	145 500
Portugal	0,328 %	0,550 %	69 000
Qatar	0,245 %	0,440 %	55 200
République arabe syrienne	0,006 %	0,110 %	13 800
République de Corée	2,349 %	2,890 %	362 600
République démocratique du Congo	0,010 %	0,120 %	15 100
République démocratique populaire lao	0,006 %	0,110 %	13 800
République dominicaine	0,069 %	0,210 %	26 300
République de Moldova	0,006 %	0,110 %	13 800
République populaire démocratique de Corée	0,005 %	0,110 %	13 800
République-Unie de Tanzanie	0,010 %	0,120 %	15 100
Roumanie	0,358 %	0,590 %	74 000
Royaume-Uni	3,991 %	4,650 %	583 400
Rwanda	0,003 %	0,100 %	12 500
Saint-Marin	0,002 %	0,100 %	12 500
Samoa	0,001 %	0,100 %	12 500
Sao Tomé-et-Principe	0,001 %	0,100 %	12 500
Sénégal	0,007 %	0,110 %	13 800
Serbie	0,040 %	0,160 %	20 100
Seychelles	0,002 %	0,100 %	12 500
Sierra Leone	0,001 %	0,100 %	12 500
Singapour	0,479 %	0,740 %	92 800
Slovaquie	0,149 %	0,320 %	40 200
Slovénie	0,077 %	0,220 %	27 600
Somalie	0,002 %	0,100 %	12 500
Soudan du Sud	0,005 %	0,110 %	13 800
Sri Lanka	0,038 %	0,160 %	20 100
Suède	0,822 %	1,150 %	144 300
Suisse	1,029 %	1,400 %	175 700
Suriname	0,002 %	0,100 %	12 500
Tadjikistan	0,003 %	0,100 %	12 500
Tchad	0,005 %	0,110 %	13 800

Nom du pays	ONU 2025-2027	Barème approuvé pour 2027	
	%	%	CHF
Tchéquie	0,344 %	0,570 %	71 500
Thaïlande	0,341 %	0,570 %	71 500
Timor-Leste	0,001 %	0,100 %	12 500
Togo	0,002 %	0,100 %	12 500
Tonga	0,001 %	0,100 %	12 500
Trinité-et-Tobago	0,033 %	0,150 %	18 800
Tunisie	0,018 %	0,130 %	16 300
Türkiye	0,685 %	0,990 %	124 200
Turkménistan	0,036 %	0,160 %	20 100
Tuvalu	0,001 %	0,100 %	12 500
Ukraine	0,074 %	0,210 %	26 300
Uruguay	0,079 %	0,220 %	27 600
Venezuela (République bolivarienne du)	0,069 %	0,210 %	26 300
Viet Nam	0,159 %	0,330 %	41 400
Yémen	0,003 %	0,100 %	12 500
Zambie	0,006 %	0,110 %	13 800
Zimbabwe	0,007 %	0,110 %	13 800

Membre associé	ONU 2025-2027	Barème approuvé pour 2027	
	%	%	CHF
Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI)		0,020 %	2 500
Assemblée législative de l'Afrique de l'Est		0,020 %	2 500
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)		0,040 %	5 000
Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)		0,030 %	3 800
Assemblée parlementaire de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire		0,020 %	2 500
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)		0,020 %	2 500
Parlement arabe		0,030 %	3 800
Parlement centraméricain (PARLACEN)		0,020 %	2 500
Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)		0,020 %	2 500
Parlement européen		0,060 %	7 500
Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO)		0,020 %	2 500
Parlement du MERCOSUR (PARLASUR)		0,030 %	3 800
Parlement panafricain		0,020 %	2 500
Total		**100 %**	**12 540 100**

Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

Règlement de l'Assemblée

Amendements adoptés par la 153e Assemblée de l'UIP
(Arusha, 9 octobre 2026)

Article 23

1. La Présidente ou le Président rappelle à l'ordre l'orateur qui s'écarte de la question discutée ou qui nuit à la tenue des débats en prononçant des propos injurieux. Elle ou il peut, au besoin, lui retirer la parole. La Présidente ou le Président peut faire supprimer les propos litigieux du compte rendu des débats.

2. **Les orateurs prenant la parole pendant le débat général ne sont pas autorisés à utiliser des supports, des dispositifs d'affichage ou des enregistrements audio ou vidéo au cours de leurs interventions.**

Règlement modifié du Prix Cremer-Passy

approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 218e session
(Arusha, 9 octobre 2026)

PRÉAMBULE

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements nationaux. Elle promeut une gouvernance, des institutions et des valeurs démocratiques, de concert avec les parlements et parlementaires, afin de faire ressortir et de répondre aux besoins et aspirations des citoyens. Elle œuvre pour la paix, la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'autonomisation des jeunes, l'action climatique et le développement durable grâce au dialogue politique, à la coopération et à l'action parlementaire.

Afin d'encourager la diplomatie parlementaire ainsi que l'action concrète des parlementaires dans la recherche et la promotion d'une paix plus durable et de sociétés réellement démocratiques, le Conseil directeur de l'UIP, sur proposition du Comité exécutif, a adopté le présent Règlement instituant le Prix Cremer-Passy, qui sera décerné chaque année à un(e) parlementaire qui se distingue en matière de défense et de promotion des objectifs de l'UIP et qui contribue à un monde plus uni, plus pacifique, plus durable et plus équitable.

Le Règlement du Prix Cremer-Passy ainsi que ses critères sont approuvés comme suit :

Article 1

L'Union interparlementaire établit par la présente un prix d'excellence destiné aux parlementaires intitulé Prix Cremer-Passy.

Article 2

1. Le Prix Cremer-Passy est décerné par l'UIP et vise à récompenser un(e) parlementaire en exercice qui se distingue dans la défense et la promotion des objectifs de l'Organisation et contribue à un monde plus uni, plus pacifique, plus durable et plus équitable.
2. Le Prix Cremer-Passy est décerné chaque année lors de la deuxième Assemblée de l'UIP.
3. Le/la lauréat(e) du prix est invité(e) à assister à l'Assemblée de l'UIP visée à l'article 2.2 et à prendre la parole devant l'Assemblée en reconnaissance de sa réussite et pour servir d'inspiration aux travaux d'autres parlementaires.
4. Le Prix Cremer-Passy ne peut être décerné à titre posthume, sauf dans les cas prévus à l'article 6.16. Les candidat(e)s doivent être en vie au moment de leur nomination.

Article 3

Tous les parlementaires des Parlements membres de l'UIP qui ont été en exercice à un moment quelconque de l'année à laquelle se rapporte le Prix sont éligibles. Au moment de sa nomination, le/la candidat(e) ne doit pas avoir été condamné(e) par une autorité judiciaire compétente pour corruption, violations des droits de l'homme, actes de violence, terrorisme ou toute autre infraction pénale grave incompatible avec les valeurs et les objectifs de l'UIP.

Article 4

1. Les nominations au Prix Cremer-Passy doivent provenir de parlementaires en exercice ou de groupes de parlementaires des Parlements membres ou des Membres associés de l'UIP et être transmises au Secrétariat de l'UIP au moyen du formulaire mis à disposition sur le site web www.ipu.org/fr avant le 30 juin de chaque année à 18 heures (HAEC).
2. Un(e) parlementaire en exercice peut se nominer lui-même/elle-même. La nomination doit comporter les informations et les pièces justificatives requises en vertu du présent règlement et sera évaluée de la même manière que les autres nominations.
3. Dans la mesure du possible, la partie qui propose une nomination est encouragée à présenter à la fois des candidats masculins et féminins.
4. Les nominations ne peuvent être acceptées que dans l'une des deux langues officielles de l'UIP, à savoir l'anglais et le français.
5. Le non-respect de l'échéance prévue à l'article 4.1 est sans recours.

Article 5

1. Le Secrétariat de l'UIP examine les nominations dans un délai de 40 jours à compter de la date limite de dépôt, afin d'évaluer si les candidats remplissent bien tous les critères.
2. Le Secrétariat de l'UIP procédera à un contrôle d'intégrité de base des nominations, à partir d'informations accessibles au public et sans préjuger des questions relevant de la compétence judiciaire nationale.
3. Le Secrétariat de l'UIP compile toutes les nominations jugées recevables et les présente au jury du Prix, accompagnées d'un rapport sur les nominations rejetées, en indiquant les raisons de leur exclusion.
4. En cas de non-respect de l'un des critères de présentation des nominations, le Secrétariat de l'UIP en informe dès lors la partie concernée.
5. Si la partie qui présente la nomination ne rectifie pas la non-conformité dans un délai de 10 jours à compter de la notification adressée par le Secrétariat, la demande est exclue par le Secrétariat de l'UIP.

Article 6

1. Le jury du Prix est composé de sept membres, dont le Président en exercice de l'UIP, qui préside le jury sans droit de vote sauf aux fins de l'article 6.8, et des derniers présidents honoraires en date représentant chaque groupe géopolitique de l'UIP.
2. Les groupes géopolitiques qui ne peuvent être représentés par un président honoraire désignent, conformément à leur règlement intérieur, un président de parlement retraité ou un parlementaire éminent.
3. Le Secrétaire général de l'UIP fait partie du jury du Prix sans droit de vote afin de veiller à ce que les propositions soient évaluées sur la base des connaissances actualisées des Parlements membres de l'UIP.
4. Les membres du jury du Prix disposent de 30 jours ouvrables à compter de la réception des demandes par le Secrétariat pour les évaluer en utilisant la matrice d'évaluation annexée au présent règlement.
5. Le jury du Prix se réunit dès que possible à compter de l'expiration du délai visé à l'article 6.4 afin de débattre et de décider du lauréats du Prix.
6. Le/la lauréat(e) du Prix Cremer-Passy est choisi(e) par un vote à la majorité des membres du jury du Prix à l'aide de la matrice d'évaluation susmentionnée.
7. En cas d'égalité, le jury du Prix procède à un second vote entre les deux candidats ayant obtenu le plus de voix.
8. En cas d'égalité des voix après le deuxième décompte de voix, le président du jury du Prix émet son vote décisif pour déterminer le/la lauréat(e) du Prix Cremer-Passy.
9. Le jury du Prix peut décider à l'unanimité de ne pas attribuer le Prix Cremer-Passy au cours d'une année donnée en cas de circonstance imprévue (force majeure).
10. Le jury du Prix peut décider à l'unanimité d'attribuer le Prix Cremer-Passy au deuxième finaliste d'une année donnée si l'éligibilité ou la situation du lauréat venait à changer après le processus d'évaluation ou en cas de circonstance imprévue.
11. Les membres du jury du Prix ne notent pas les candidats de leur propre groupe géopolitique.
12. Tout membre du jury du Prix ayant un lien personnel ou financier avec un candidat doit déclarer ce conflit d'intérêts et se récuser des délibérations et du vote concernant cette nomination.

13. Si des membres du jury du Prix ne sont pas en mesure de noter les candidats dans les délais impartis, leurs votes seront répartis de manière égale entre tous les candidats (à l'exception de ceux issus de leur propre groupe géopolitique).
14. Le Secrétariat de l'UIP veille à ce que toutes les dispositions soient prises pour organiser la réunion prévue au paragraphe 6.5.
15. Si un candidat décède avant la sélection, sa nomination devient caduque.
16. Si un candidat décède après sa sélection, le Prix sera néanmoins décerné à titre posthume au lauréat et remis à sa famille, sans substitution.

Article 7

L'UIP ne peut révoquer un Prix déjà décerné, sur recommandation du jury du Prix, que si une décision judiciaire définitive rendue après l'attribution du Prix établit que le lauréat s'est rendu coupable d'un comportement tel que décrit à l'article 3.

Article 8

Toutes les personnes participant à la procédure d'attribution des Prix sont tenues de respecter la confidentialité des nominations.

Article 9

1. Les délais visés par le présent Règlement sont comptés en jours ouvrables.
2. Si dans l'un des pays des Membres de l'UIP le 30 juin est un jour férié, ce jour est considéré comme un jour ouvrable aux fins de la présentation des nominations tel que prévu par l'article 4.1.

Article 10

Tout amendement au présent Règlement doit être adopté par le Conseil directeur et prendra effet pour les éditions ultérieures du prix.

Article 11

Les règles énoncées ci-dessus constituent l'ensemble du règlement intérieur du Prix Cremer-Passy.

Rapport du Forum des femmes parlementaires

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 218e session
(Arusha, 9 octobre 2026)

1. La 42e session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue le 5 octobre 2026. Elle a réuni 193 participant(e)s, dont 139 parlementaires (123 femmes et 16 hommes) issus de 73 pays, ainsi que des représentant(e)s de diverses organisations internationales.

2. Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, a ouvert le Forum. Le Forum a élu Mme Z.A. Hamid (République-Unie de Tanzanie) à la présidence de sa 42e session. Mme Hamid a présidé la session. Elle a souhaité la bienvenue à M. M.A. Zungu (Président de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie et Président de la 153e Assemblée de l'UIP), à la Dr T. Ackson (Présidente de l'UIP), à Mme C. López Castro, ainsi qu'à Mme A. Filip (Secrétaire générale de l'UIP), qui a prononcé une allocution de bienvenue. Le Forum a rendu hommage à la Présidente sortante de l'UIP, saluant en elle une défenseure indéfectible de l'égalité des sexes.

Activités récentes en faveur de l'égalité des sexes

3. Mme F. Öncü (Türkiye), deuxième Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, a rendu compte des travaux du Bureau à sa dernière réunion, tenue à Istanbul en avril 2026, ainsi que de la première réunion de sa 56e session, tenue juste avant la 42e session du Forum. Elle a informé le Forum que le Bureau continuait d'accorder une attention particulière à la violence facilitée par la technologie à l'égard des femmes en politique et soutenait les efforts visant à renforcer la sensibilisation, la prévention et les réponses parlementaires face à ce problème croissant. Elle a également informé les participant(e)s quant à la prochaine conférence régionale sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes en politique sur le continent américain et dans les Caraïbes, ainsi que du lancement à venir du rapport de l'UIP sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements du continent américain et ceux des Caraïbes, à l'occasion des 16 Jours d'activisme contre la violence basée sur le genre.

4. Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan), Présidente du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, a rendu compte des travaux du Groupe lors de la 153e Assemblée. Le Groupe s'est félicité de la proportion record de déléguées à l'Assemblée, ainsi que des efforts continus visant à diffuser la politique de l'UIP contre le harcèlement, qui se sont traduits par une augmentation du nombre de signalements d'incidents, tous dûment traités. Il a également relevé que de plus en plus de parlements nationaux et d'assemblées parlementaires régionales adoptaient des politiques de lutte contre le harcèlement, ou les renforçaient, et les a encouragés à veiller à la mise en place de mécanismes indépendants de signalement. Le Groupe s'est en outre félicité de l'introduction récente de sièges réservés aux femmes à la chambre basse du Parlement omanais, à la suite du dialogue qu'il avait engagé avec la délégation omanaise.

5. Les participant(e)s ont été informé(e)s des activités de l'UIP visant à promouvoir l'égalité des sexes. Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, a rendu compte des travaux et des résultats de la Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP, qui s'est tenue à Belgrade (Serbie) en juin 2026. Mme Z. Hilal (Responsable du Programme du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP et Secrétaire du Forum) a présenté un aperçu des activités récentes de l'UIP visant à promouvoir l'égalité des sexes tant au niveau mondial qu'au niveau national.

Contributions aux travaux de la 153e Assemblée dans une perspective de genre

6. Dans le cadre de sa contribution aux travaux de l'Assemblée, le Forum a tenu un débat, dans une perspective de genre, sur le projet de résolution inscrit à l'ordre du jour de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, intitulé *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées*. Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, a présidé le débat, Mme S. Claydon (Australie) exerçant les fonctions de rapporteure.

7. Les participant(e)s ont souligné que les personnes handicapées ne constituent pas un groupe homogène et que les femmes et les filles sont confrontées à des formes croisées de discrimination et sont exposées de manière disproportionnée à la violence, à l'exploitation et aux abus, en particulier en période de crise. L'accent a été mis sur le fait que les femmes handicapées doivent jouer un rôle de premier plan dans la conception et l'évaluation des politiques, ainsi que dans l'élaboration des lois et des budgets. Les quotas et les sièges réservés ont été mis en avant comme des mesures essentielles pour faciliter l'entrée au parlement des femmes handicapées, tandis qu'il a été relevé que les groupes de femmes et les groupes de parlementaires handicapés pourraient contribuer à leur accession à des postes dirigeants.

8. Les participant(e)s ont appelé à la mise en place de politiques ciblées, fondées sur des données ventilées par sexe et par type de handicap, visant à permettre aux femmes et aux filles handicapées d'accéder à l'éducation et à l'emploi et de s'y épanouir, ainsi qu'à un accompagnement psychosocial et à un soutien psychologique adaptés. Ils ont également plaidé en faveur de systèmes de protection sociale, d'aide financière et de soutien familial sensibles au genre qui permettraient aux femmes de concilier leurs responsabilités en matière de soins avec leur participation à la vie sociale, économique et politique. Ils ont souligné que les systèmes de santé et de justice devaient prévenir et combattre la violence sexiste à l'encontre des femmes et des filles handicapées. Les femmes handicapées doivent pouvoir prendre des décisions éclairées concernant leur santé, y compris leur santé sexuelle et procréative, et être protégées contre les mauvais traitements à la maison, dans les établissements de santé et dans les espaces publics.

9. Le Forum a appuyé plusieurs amendements visant à renforcer l'égalité des sexes dans le projet de résolution et grâce à celui-ci. Tous ces amendements ont été approuvés par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

Réunion-débat *De l'engagement à l'action : le leadership des femmes en matière de diplomatie et de consolidation de la paix*

10. Les discussions ont porté sur la promotion du leadership des femmes dans la diplomatie et la consolidation de la paix, ainsi que sur la manière dont les parlements peuvent transformer leurs engagements en faveur de l'égalité en un partage du pouvoir et en actions concrètes.

11. La réunion-débat a débuté par les interventions de Mme M. Mokitimi (Présidente du Sénat du Lesotho), de Mme A. Gorghiu (Roumanie, ancienne ministre de la Justice), de Mme V. Centeno (Équateur, Présidente de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP) et de Mme F. Bustreo (membre de l'organisation Global Women Leaders Voices).

12. Les participant(e)s ont appelé à la parité entre les sexes dans la diplomatie et la consolidation de la paix, soulignant que le leadership avéré des femmes dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix ne se reflète toujours pas dans leur accès au pouvoir en tant que médiatrices, négociatrices et dirigeantes de missions diplomatiques et d'organisations internationales. Les participant(e)s ont appelé à une transition de la simple représentation vers un leadership paritaire, à l'institutionnalisation du pouvoir décisionnel des femmes, ainsi qu'à la mise en place de mesures visant à garantir que les femmes bénéficient du soutien nécessaire pour conserver leurs postes à responsabilité et exercer leur influence et leur leadership. Cette ambition s'est étendue à la diplomatie et à la gouvernance climatiques, les participant(e)s ayant souligné que les femmes doivent disposer d'un pouvoir égal pour façonner les solutions à apporter aux défis mondiaux. Les participant(e)s ont appelé à l'adoption et à la mise en œuvre effective de Plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, fondés sur des données probantes, et soutenus par des budgets adéquats et un contrôle parlementaire continu, afin de traduire en actes la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU. Ils ont également appelé à une coopération multipartite, à la participation des hommes et à leur leadership. Les participant(e)s ont placé la justice et les droits des victimes au cœur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, soulignant que la paix n'est durable que lorsque les victimes sont au centre des efforts de relèvement et de réadaptation. Ils ont noté que les mesures législatives contre le féminicide et les dispositions permettant de mener des enquêtes sur les viols sans plainte de la part de la victime illustrent la manière dont les parlements peuvent renforcer l'obligation de rendre des comptes, protéger les victimes et prévenir de nouvelles violences.

Audition des candidats au poste de président de l'UIP

13. Le Forum a entendu les présentations des trois candidats, Mme S. Gafarova (Présidente de l'Assemblée nationale de l'Azerbaïdjan), M. M. Dick (Président de la Chambre des représentants d'Australie) et M. R. Edwards Silva (Chili), qui ont été invités à exposer leur vision et leur stratégie ainsi qu'à répondre aux questions des participant(e)s. Les candidats ont reconnu le rôle clé joué par le Forum dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et ont indiqué qu'ils espéraient travailler en étroite collaboration avec les femmes parlementaires s'ils étaient élus.

Élection au sein du Bureau des femmes parlementaires

14. Le Forum a élu Mme F. Abri (Algérie) pour occuper le poste vacant au sein du Groupe africain, en remplacement, pour la durée restante de son mandat (jusqu'en mai 2027), de Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie), qui n'est plus parlementaire.

Bureau des femmes parlementaires

15. Le Bureau s'est réuni les 5 et 8 octobre 2026. À sa séance du 5 octobre, le Bureau s'est consacré à la préparation de la 42e session du Forum et les membres ont également échangé des informations sur les récentes évolutions législatives et les initiatives menées dans leurs pays respectifs. Lors de sa séance du 8 octobre, le Bureau a fait le point sur les résultats de la 153e Assemblée sous la dimension du genre et les initiatives à venir visant à faire progresser l'égalité des sexes, et passé en revue les préparatifs de la prochaine session du Forum ainsi que ses travaux futurs.

Rapport du Forum des jeunes parlementaires

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 218e session
(Arusha, 9 octobre 2026)

Le Forum des jeunes parlementaires s'est tenu le 6 octobre 2026. Il a réuni plus de 100 participants, dont 62 jeunes parlementaires (23 femmes et 39 hommes) issus de 48 pays. Il était présidé par Mme N. Abu Ghosh (Jordanie), Présidente du Bureau des jeunes parlementaires.

Dans son allocution d'ouverture, Mme Abu Ghosh a rendu hommage à la Présidente de l'UIP, la Dr T. Ackson, la remerciant pour son impulsion en faveur du renforcement du Forum, et la félicitant pour les résultats obtenus. La Présidente de l'UIP a, à son tour, mis en avant les réformes qui, sous son mandat, ont renforcé l'influence des jeunes parlementaires au sein de l'UIP, et a encouragé ces derniers à faire entendre leur voix, à remettre en question le statu quo et à continuer d'ouvrir la voie aux générations futures.

Le Forum a eu un échange avec le Dr T.A. Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui a expliqué comment la participation des jeunes était intégrée aux travaux de l'OMS par l'intermédiaire de son Conseil de la jeunesse. Il a appelé les parlementaires à faire de la santé une priorité politique, à associer véritablement les jeunes à l'élaboration des politiques de santé et à renforcer le financement national de la santé. En réponse aux questions du Forum, il a également souligné l'importance de la préparation aux pandémies et insisté sur les effets de l'intelligence artificielle sur la santé mentale des jeunes.

Contribuant aux travaux de la 153e Assemblée, les jeunes parlementaires ont examiné le thème du débat général sous l'angle de la jeunesse. Ils ont souligné que la confiance dans les institutions publiques dépendait de la transparence, de la redevabilité et d'un contrôle parlementaire efficace, notamment en ce qui concerne les dépenses publiques. Ils ont appelé à ce que les jeunes et les autres groupes sous-représentés, notamment les personnes handicapées, ne soient pas seulement présents dans la salle, mais occupent également des postes de direction et participent à la co-conception des politiques, et à ce que cette inclusion se traduise par des possibilités concrètes dans des domaines tels que l'éducation, la santé et l'emploi.

Le Forum a entendu un exposé de son rapporteur des jeunes, M. A.K. Abdelgader (Tchad), sur les amendements des jeunes au projet de résolution intitulé *Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées*. Il a expliqué que les discussions du Forum sur ce thème lors de la 152e Assemblée de l'UIP avaient contribué à l'élaboration de son rapport sur la situation des jeunes, qui avait été intégré au projet de résolution. Les amendements qu'il a ensuite proposés étaient axés sur la promotion d'une éducation accessible et d'un soutien en matière de santé mentale pour les jeunes, ainsi que sur le soutien aux jeunes personnes handicapées dans leur transition de l'éducation vers l'autonomie économique.

En préparation de la 154e Assemblée de l'UIP, le Forum a désigné M. A.K. Abdelgader (Tchad) pour exercer les fonctions de rapporteur des jeunes pour les projets de résolution proposés sur les thèmes suivants : *Renforcer la sécurité maritime et protéger les infrastructures vitales en temps de conflit : le rôle des parlements dans la préservation de la navigation internationale et de la stabilité économique mondiale* et *Le rôle moteur des parlements dans la protection des écosystèmes de montagne et océaniques, et dans la réalisation de l'objectif de conservation de 30 % d'ici 2030*. Le Forum a ensuite entendu les co-rapporteurs respectifs présenter les deux projets de résolution.

En apportant la perspective de la jeunesse au projet de résolution sur le renforcement de la sécurité maritime, les jeunes parlementaires ont souligné que les perturbations du transport maritime n'affectaient pas seulement les pays maritimes, mais avaient également des répercussions en aval qui touchaient négativement les jeunes à des milliers de kilomètres de distance. Outre la hausse des coûts de l'alimentation et de l'énergie, ces perturbations peuvent avoir des effets sur les services essentiels, tels que les hôpitaux, les écoles, les systèmes de télécommunications et d'autres infrastructures. Les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité sont particulièrement touchés.

En apportant la perspective de la jeunesse au projet de résolution sur le rôle moteur des parlements dans la protection des écosystèmes de montagne et océaniques, les jeunes parlementaires ont souligné que les jeunes et les générations futures seraient ceux qui vivraient le plus longtemps avec les décisions politiques prises aujourd'hui et que, à ce titre, ils devraient jouer un rôle central dans la prise de décisions en matière de politique climatique. Ils ont appelé à renforcer la participation des jeunes issus des communautés locales et des groupes autochtones à ce processus décisionnel. Ils ont également souligné l'importance de mettre l'accent sur la qualité de la protection et appelé à éviter les solutions de facilité et les échappatoires. Les jeunes parlementaires ont également fait valoir que la restauration des écosystèmes devait être prise en compte dans la réalisation de l'objectif de 30 %.

Le Forum a ensuite examiné les évolutions récentes en matière de participation des jeunes. Les délégations ont fait part de leurs expériences, notamment de nouvelles élections lors desquelles un nombre record de jeunes parlementaires avaient été élus, ainsi que de la création de nouvelles stratégies nationales pour la jeunesse et de nouveaux conseils de la jeunesse. Les jeunes parlementaires ont appelé non seulement à une plus grande représentation des jeunes au parlement, mais aussi à ce que les jeunes parlementaires aient la possibilité d'occuper des postes dirigeants et d'exercer une influence réelle sur les politiques. Le Forum a également été informé que les jeunes parlementaires représentaient environ 14 % des délégués à l'Assemblée, soit un taux inférieur à l'objectif de 25 %. Un appel a été lancé en faveur d'une représentation accrue des jeunes au sein des délégations nationales et des groupes géopolitiques. Le Forum s'est félicité de l'élection d'un jeune parlementaire au Comité exécutif de l'UIP.

Les jeunes parlementaires ont également été informés des prochaines réunions. Ils ont reçu une invitation chaleureuse de M. H.E. Hasan (Bahreïn), membre du Bureau des jeunes parlementaires, à participer à la 13e Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, que Bahreïn s'était proposé d'accueillir en 2027. Ils ont également pris note de la session parlementaire qui se tiendra à l'occasion de la première réunion générale des jeunes (*Youth Townhall*) des Nations Unies, à Heidelberg (Allemagne), en décembre 2026, à laquelle ils ont été encouragés à participer.

Le Forum a ensuite tenu une audition avec les candidats au poste de président de l'UIP. Les candidats ont salué les travaux du Forum et se sont engagés à renforcer son impact au sein de l'UIP. En réponse aux questions, les candidats ont souligné l'importance de consulter régulièrement le Forum, ainsi que de tirer parti de son énergie pour renforcer plus généralement l'UIP, et de soutenir l'accession des jeunes parlementaires à des fonctions dirigeantes.

Plus tôt dans la journée, le Bureau des jeunes parlementaires a tenu une séance de réflexion pour examiner des idées visant à redynamiser le Forum. Ils sont convenus d'étudier la possibilité de consacrer davantage de temps aux réunions du Forum lors des Assemblées de l'UIP et de compléter son ordre du jour actuel en prévoyant davantage de temps pour des échanges plus spontanés et interactifs sur des questions importantes pour les jeunes, notamment au moyen de séances de formation et d'échanges intergénérationnels, ainsi qu'en établissant des liens avec les structures parlementaires de jeunesse et en intégrant d'autres possibilités d'autonomisation.

Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 218e session
(Arusha, 9 octobre 2026)

Depuis la dernière Assemblée, qui s'est tenue en avril 2026, le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient s'est réuni de manière informelle les 23 et 28 septembre 2026, dans le cadre du suivi des mesures convenues lors de sa 84e réunion, conformément à sa priorité permanente consistant à coordonner avec le Centre Diakonia pour le droit international humanitaire les actions parlementaires concernant les colonies en Cisjordanie.

Lors de sa première réunion intersession, qui s'est tenue le 23 septembre 2026 en présence des membres du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, le Comité a entendu un exposé du Comité international de la Croix-Rouge sur les principes fondamentaux du droit international humanitaire (DIH), qui s'impose à toutes les parties à un conflit armé et au-delà, tous les États étant tenus de respecter le DIH et d'en garantir le respect. L'exposé a également porté sur le rôle des parlements dans l'action en faveur du DIH, l'adoption de lois en la matière, la dotation en ressources et le contrôle de la mise en œuvre, notamment au moyen de la surveillance des transferts d'armes. Les membres ont pris acte du fait que le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire inclurait dans son rapport au Conseil directeur des recommandations générales sur les mesures parlementaires relatives au respect du DIH, en s'appuyant sur la résolution adoptée par la 152e Assemblée de l'UIP intitulée *La nécessité urgente d'efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions*.

À sa deuxième réunion intersession, tenue le 28 septembre 2026, le Comité a tenu une audition avec Mme Ö. Irmakkesen, Conseillère juridique au Centre Diakonia pour le DIH, sur l'application du DIH aux colonies de peuplement en Cisjordanie.

À l'occasion de la 153e Assemblée de l'UIP, le Comité a tenu deux séances, les 6 et 8 octobre 2026, sous la conduite de sa Présidente, Mme A. Erdoğan (Türkiye). Avec quatre membres présents, le quorum requis en vertu de l'article 6.2 de son Règlement n'était pas atteint. Le Comité n'a donc pas été en mesure de prendre de décisions ni d'adopter des engagements de suivi à l'issue de ses discussions, comme le prévoit son article 7.2.

Lors de sa première séance, le 6 octobre 2026, le Comité a tenu une nouvelle audition avec Mme Ö. Irmakkesen, qui a abordé les mêmes sujets que lors de la précédente réunion intersession. Il a également entendu un exposé de M. R. Friedrich, Directeur des affaires de l'UNRWA pour la Cisjordanie à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui est venu compléter la perspective juridique présentée par Mme Irmakkesen.

M. Friedrich a rendu compte d'une augmentation des violences commises par les colons et du harcèlement, avec plus de 5 100 incidents enregistrés en 2026, soulignant que l'opération "Mur de fer" avait entraîné le déplacement de plus de 34 000 réfugiés palestiniens, ce qui constitue le plus important déplacement forcé en Cisjordanie depuis 1967. La récolte des olives a été citée comme un exemple flagrant des violences commises par les colons, c'est-à-dire non seulement la violence physique, mais aussi tous les obstacles à l'exercice des droits, les Palestiniens étant chassés car ils étaient empêchés de subvenir à leurs besoins. Mme Irmakkesen a affirmé qu'en vertu du droit de l'occupation, la puissance occupante doit protéger les personnes protégées contre toute forme de violence. Soulignant les liens entre les autorités de l'État et les colons, elle a rappelé que le DIH interdit l'intimidation, les sanctions collectives et le terrorisme.

À la lumière de ces échanges, les membres ont rappelé qu'en vertu du droit international, mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens occupés relève également de la responsabilité des États tiers. Ils ont souligné la nécessité pour les parlements de demander à leurs gouvernements de prendre toutes les mesures à leur disposition pour mettre un terme aux violations du droit international, y compris du DIH. Ils ont noté l'urgence de réduire la violence à l'encontre des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés.

Les membres ont observé que le caractère illicite des colonies, constamment affirmé par la Cour internationale de justice (CIJ) et le Conseil de sécurité de l'ONU, faisait l'objet d'un large consensus international, offrant ainsi aux parlements une base commune pour leur engagement public et interparlementaire. Les parlements peuvent user de leur rôle de contrôle pour interroger leurs gouvernements sur la manière dont ils mettent en œuvre les obligations de non-reconnaissance, de non-assistance et de différenciation identifiées par la CIJ et le Conseil de sécurité de l'ONU, et examiner en conséquence la législation interne et les politiques nationales en matière de commerce, d'investissement et de services liés aux colonies. Conformément aux obligations conventionnelles des États, ils peuvent également veiller à ce que le droit interne criminalise les crimes de guerre tels que définis notamment dans les Conventions de Genève et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, y compris le transfert direct ou indirect par une puissance occupante d'une partie de sa propre population civile vers le territoire qu'elle occupe, et prévoie la compétence universelle. Ils peuvent en outre veiller à ce que les décisions relatives aux transferts d'armes soient conformes à l'obligation de leur État de garantir le respect du DIH, conformément à la Déclaration de Genève de l'UIP intitulée *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise*. Il a été noté que ces travaux sont alignés sur la résolution adoptée lors de la 152e Assemblée. Les membres ont exprimé le souhait que le Comité transmette ces recommandations aux Parlements membres.

Lors de la deuxième séance du Comité, le 8 octobre 2026, Mme A. Filip, Secrétaire générale de l'UIP, a prononcé un discours. S'appuyant sur les discussions menées lors de la consultation intitulée *Les voies vers une coexistence pacifique au Moyen-Orient*, tenue le 5 octobre 2026, ainsi qu'au sein du Comité, elle a salué et encouragé les échanges francs au sein de petits groupes visant à développer des idées concrètes. Elle a également encouragé les membres à dialoguer avec d'autres acteurs et à identifier, au sein et en dehors des parlements, les voix susceptibles d'appuyer la solution des deux États.

Dans le cadre de sa priorité régionale par rotation, le Comité a ensuite procédé à un échange avec une délégation de l'Assemblée du peuple de la République arabe syrienne. En ouverture de cet échange, les délégués se sont félicités de la poursuite de la collaboration avec l'UIP et le Comité, et les membres du Comité se sont fait l'écho de ce sentiment. La délégation a recensé les domaines dans lesquels elle tirerait le plus grand bénéfice du soutien de l'UIP : aide à la mise en place des travaux du Parlement, assistance technique et logistique, ainsi que l'échange de compétences et de bonnes pratiques avec d'autres Parlements membres de l'UIP et d'autres pays arabes. Les délégués ont insisté sur le fait que les compétences et le soutien d'autres parlements, par l'intermédiaire de l'UIP, étaient essentiels, notamment pour élaborer et harmoniser une nouvelle législation contribuant à un climat de paix en République arabe syrienne et dans l'ensemble de la région. Répondant aux membres, ils ont confirmé leur intérêt pour le dialogue et la diplomatie parlementaire. La délégation a réitéré son invitation adressée à la Secrétaire générale de l'UIP et à la Présidente du Comité à se rendre en République arabe syrienne.

Le Comité a souligné la nécessité d'organiser une nouvelle réunion officielle en présentiel, avec la participation de ses membres nouvellement élus, avant la 154e Assemblée de l'UIP, afin de définir le plan de travail du Comité et de mener des activités ayant un effet concret. La Présidente du Comité a suggéré d'accueillir cette réunion à Istanbul, et Genève a également été proposée comme lieu potentiel. Les membres ont par ailleurs discuté de la possibilité d'une visite en Cisjordanie, notamment dans des camps de réfugiés et les bureaux de l'UNRWA. La décision à ce sujet a été reportée jusqu'à ce que le quorum soit atteint, éventuellement lors de la réunion officielle en présentiel proposée.

Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 218e session (Arusha, 9 octobre 2026)

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) s'est réuni le 7 octobre 2026.

Examen de certaines situations préoccupantes sur le plan humanitaire

Le Comité a été informé des évolutions récentes concernant des situations préoccupantes sur le plan humanitaire. Il a accordé une attention particulière à la situation humanitaire dans le bassin du lac Tchad. Il a tenu une audition avec la délégation parlementaire du Tchad et a entendu un exposé du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le bassin du lac Tchad, qui s'étend sur de vastes régions du Cameroun, du Tchad, du Niger et du Nigéria, est au cœur de crises humanitaires, d'une instabilité régionale et de risques sécuritaires transnationaux en Afrique de l'Ouest. Les groupes armés actifs de part et d'autre de frontières poreuses continuent de provoquer des déplacements de population et d'affaiblir la présence de l'État, tandis que les chocs climatiques, la raréfaction des ressources et la fragilité économique accentuent les vulnérabilités et favorisent le recrutement. En juillet 2026, plus de 3,5 millions de personnes avaient été déplacées de force et 8,2 millions avaient besoin d'une aide humanitaire dans la région. Dans la province du Lac, au Tchad, les attaques récurrentes et les opérations militaires ont entraîné le déplacement de quelque 60 000 personnes. Les personnes déplacées et les rapatriés sont désormais particulièrement vulnérables dans les zones où les services de protection sont limités et où les conditions permettent rarement des déplacements en toute sécurité. En septembre 2026, plus de 1,5 million de réfugiés se trouvaient au Tchad, dont plus de 1,4 million en provenance du Soudan, tandis que près de 200 000 personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays.

S'agissant de la situation humanitaire au Tchad, la délégation a appelé l'attention sur deux priorités : l'accès à l'eau dans les zones touchées par la présence de réfugiés et dans les zones d'accueil, ainsi que le caractère civil et humanitaire de l'asile. En ce qui concerne l'accès à l'eau, la délégation a souligné qu'au Tchad, l'accès à cette ressource relevait désormais de la protection des civils et de la stabilité, et non plus seulement de la fourniture d'un service de base. La faiblesse des précipitations pendant la saison des pluies de 2026 a aggravé les difficultés d'accès à l'eau, dont les niveaux sont déjà très inférieurs à la normale dans les camps de réfugiés de l'est du Tchad. Une hausse du nombre d'incidents aux abords des zones où l'eau est disponible a également été constatée, de même que la détérioration consécutive de l'état de santé des civils, en particulier parmi les populations déplacées accueillies dans les camps de réfugiés. La délégation a présenté en détail les mesures prises par le Tchad pour intégrer progressivement les infrastructures hydrauliques des zones d'accueil au service public national, au bénéfice tant des réfugiés que des populations d'accueil (initiative "Un système d'eau pour tous"). S'agissant du caractère civil de l'asile, la délégation a signalé les difficultés actuelles en matière de sécurité dans les camps de réfugiés au Tchad, en particulier en raison du risque d'infiltration par des groupes armés et de recrutement de jeunes réfugiés dans ces zones. La délégation a souligné l'importance de préserver le caractère civil et humanitaire des camps et sites de réfugiés, notamment en les implantant à distance des zones de conflit, afin de limiter l'influence que pourraient exercer les groupes armés et le risque qu'ils se livrent à des activités de recrutement.

Le Comité a pris note des difficultés humanitaires actuelles auxquelles le Tchad et l'ensemble de la région du bassin du lac Tchad sont confrontés, a exprimé sa solidarité face à cette situation et a salué les efforts déployés par les autorités tchadiennes pour accueillir sur leur territoire plus d'un million de personnes déplacées de force. Il a appelé les Parlements membres de l'UIP à faire mieux connaître cette situation au sein de leurs institutions et de leurs groupes géopolitiques, et à encourager les gouvernements à accroître leur soutien financier aux efforts humanitaires déployés pour y faire face. Le Comité a également examiné la proposition d'effectuer une mission au Tchad afin de mieux comprendre la situation des personnes déplacées de force dans le pays.

Engagements parlementaires pour promouvoir le respect du droit international humanitaire et en assurer la mise en œuvre

Le Comité a poursuivi son examen des conclusions du rapport du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) intitulé *Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains*. Lors de cet examen, les membres du Comité ont échangé sur la protection de

l'environnement dans les conflits armés. Le CICR a présenté au Comité les effets immédiats et à long terme des conflits armés sur l'environnement naturel, ainsi que les principales obligations découlant du DIH en matière de protection de l'environnement naturel. Le Comité a souligné que les parlements peuvent contribuer à la protection de l'environnement en veillant à la mise en œuvre au niveau national des principales règles du DIH relatives à la protection de l'environnement.

Le Comité a rappelé qu'il avait récemment organisé un webinaire intitulé *Protection de l'environnement naturel en période de conflit armé : Comment les parlements peuvent-ils garantir la protection de l'environnement par la mise en œuvre du DIH ?* Il a attiré l'attention sur les quatre recommandations formulées à l'issue de cet événement et a encouragé les Parlements membres de l'UIP à envisager d'assurer le suivi de ces recommandations (voir ci-dessous).

Le Comité a également été informé par le CICR des derniers faits nouveaux concernant l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire et des prochaines réunions de l'Initiative mondiale, à savoir le Dialogue mondial sur le DIH (novembre 2026 à Genève) et la Conférence de haut niveau sur l'humanité en temps de guerre (décembre 2026 en Jordanie). Le Comité a également attiré l'attention sur la lettre conjointe adressée par le Secrétaire général de l'UIP et la Présidente du CICR à tous les présidents des groupes de l'UIP, qui identifie les principales mesures à prendre pour assurer le suivi aussi bien de l'Initiative mondiale que la Déclaration de Genève *Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise* que la 151e Assemblée de l'UIP a fait sienne en octobre 2025.

Traités de désarmement humanitaire

Le Comité a poursuivi ses travaux de sensibilisation aux principaux traités humanitaires en matière de désarmement. Au cours de cette session, le Comité a reçu des informations de la part des Unités d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions (CCM) et de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (APMBC). Le Comité a examiné les résultats de la troisième Conférence d'examen de la CCM, qui a abouti au Plan d'action de Vientiane 2027-2031 et à la reconnaissance officielle du rôle des parlements. Les membres du Comité se sont également félicités de l'adhésion récente du Liban à l'APMBC et ont examiné les stratégies possibles d'action parlementaire en faveur de la Convention à l'approche du 30e anniversaire de celle-ci en 2027.

Engagements parlementaires en faveur de l'élimination de l'apatridie

Le Comité a examiné les stratégies parlementaires visant à mettre fin à l'apatridie dans la perspective du 65e anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie en 2026. Bien que cette convention joue un rôle déterminant dans la garantie du droit à une nationalité et l'éradication de l'apatridie, seuls 82 États y sont actuellement parties.

Plusieurs mesures peuvent être envisagées pour faire progresser la lutte contre l'apatridie. Il s'agit notamment de promouvoir l'adhésion aux conventions de 1961 et de 1954 relatives à l'apatridie ; d'examiner et de renforcer la législation en matière de nationalité afin de garantir qu'elle contient et met pleinement en œuvre des garanties contre l'apatridie, y compris à la naissance ; de supprimer les dispositions discriminatoires des lois sur la nationalité ; de soutenir les voies d'accès à la nationalité et les solutions durables pour les personnes et les populations locales apatrides ; d'exercer un contrôle et allouer des ressources suffisantes pour garantir la mise en œuvre effective des garanties juridiques et des réformes ; de veiller à ce que l'apatridie soit prise en compte lors du prochain recensement ou de la prochaine enquête au niveau national ; et de garantir la participation effective des personnes apatrides et des populations locales concernées à l'élaboration des lois et des politiques.

Respect du droit international humanitaire et situation au Moyen-Orient

En guise de suivi de la résolution intitulée *La nécessité urgente de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix au Moyen-Orient et dans d'autres régions*, adoptée par la 152e Assemblée de l'UIP à Istanbul (Türkiye) en avril 2026, et plus particulièrement de son paragraphe 7, le Comité a décidé de formuler des recommandations générales concernant des mesures parlementaires visant à promouvoir le respect du DIH et à faire face à toute nouvelle détérioration. Ces recommandations s'appuient sur celles figurant dans la Déclaration de Genève de l'UIP d'octobre 2025.

L'objectif général de ces recommandations est de promouvoir et de faire respecter le DIH. Les parlements peuvent utiliser leurs fonctions législatives, de contrôle, budgétaires et de représentation pour contribuer à l'accomplissement de l'obligation qui incombe aux États de respecter et de faire respecter le DIH, telle qu'elle est énoncée à l'article premier commun aux Conventions de Genève. Il

s'agit notamment de prendre des mesures pour veiller à ce que les gouvernements et les forces armées respectent le DIH et, lorsqu'un État exerce une influence sur les parties à un conflit armé, d'utiliser cette influence pour promouvoir le respect du DIH par ces parties.

En particulier, les parlementaires peuvent :

1. *Prendre la parole :* Utiliser leur influence en tant que leaders d'opinion et représentants de la population pour sensibiliser les autorités publiques, les organisations de la société civile et leurs administrés aux règles et principes fondamentaux du DIH, lutter contre la désinformation et les narratifs déshumanisants, et s'exprimer aux niveaux national, régional et international si le respect du DIH risque d'être compromis.
2. *Légiférer :* Veiller à ce que les obligations découlant du DIH soient pleinement intégrées dans la législation nationale, notamment en adoptant ou en réexaminant la législation relative à la répression des violations graves du DIH, et en veillant à ce que les autorités nationales disposent des moyens juridiques nécessaires pour enquêter sur les responsables et les poursuivre.
3. *Contrôler :* Exercer un contrôle sur les décisions des pouvoirs publics ayant trait aux conflits armés, notamment celles relatives à l'emploi de la force armée, aux transferts d'armes et à la participation à des opérations de paix, afin de veiller à ce qu'elles soient conformes au droit international humanitaire et à ce que leurs incidences humanitaires soient clairement prises en considération.
4. *Approuver le budget :* Allouer des ressources prévisibles et pluriannuelles pour la mise en œuvre du DIH, notamment pour renforcer les capacités nationales en matière de DIH, assurer le fonctionnement des structures nationales compétentes et financer régulièrement la formation au DIH des forces armées et des forces de sécurité.
5. *Intégrer le DIH aux travaux parlementaires :* Veiller à ce que le DIH soit pris en compte de manière transversale dans l'ensemble des travaux du parlement, notamment en créant un organe parlementaire chargé des questions relatives au DIH, en intégrant une expertise en matière de DIH dans les services de recherche et les services législatifs du parlement, en renforçant les connaissances et l'expertise des collaborateurs parlementaires, et en établissant des partenariats avec les commissions nationales de DIH, les organisations humanitaires, notamment le Comité international de la Croix-Rouge et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi qu'avec les organisations pertinentes de la société civile.

Il s'agit là de recommandations destinées à être prises en considération par les Parlements membres de l'UIP.

Activités à venir du Comité

Le Comité a invité ses membres à participer au troisième et dernier webinaire de sa série consacrée au DIH intitulé *Le respect du DIH dans les conflits de grande ampleur : mesures clés de préparation*. Le Comité a également décidé d'organiser prochainement un événement consacré à la cyberguerre et le DIH.

* * * * *

Conclusions du webinaire sur le DIH intitulé *Protection de l'environnement naturel en période de conflit armé : Comment les parlements peuvent-ils garantir la protection de l'environnement par la mise en oeuvre du DIH ?* (juillet 2026)

Les parlements sont invités à :

- *S'exprimer* sur l'impact des conflits armés sur l'environnement naturel et *sensibiliser* leurs gouvernements et leurs électeurs à cette question.
- *Étudier* les mesures nécessaires pour approuver l'adhésion de leur pays à la Convention sur les techniques de modification de l'environnement et, une fois que leur État sera devenu partie à la Convention, adopter une législation visant à mettre en œuvre ses normes.
- *Évaluer* la législation nationale afin de garantir la criminalisation des dommages environnementaux généralisés, durables et graves causés lors de conflits armés, avec une compétence extraterritoriale, afin de favoriser la responsabilisation à l'avenir.
- *Veiller* à ce que la législation nationale relative aux zones environnementales protégées prévoie des mesures de protection spécifiques pour ces zones en cas de conflit armé.

Rapport du Comité sur la santé

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 218e session
(Arusha, 9 octobre 2026)

Le Comité de l'UIP sur la santé s'est réuni le 5 octobre 2026 en présence de huit membres. Les membres du Comité ont examiné plusieurs questions et ont fait part des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience de leur pays concernant l'accroissement du financement de la santé au niveau national, la pérennisation de la riposte au VIH/sida et la mise à profit de la technologie pour la formation du personnel de santé, ainsi que la législation relative à la santé mentale, à la violence sexiste et à la santé des adolescents, et l'élaboration inclusive des politiques relatives à la santé des personnes handicapées.

Le Comité a également organisé un dialogue avec des partenaires sur la santé sexuelle et procréative et les droits connexes (SRHR) et le VIH/sida, dans un contexte marqué par l'évolution du paysage des donateurs. Les membres ont échangé avec des experts de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, d'ONUSIDA, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs et des Réseaux nationaux d'organisations de lutte contre le sida et de services de santé d'Afrique de l'Est (EANNASO). Pour répondre aux préoccupations soulevées au cours du dialogue, le Comité a adopté la déclaration suivante.

Recommandations du Comité de l'UIP sur la santé concernant la continuité des services liés à la santé sexuelle et procréative, aux droits connexes et au VIH/sida

Le Comité de l'UIP sur la santé s'inquiète des conséquences dramatiques que les suspensions ou réductions de l'aide publique au développement dans le domaine de la santé ont sur les services liés à la santé sexuelle et procréative, aux droits connexes et au VIH/sida. Selon les données de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour 2025, plus des deux tiers des bureaux de pays ont fait état de perturbations dans au moins un type de services de santé. ONUSIDA a signalé que, dans certains pays, les financements pour les préservatifs ont chuté de plus de 90 %.

Le Comité reconnaît que les services liés à la santé sexuelle et procréative, aux droits connexes et au VIH/sida constituent un élément essentiel des soins de santé pour tous. Il note avec inquiétude l'évolution du paysage financier international et les changements intervenant dans l'aide au développement, qui ont des répercussions sur la continuité, l'accessibilité et la pérennité des programmes et services liés à la santé sexuelle et procréative, aux droits connexes et au VIH/sida dans de nombreux pays. Ce sont les populations locales et les pays les plus vulnérables, notamment en Afrique, qui sont les plus touchés par les réductions de financement et les perturbations des services qui en découlent.

La santé procréative et l'avenir des jeunes, qui représentent 25 % de la population mondiale et constituent un groupe hautement prioritaire, suscitent une préoccupation particulière. Le Comité souligne que les adolescents âgés de 10 à 17 ans sont particulièrement vulnérables, et qu'en tant que mineurs, ils peuvent se heurter à des obstacles juridiques, administratifs, financiers et sociaux les empêchant d'accéder de manière autonome aux services liés à la santé sexuelle et procréative, aux droits connexes et au VIH/sida. Il peut s'agir notamment de restrictions concernant le consentement, l'enregistrement des faits d'état civil et la confidentialité, ainsi que de l'absence de revenus propres. Nous appelons donc les parlements et les gouvernements à examiner la législation en vigueur et à adopter des mesures législatives, politiques, budgétaires et relatives à la prestation de services appropriées pour remédier à ces obstacles.

Le Comité souligne l'importance de maintenir un accès continu, équitable et non discriminatoire aux services essentiels liés à la santé sexuelle et procréative, aux droits connexes et au VIH/sida, notamment la prévention, l'information, les produits essentiels, le dépistage, les traitements, les soins et le soutien. Il relève en particulier l'importance cruciale de la prévention du VIH, qui est souvent l'un des premiers domaines touchés par les réductions de financement lorsque les ressources se raréfient. Si les services de prévention sont réduits aujourd'hui, le nombre de nouvelles infections à VIH et de personnes vivant avec le VIH/sida, ainsi que les besoins en traitement qui en découlent augmenteront, comme on peut déjà l'observer dans certains contextes.

Le Comité met l'accent sur le rôle des parlements dans la promotion d'interventions fondées sur les droits et étayées par des données probantes afin d'identifier les besoins en matière de santé sexuelle et procréative, de droits connexes et de VIH/sida, et d'y répondre, en accordant une attention particulière aux populations confrontées à des obstacles dans l'accès à de tels services et aux groupes particulièrement touchés par le VIH/sida, notamment les personnes LGBT.

Le Comité appelle à accorder une attention constante à un financement national adéquat et durable de la santé, notamment par l'affectation de ressources suffisantes, au sein des budgets nationaux pour la santé, destinées aux produits, médicaments, services et programmes essentiels en matière de santé sexuelle et procréative, de droits connexes et de VIH/sida.

Le Comité reconnaît l'importance de maintenir le dialogue et la coopération entre les parlements, les gouvernements, la société civile, les populations locales, les partenaires de développement et les autres parties prenantes concernées afin de renforcer les systèmes de santé et d'identifier des approches durables en matière de financement et de prestation de services.

Le Comité encourage l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les parlements concernant la manière de relever les défis liés au financement, de renforcer l'appropriation nationale et de garantir un accès durable aux services essentiels liés à la santé sexuelle et procréative, aux droits connexes et au VIH/sida dans un contexte de financement international en constante évolution.

[Fin de la déclaration]

Le Comité a examiné l'importance de la prévention dans le domaine de la santé, en mettant l'accent sur la vaccination. Les membres ont entendu des exposés d'experts de l'OMS et de l'UNICEF et ont examiné les difficultés que posent la réticence à la vaccination, les fausses informations et les inégalités d'accès aux vaccins entre les pays et les régions. Les discussions ont mis en évidence l'importance de rétablir la confiance après la pandémie de COVID-19 en cherchant à comprendre le vécu des personnes, en traduisant l'information scientifique en messages clairs à l'intention du public et en plaçant l'équité au cœur des préoccupations.

Le Comité a demandé au Secrétariat de l'UIP d'établir un plan de travail d'un an pour assurer le suivi des questions examinées.

Le Comité a réélu Mme O. Ataniyazova (Ouzbékistan) présidente pour un mandat d'un an.

Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 218e session
(Arusha, 9 octobre 2026)

Le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a tenu sa 21e réunion le 5 octobre 2026 à Arusha, en République-Unie de Tanzanie. La réunion était présidée par Mme M. Guerra Castillo (Mexique).

D'emblée, la Présidente a souligné l'importance d'assurer la continuité des travaux du Groupe et de traduire ses discussions, dans la mesure du possible, en résultats concrets et en nouvelles initiatives. Dans ce contexte, elle a évoqué l'élaboration du cadre de référence de l'UIP pour la définition du terrorisme, comme un exemple illustrant la manière dont les travaux du Groupe peuvent déboucher sur des résultats concrets. Elle a également mis en avant le suivi des discussions antérieures du Groupe consultatif sur la radicalisation en ligne et les défis liés aux plateformes numériques, qui avaient conduit le Secrétariat à entamer l'élaboration d'un outil pratique sur le sujet. La Présidente a encouragé les membres à continuer d'apporter des idées, des réflexions et des propositions susceptibles de contribuer à traduire les délibérations du Groupe en initiatives parlementaires concrètes.

Le Groupe s'est ensuite attaché à faire avancer la mise en œuvre de l'*Appel du Sahel* grâce à l'action parlementaire. Mme R. Abouras (Libye), facilitatrice du Groupe consultatif pour le développement au titre de l'*Appel du Sahel*, a présenté des propositions visant à traduire les priorités de l'initiative en actions concrètes, en mettant particulièrement l'accent sur le développement et la résilience.

Au cours de cet échange, les membres ont souligné la nécessité de passer des discussions et des recommandations à des résultats concrets sur le terrain. L'accent a notamment été mis sur la nécessité de veiller à ce que les initiatives tiennent compte des priorités et des réalités des pays du Sahel, et à ce que leurs parlements jouent un rôle central dans l'identification et la mise en œuvre de solutions appropriées. Les membres ont mis en avant l'importance d'une législation s'inscrivant dans une approche nationale, d'un contrôle parlementaire efficace, de ressources suffisantes, d'un renforcement continu des capacités et d'une coopération internationale et régionale plus solide.

M. K. Kabre (Burkina Faso) a insisté sur la nécessité urgente d'obtenir des résultats concrets dans le cadre de l'*Appel du Sahel* et a appelé à une collaboration plus étroite avec les parlements des pays touchés, ainsi qu'à la mise en œuvre d'actions susceptibles d'améliorer les conditions de vie des populations sur le terrain. Les membres ont également souligné l'importance d'un dialogue direct avec les parlements nationaux afin de mieux comprendre leurs priorités et leurs besoins.

La discussion a également évoqué le rapport entre les ressources naturelles, les conflits et le terrorisme. Il a été proposé que le Groupe consultatif examine de manière plus générale comment les ressources naturelles peuvent être exploitées au profit du terrorisme, en tenant compte d'expériences au-delà du Sahel et en associant les organisations internationales et les experts compétents. Cette proposition a été soutenue au cours de la discussion et retenue pour être examinée dans le cadre des travaux futurs du Groupe.

Dans le cadre des discussions sur l'*Appel du Sahel*, le Groupe a également procédé à un échange de vues sur le renforcement de la coordination avec les organisations parlementaires régionales. Rappelant les discussions menées par le Groupe consultatif en 2023, les membres ont souligné l'intérêt d'un engagement plus étroit avec les instances parlementaires régionales afin de mieux comprendre leurs activités respectives, d'identifier les possibilités de coopération, de renforcer la complémentarité et d'éviter les efforts redondants.

Les représentants des organisations parlementaires régionales participant à la réunion ont présenté leur point de vue sur leurs travaux et ont manifesté leur intérêt pour un renforcement de la coopération avec le Groupe consultatif. Cet échange a mis en évidence le potentiel d'un dialogue et d'un partage d'informations plus systématiques entre le Groupe consultatif et les organisations parlementaires régionales sur les questions relatives à la paix et à la sécurité, ainsi qu'à la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Les membres ont également été informés des préparatifs en vue de visites parlementaires au Burkina Faso et au Niger dans le cadre de l'initiative de l'*Appel du Sahel*. Il leur a été expliqué que le Secrétariat avait pris contact avec les parlements concernés et leur avait transmis des propositions de programme pour ces visites, dont les dates doivent encore être convenues avec les parlements. Ces visites ont pour objectif de permettre des échanges directs avec les parlementaires, de favoriser une meilleure compréhension des priorités et des besoins nationaux, et de contribuer à identifier des domaines concrets d'action et de coopération parlementaires. Leurs résultats doivent contribuer à orienter les étapes suivantes de la mise en œuvre de l'*Appel du Sahel*.

Le Groupe a ensuite tenu une audition d'experts sur la protection des enfants contre le recrutement et l'exploitation par des groupes terroristes et extrémistes violents, ainsi que sur le rôle des parlements à cet égard. M. U. Garms, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a présenté les normes internationales pertinentes et les outils pratiques élaborés par l'ONUDC. Il a souligné que les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes doivent être considérés avant tout comme des victimes et que les considérations relatives à la sécurité et la protection des droits de l'enfant doivent être poursuivies comme des objectifs complémentaires. L'accent a été mis en particulier sur la prévention, la réadaptation et la réintégration, l'intérêt supérieur de l'enfant, ainsi que sur l'application continue des garanties en matière de protection de l'enfance et de justice pour mineurs.

Au cours de la discussion, les membres ont insisté sur les vulnérabilités économiques et sociales susceptibles d'exposer les enfants au recrutement et à l'exploitation, notamment la pauvreté, les déplacements de population, le manque en matière d'éducation et d'opportunités, ainsi que les risques croissants liés au recrutement en ligne. Ils ont souligné la nécessité de réponses multidisciplinaires combinant des mesures de sécurité avec l'éducation, la protection de l'enfance, l'inclusion sociale et le développement, et ont discuté du rôle des parlements dans le renforcement de la législation, l'allocation de ressources suffisantes et le contrôle de la mise en œuvre.

M. K. Kabre (Burkina Faso) a proposé que le Groupe consultatif, en coopération avec l'ONUDC et les acteurs concernés de la protection de l'enfance, élabore des orientations pratiques à l'intention des parlementaires, comprenant notamment des questions relatives au contrôle parlementaire, des domaines nécessitant un examen législatif, ainsi que des indicateurs simples permettant de suivre la prévention, l'identification et la réintégration des enfants concernés. Il a également été proposé que les pays du Sahel contribuent à l'élaboration de ces orientations afin qu'elles reflètent les réalités et les besoins sur le terrain.

La discussion a également mis en évidence les liens entre le terrorisme, la traite des personnes, ainsi que le recrutement et l'exploitation des enfants et des adolescents. La Présidente a estimé que ces questions indissociables méritaient un examen plus approfondi et a proposé qu'elles soient abordées lors de la prochaine réunion du Groupe consultatif à Genève, avec la participation des organisations multilatérales et des experts concernés. La discussion a également souligné l'importance d'examiner plus en détail les liens entre la traite des personnes, la criminalité organisée et le terrorisme.

Le Groupe a ensuite été informé des résultats du webinaire du Groupe consultatif consacré aux victimes du terrorisme, qui s'est tenu le 21 août 2026. Il a été rappelé aux membres que la reconnaissance des droits des victimes dans la législation est essentielle, mais que cette reconnaissance est insuffisante si les victimes ne sont pas en mesure d'exercer ces droits dans la pratique. Le webinaire a mis en évidence l'importance de disposer d'institutions efficaces, de ressources suffisantes, d'informations accessibles, d'un accès en temps utile à la justice et d'un contrôle parlementaire continu, ainsi que l'intérêt d'écouter directement les victimes et les survivants afin d'identifier les lacunes des systèmes existants et d'améliorer les politiques publiques.

La discussion a mis en lumière la possibilité de poursuivre les travaux visant à faciliter l'accès à des informations concrètes sur les droits des victimes, l'aide disponible et les institutions nationales compétentes. Dans ce contexte, il a été suggéré qu'il serait préférable de développer davantage le programme existant de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent à cette fin, plutôt que de créer une plateforme distincte. Il a également été suggéré que la carte interactive du programme puisse être utilisée pour fournir des informations spécifiques à chaque pays sur les institutions nationales compétentes chargées d'aider les victimes du terrorisme, en coopération avec l'ONUDC.

Le Groupe a également été informé de l'atelier intitulé *Renforcer les réponses parlementaires au terrorisme : présentation du cadre de référence de l'UIP*, qui se tiendrait le 6 octobre 2026. Les membres ont remercié et félicité le Secrétariat pour l'excellent travail accompli dans l'élaboration et le perfectionnement du cadre de référence de l'UIP sur la définition du terrorisme. Ils se sont félicités des progrès réalisés et ont souligné l'importance de ce cadre en tant que résultat concret des travaux du Groupe. Les membres ont été encouragés à participer à l'atelier et à contribuer au débat sur la valeur pratique du cadre pour les parlements.

En ce qui concerne les activités futures, le Groupe consultatif a identifié plusieurs questions méritant une attention particulière. Les membres ont proposé que le Groupe consultatif examine plus en détail la relation entre les ressources naturelles et le terrorisme, en s'appuyant sur les expériences de différentes régions et sur l'expertise internationale pertinente.

Le financement du terrorisme a également été proposé comme sujet à approfondir. Les membres ont souligné l'importance de comprendre l'origine, le transit et la destination des fonds utilisés pour soutenir le terrorisme, ainsi que de veiller à ce que les engagements internationaux pertinents se reflètent effectivement dans la législation nationale. La Présidente a demandé que cette proposition soit prise en compte pour être débattue lors de la prochaine réunion du Groupe consultatif à Genève.

La Présidente a également proposé que la prochaine réunion examine plus en détail la traite et le recrutement de filles, de garçons et d'adolescents dans le contexte du terrorisme et de l'extrémisme violent, avec la participation d'organisations multilatérales et d'experts compétents. Cette proposition reflétait les préoccupations exprimées au cours de la réunion concernant l'exploitation des enfants, ainsi que la nécessité d'identifier des réponses parlementaires concrètes susceptibles de renforcer la prévention, la protection et la réintégration.

Tout au long de la réunion, les membres ont réaffirmé l'importance de traduire les travaux du Groupe consultatif en actions parlementaires concrètes. Au cours de leurs discussions, ils ont souligné que la législation devait s'accompagner d'une application efficace, de ressources suffisantes, d'un contrôle, d'une coopération internationale et régionale, ainsi que d'une collaboration directe avec les pays et les populations locales les plus touchés par le terrorisme et l'extrémisme violent.

Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 218e session (Arusha, 9 octobre 2026)

Une séance du Groupe de travail sur la science et la technologie s'est tenue le 7 octobre 2026. La présidence étant vacante à la suite de l'expiration du mandat parlementaire de Mme M. Cederfelt (Suède), la réunion a été présidée par M. N. In-na (Thaïlande), Vice-Président du Groupe de travail. L'ordre du jour a été adopté sans modification.

Dans son allocution d'ouverture, M. In-na a rappelé le rôle du Groupe de travail, qui consiste à aider les parlements à comprendre les évolutions rapides dans les domaines de la science et de la technologie et à y répondre, ainsi qu'à renforcer le dialogue entre les parlementaires et la communauté scientifique.

Une grande partie de la réunion a été consacrée à un dialogue Arusha–Quy Nhon sur le thème *Diplomatie parlementaire et scientifique en temps de conflit*. Cet échange a réuni les membres du Groupe de travail présents à Arusha et des scientifiques, ainsi que d'autres participants rassemblés au Centre international pour la science et l'éducation interdisciplinaires à Quy Nhon, au Viet Nam, à l'occasion de la conférence internationale sur la science et la technologie au service du développement durable. Les participants ont examiné comment les connaissances scientifiques et l'action parlementaire peuvent se renforcer mutuellement pour répondre aux conflits, aux pénuries, à l'intelligence artificielle (IA), aux bouleversements technologiques et aux menaces qui pèsent sur le bien-être humain. Les débats ont mis en évidence l'importance des diplomaties scientifique et parlementaire en tant que moyens complémentaires de maintenir le dialogue au-delà des clivages politiques, ainsi que la nécessité d'établir des canaux de communication plus réguliers entre scientifiques et législateurs afin que les données factuelles, la prospective et le contrôle démocratique puissent éclairer les politiques avant que les avancées technologiques ne prennent de vitesse les institutions.

Les contributions depuis Quy Nhon de M. M. Spiro, M. M. Bona, M. C. Kőrösi et M. T. Suzuki ont porté sur les responsabilités qui incombent aux communautés scientifique et politique dans l'orientation du progrès technologique. Du côté parlementaire, M. A. Hashim Khoori (Émirats arabes unis) et Mme S. Kiran (Fidji) ont souhaité des avis scientifiques proposés en temps utile, indépendants, compréhensibles et utiles à la prise de décision. Une attention particulière a été accordée à l'IA, à l'intelligence artificielle générale et aux technologies à double usage. Les discussions ont fait ressortir à la fois les possibilités offertes par l'IA et les préoccupations liées à la sécurité, à la concentration du pouvoir technologique, à la transparence et à la capacité des institutions actuelles à suivre le rythme des évolutions. Les participants ont examiné les approches internationales envisageables à l'égard de l'IA avancée, notamment le renforcement de la coopération, l'évaluation des technologies, le principe de précaution, la participation citoyenne et le suivi indépendant des évolutions dans le domaine des technologies à double usage. Les échanges ont également souligné que la réglementation ne devrait pas se concentrer uniquement sur les risques, mais devrait aussi permettre l'innovation et les utilisations bénéfiques des technologies tout en protégeant l'intérêt général. Les participants sont convenus que le dialogue Arusha–Quy Nhon devait constituer un point de départ pour la poursuite des échanges entre les communautés parlementaire et scientifique.

Les membres du Groupe de travail ont également fait un tour de table sur l'action des parlements dans les domaines de la science et de la technologie. Les échanges ont montré que les parlements mettent de plus en plus en place des structures, des lois et des outils pratiques pour répondre aux enjeux liés à l'IA, à la prospective stratégique, à la cybersécurité, à la protection des données et à la transformation numérique, tout en expérimentant des services parlementaires faisant usage de l'IA. Les membres ont fait part de leurs expériences, notamment en ce qui concerne la création de commissions spécialisées et l'élaboration de stratégies nationales en matière d'IA, le recours à des outils d'interprétation et de transcription assistés par l'IA, ainsi que l'élaboration de lois et de mécanismes de contrôle. Mme K. Cariola (Chili), qui participait à sa première réunion du Groupe de travail à la suite de sa nomination par le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, a présenté les travaux menés au Chili dans les domaines de la réglementation de l'IA, de la souveraineté numérique, des neurodroits, de la protection des données à caractère personnel et de la cybersécurité, ainsi que l'importance d'initiatives

telles que le Congrès du futur, qui favorisent un dialogue continu entre le parlement et la communauté scientifique. Les membres se sont félicités de pouvoir tirer des enseignements des expériences des uns et des autres, et ont proposé de renforcer la capacité du Groupe de travail à recenser à l'échelle mondiale les structures, les lois et les pratiques parlementaires, afin que les exemples utiles puissent être plus largement partagés au sein de l'UIP.

Le Groupe de travail s'est ensuite penché sur son rôle dans le cadre de la Stratégie de l'UIP pour 2027-2031. Les membres sont convenus que la science, la technologie et l'innovation sont de plus en plus transversales dans les travaux des parlements et de l'UIP, et qu'elles devraient donc être abordées de manière plus coordonnée. Ils ont préconisé une coopération plus étroite avec les autres organes de l'UIP sur les questions transversales et ont examiné comment le Groupe de travail pourrait contribuer à mettre en relation les connaissances scientifiques et les priorités stratégiques larges de l'Organisation. Dans ce contexte, Mme L. Saint-Paul (France), participant au nom du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, a proposé de renforcer la coopération sur la radicalisation en ligne et l'utilisation des nouvelles technologies par les groupes terroristes et extrémistes violents. Les membres ont également soutenu l'idée d'établir un état des lieux plus systématique des approches parlementaires en matière de science, de technologie et d'IA, y compris au-delà des parlements représentés au sein du Groupe de travail, afin de renforcer les échanges d'expériences entre pairs et de déterminer les domaines dans lesquels un soutien parlementaire supplémentaire pourrait s'avérer nécessaire.

Le Groupe de travail est revenu sur le projet d'annexe sur l'éthique de l'IA à la *Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie*. Aucune nouvelle modification rédactionnelle n'a été proposée. Les membres ont néanmoins relevé que le paysage de l'IA avait considérablement évolué depuis le début des travaux sur l'annexe et ont examiné comment les travaux déjà menés pourraient être intégrés dans une approche de l'IA plus large et plus globale au sein de l'UIP. M. A. Richardson et M. A. Reid, du Secrétariat de l'UIP, ont informé les membres de l'élargissement du programme de travail de l'Organisation dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le dialogue parlementaire et l'échange d'expériences entre pairs, les orientations en matière de politiques publiques, l'action internationale, le renforcement des capacités et l'usage responsable de l'IA au sein des parlements. Ils ont également souligné que plusieurs organes de l'UIP s'intéressaient désormais à l'IA, ce qui rendait d'autant plus nécessaire de renforcer la coordination. Les membres ont estimé que le Groupe de travail pourrait jouer un rôle utile en mettant en relation ces différents axes, en contribuant à définir les priorités et en veillant à ce que la perspective parlementaire soit prise en compte dans les discussions internationales sur la gouvernance de l'IA.

Le Groupe de travail est également revenu sur la proposition d'organiser une réunion de travail consacrée à la Stratégie de l'UIP pour 2027–2031 et à l'approche globale de l'Organisation en matière d'IA. L'invitation des Émirats arabes unis à accueillir cette réunion de travail restait ouverte. Les membres ont estimé qu'une telle réunion pourrait leur donner davantage de temps, en dehors du programme de l'Assemblée, pour approfondir leur compréhension de l'IA et d'autres technologies en évolution rapide, examiner à la fois les possibilités et les risques, et réfléchir aux futures priorités et à la contribution du Groupe de travail. Il a été convenu que le nouveau Président, le nouveau Vice-Président et le Secrétariat du Groupe de travail poursuivraient les discussions sur les objectifs, le calendrier et les modalités de la réunion de travail proposée.

Le Groupe de travail a élu M. N. In-na (Thaïlande), qui exerçait les fonctions de Vice-Président, à sa présidence, et M. A. Hashim Khoori (Émirats arabes unis) à sa vice-présidence. Les membres ont souhaité la bienvenue à M. A. Richardson, qui prendra ses fonctions de Secrétaire du Groupe de travail, et ont exprimé leur reconnaissance à M. M. Omar pour sa contribution de longue date aux travaux du Groupe de travail, ainsi qu'à M. Y. Elagdi pour sa contribution à ses travaux.

S'agissant des prochaines étapes, les membres ont été encouragés à continuer de communiquer les évolutions intervenues dans leur parlement entre les réunions et à utiliser davantage la page web du Groupe pour échanger des informations et des bonnes pratiques. En conclusion de la réunion, le Groupe de travail a réaffirmé l'importance de poursuivre la coopération entre les parlements et la communauté scientifique, ainsi que de veiller à ce que les progrès scientifiques et technologiques contribuent à la paix, au développement durable et au bien-être humain.

Rapport du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 218e session (Arusha, 9 octobre 2026)

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a tenu sa 54e session les 4 et 8 octobre 2026. Étaient présents Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan), qui a présidé la session, M. K. Vanlouwe (Belgique), remplaçant M. A. Gryffroy (Belgique), et M. M. Ali Sera (Indonésie).

Conformément à son mandat, le Groupe a fait le point sur la participation des femmes dans les parlements nationaux, ainsi que dans les organes et aux Assemblées de l'UIP. Il s'est penché en particulier sur la composition des délégations à la 153e Assemblée. Au 8 octobre 2026, 39,4 % des délégués à l'Assemblée étaient des femmes (voir ci-dessous), ce qui constitue la proportion la plus élevée jamais atteinte, dépassant le précédent record de 39 % enregistré à Nusa Dua en 2022 et à Madrid en 2021. À la présente Assemblée, 40 délégations sur 136 (29,4 %) respectaient l'équilibre entre les sexes, c'est-à-dire qu'elles étaient composées de 40 à 60 % de femmes ou d'hommes. Cette proportion est supérieure à celle enregistrée à la dernière Assemblée, où 28,2 % des délégations (37 sur 131) présentaient un tel équilibre. Les 40 délégations susmentionnées qui respectaient l'égalité hommes-femmes à la 153e Assemblée sont énumérées ci-dessous.

Parmi les 136 délégations présentes, 130 comptaient au moins deux délégués, dont 9 étaient entièrement masculines (6,9 %). Les neuf délégations composées exclusivement d'hommes et comptant au moins deux membres provenaient des parlements suivants : Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chypre, Iran (République islamique d'), Palestine, Sri Lanka, Togo et Turkménistan. En outre, lors de cette Assemblée, six délégations ne comportaient qu'un seul membre et quatre délégations font l'objet de sanctions.

Le Groupe a fait le point sur les mesures prises pour mettre en œuvre la *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*. Il s'est félicité de ce que cette politique soit de plus en plus appliquée et de ce que les cas signalés fassent l'objet d'un suivi. Le Groupe a également salué les mesures prises récemment par des parlements nationaux et des assemblées parlementaires régionales pour adopter des politiques similaires ou renforcer les politiques existantes. Il a souligné l'importance de disposer de mécanismes de signalement indépendants pour garantir l'efficacité de ces politiques.

Le Groupe s'est penché sur la participation des femmes dans les parlements nationaux, constatant avec préoccupation que plusieurs parlements comptent encore peu de femmes parmi leurs membres ou n'en comptent aucune, et a réaffirmé son engagement à dialoguer avec les délégations des pays concernés.

Le Groupe a pris note des évolutions récentes dans les parlements dont il a rencontré les délégations ces dernières années. En Algérie, à la suite des élections de juillet 2026 à l'Assemblée populaire nationale, la part des sièges occupés par des femmes a encore diminué, passant de 8,1 % à 6,1 %. Fait encourageant, une femme a été élue à la présidence de l'Assemblée populaire nationale pour la première fois dans l'histoire du pays. Le Groupe a exprimé l'espoir que cette évolution donne une nouvelle impulsion à la représentation des femmes lors des prochaines élections en Algérie. À Oman, les femmes occupent 20 % des sièges du Conseil de l'État – dont les membres sont nommés –, mais ne sont actuellement pas représentées au Conseil de la choura, dont les membres sont élus. En 2026, un décret royal a été adopté afin de réserver 11 sièges aux femmes, mesure qui sera appliquée lors des prochaines élections, en 2027. Le Groupe s'est félicité de cette évolution et a encouragé les autres parlements à adopter eux aussi des cadres juridiques propres à faire progresser la représentation des femmes.

Conformément à son mandat, le Groupe a tenu une séance de dialogue avec la délégation de la Gambie afin d'examiner les moyens de renforcer la représentation des femmes au parlement. Cette séance faisait suite au premier dialogue tenu avec la délégation en octobre 2025, à l'occasion de la 151e Assemblée de l'UIP.

La délégation de la Gambie a fait part au Groupe des mesures prises récemment pour renforcer la représentation des femmes à l'Assemblée nationale, où celles-ci occupent actuellement 8,6 % des sièges. Le Groupe a été informé que la Commission spéciale sur les questions de genre, les enfants et la protection sociale a proposé de réserver 14 sièges aux femmes et 2 sièges aux personnes

handicapées, et qu'elle a sensibilisé les parlementaires à cette question. En raison de ses incidences financières, cette proposition doit être présentée sous la forme d'un projet de loi du gouvernement et est actuellement examinée par ce dernier, à l'initiative du Ministère des questions de genre, des enfants et de la protection sociale. Le Groupe a exprimé l'espoir que le projet de loi puisse être examiné avant les élections d'avril 2027.

La délégation a réitéré ses préoccupations concernant les obstacles persistants qui peuvent empêcher les femmes de se présenter aux élections, notamment les normes sociales préjudiciables, l'insuffisance des ressources financières, la faible sensibilisation du public et le manque de soutien des partis politiques. Il a été souligné que les parlementaires doivent aller à la rencontre des populations afin de mettre en lumière l'importance de la participation des femmes à la vie politique. Il a également été souligné que des mesures doivent être prises pour encourager les partis politiques à adopter des quotas volontaires, pour apporter un soutien financier aux candidates et pour mobiliser des hommes parlementaires en faveur de cette cause.

Le Groupe a demandé au Secrétariat de l'UIP d'examiner les formes de soutien qui pourraient être apportées aux efforts actuellement déployés en Gambie en vue de renforcer la représentation des femmes avant les élections de 2027.

* * * * *

Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Composition des délégations participants aux huit dernières Réunions statutaires de l'UIP (Manama 2023 - présent)

Réunion	Nombre total de délégué(e)s	Nombre total/pourcentage de délégué(e)s		Nombre total de délégations	Nombre total/pourcentage des délégations exclusivement masculines (2 membres ou plus)		Nombre total des délégations exclusivement féminines (2 membres ou plus)	Nombre total de délégations non-mixtes (2 membres ou plus)	Délégations formées d'un seul parlementaire
Arusha (08/10/2026)	627	247	39,4	136	9	6,9	2	11	6
Istanbul (04/2026)	678	244	36	131	10	7,9	1	11	5
Genève (10/25)	593	219	36,9	132	9	7,4	2	11	11
Tachkent (04/25)	682	254	37,2	127	10	8,1	4	14	4
Genève (10/24)	615	224	36,4	129	7	5,8	2	9	9
Genève (03/24)	703	252	35,8	142	15	11,4	2	17	10
Luanda (10/23)	600	217	36,2	128	10	8,3	3	13	8
Manama (03/23)	661	228	34,5	136	21	16	3	24	5

Délégations non mixtes composées de plus d'un membre présentes à Arusha (au 8 octobre 2026)

		Arusha Oct26			Istanbul Apr26			Genève Oct25			Tachkent Apr25			Genève Oct24			Genève Mar24			Luanda Oct23			Manama Mar23		
N°	Pays	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Belize*	0	2	2	0	1	1																		
2	Bolivie (État plurinational de)	0	2	2	absent			absent			absent			absent			5	3	8	5	2	7	3	5	8
3	Brésil*	0	3	3	0	4	4	0	6	6	1	7	8	0	4	4	0	7	7	2	3	5	0	6	6
4	Chypre	0	2	2	1	1	2	1	2	3	1	2	3	2	3	5	1	2	3	absent			2	2	4
5	Équateur	2	0	2	2	1	3	1	2	3	4	1	5	2	0	2	1	0	1	absent			4	1	5
6	Iran (République islamique d')	0	5	5	1	6	7	1	6	7	1	6	7	1	7	8	1	5	6	2	5	7	2	5	7
7	Mongolie*	2	0	2	2	0	2	absent			3	1	4	2	1	3	1	1	2	absent			0	3	3
8	Palestine	0	2	2	1	3	4	0	2	2	2	2	4	2	2	4	1	3	4	1	1	2	1	5	6
9	Sri Lanka	0	2	2	absent			1	4	5	1	4	5	absent			1	4	5	1	4	5	1	4	5
10	Togo*	0	2	2	0	1	1	absent			absent			absent			absent			absent			absent		
11	Turkménistan	0	2	2	1	2	3	1	1	2	2	2	4	1	1	2	2	0	2	absent			0	1	1

Délégations composées d'un seul membre présentes à Arusha (au 8 octobre 2026)

N°	Pays	Arusha Oct26			Istanbul Apr26			Genève Oct25			Tachkent Apr25			Genève Oct24			Genève Mar24			Luanda Oct23			Manama Mar23		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Croatie	1	0	1	0	2	2	0	2	2	0	2	2	1	2	3	absent			1	1	2	1	1	2
2	Libye	0	1	1	3	2	5	3	1	4	2	3	5	2	3	5	absent			2	3	5	2	4	6
3	Luxembourg	1	0	1	2	3	5	0	1	1	1	2	3	absent			0	1	1	absent			absent		
4	Monténégro	1	0	1	1	1	2	2	1	3	1	1	2	3	1	4	2	1	3	absent			absent		
5	Niger	1	0	1	1	3	4	2	2	4	absent			absent			absent			absent			2	3	5
6	République de Moldova	0	1	1	1	2	3	absent			absent			absent			absent			absent			absent		

** Délégations faisant l'objet de sanctions à la 153e Assemblée, conformément à l'art, 10.4 et 15.2,c des Statuts de l'UIP, en raison de leur composition comprenant exclusivement des représentants du même sexe pour deux Assemblées consécutives.*

* * * * *

54e session du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Arusha (République-Unie de Tanzanie), le 8 octobre 2026

Délégations avec 40 à 60 % de femmes parlementaires

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes promeut la parité hommes-femmes au sein des délégations des Parlements membres de l'UIP aux Assemblées et a décidé de donner de la visibilité à celles qui sont composées au minimum de 40 % et au maximum de 60 % de chaque sexe.

Les pays ci-dessous sont ordonnés selon le pourcentage de femmes parlementaires dans leurs délégations à la 153e Assemblée de l'UIP.

Il y a un total de 40 délégations équilibrées sur 136 (29,4 %) parmi les Membres de l'UIP qui sont présents à la 153e Assemblée de l'UIP (au 8 octobre 2026) comparé à un total de 37 délégations équilibrées sur 131 (28,2 %) parmi les Membres de l'UIP qui avaient participé à la 152e Assemblée de l'UIP.

Délégations avec 40 à 49,9 % de femmes parlementaires (13) :

Azerbaïdjan	40 %	Türkiye	40 %
Bulgarie	40 %	Allemagne	43 %
Hongrie	40 %	Chili	44 %
Kenya	40 %	Ghana	44 %
Libéria	40 %	Inde	44 %
Norvège	40 %	Indonésie	45 %
Sénégal	40 %		

Délégations avec 50 % de femmes parlementaires (22) :

Andorre	Maurice
Australie	Monaco
Botswana	Mozambique
Cameroun	Pays-Bas
Égypte	Pérou
Estonie	Rwanda
Eswatini	Serbie
Grèce	Royaume-Uni
Lettonie	Uruguay
Liechtenstein	Venezuela (République bolivarienne du)
Mauritanie	Zimbabwe

Délégations avec 50,1 to 60 % de femmes parlementaires (13) :

Angola	60 %	Irlande	60 %
Autriche	60 %	Ouganda	60 %
Finlande	60 %		

Calendrier des prochaines réunions interparlementaires et autres activités

approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 218e session (Arusha, 9 octobre 2026)

Conférence parlementaire mondiale sur les droits de l'homme	GENÈVE (Suisse) 12-13 novembre 2026
Réunion parlementaire dans le cadre du Forum mondial de Reykjavik (15-17 novembre)	REYKJAVIK (Islande) 15 novembre 2026
Réunion parlementaire à l'occasion de la COP31 (9-20 novembre)	ANTALYA (Türkiye) 16 novembre 2026
Conférence mondiale sur l'e-Parlement	BRUXELLES (Belgique) 17-18 novembre 2026
Séminaire régional sur la promotion des droits de l'enfant pour les parlements de la région de l'Afrique de l'Ouest	ABUJA (Nigéria) fin novembre 2026 (dates à confirmer)
Conférence régionale sur la violence à l'égard des femmes en politique	MONTEVIDEO (Uruguay) 3-4 décembre 2026
Réunion parlementaire en marge de la Conférence de l'ONU sur l'eau (8-10 décembre)	Émirats arabes unis décembre 2026 (lieu et dates à confirmer)
Événement parlementaire dans le cadre de la réunion générale des jeunes des Nations Unies (UN Youth Townhall) (8-10 décembre)	HEIDELBERG (Allemagne) décembre 2026 (dates à confirmer)
Volet parlementaire du 21e Forum sur la gouvernance de l'Internet (14-18 décembre)	NAIROBI (Kenya) 16-17 décembre 2026
Séminaire régional pour les parlements de l'Amérique latine et des Caraïbes sur les changements climatiques et les émissions de méthane	Entre décembre 2026 et février 2027 (lieu et dates à confirmer)
Série de webinaires sur l'IA et la politique numérique : *Les risques extrêmes liés à l'IA : le rôle du parlement dans l'établissement de limites*	En ligne 22 octobre 2026
Travailler ensemble pour faire progresser la participation politique et la prise de décision des femmes : Série de réunions en présentiel et en ligne entre les parlementaires et les partenaires du Forum Génération Égalité ou de l'initiative WYDE pour le leadership des femmes	En ligne novembre 2026
Série sur l'autonomisation à l'intention des jeunes parlementaires	En ligne novembre 2026
Série de webinaires sur la transformation numérique des parlements et l'utilisation de l'IA dans les parlements : Rapport mondial sur l'e-Parlement 2026 – principales conclusions	En ligne 2 décembre 2026
Série de webinaires visant à promouvoir l'utilisation de la sécurité humaine et de la sécurité commune	En ligne octobre–décembre 2026
Série de webinaires sur le désarmement, le contrôle des armes et la non-prolifération	En ligne octobre–décembre 2026

Série de webinaires sur les instituts de formation parlementaire	En ligne octobre–décembre 2026
Série de webinaires sur l'action parlementaire en matière de droits de l'homme	En ligne octobre–décembre 2026
Webinaire annuel IPU-CESAP-ECE sur la mise en œuvre des ODD	En ligne 2026 (dates à confirmer)
Séminaire régional sur la mise en œuvre des instruments juridiques universels de lutte contre le terrorisme	En ligne 2026 (date à confirmer)
Conférence parlementaire sur l'intelligence artificielle	MONTEVIDEO (Uruguay) 17-19 février 2027 (dates à confirmer)
Audition parlementaire aux Nations Unies	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) février 2027 (dates à confirmer)
Réunion parlementaire et événements parallèles dans le cadre de la Commission de la condition de la femme (8-19 mars)	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) mars 2027 (dates à confirmer)
154e Assemblée et réunions connexes	GENÈVE (Suisse) 10-14 mai 2027
École de la science au service de la paix destinée au personnel parlementaire sur le thème *L'économie verte, l'énergie et les objectifs de développement durable* (troisième édition)	ALLAN (Jordanie) mai 2027 (dates à confirmer)
Forum parlementaire mondial à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la Santé	GENÈVE (Suisse) mai 2027 (dates à confirmer)
Événement parlementaire dans le cadre du Sommet mondial sur l'IA	GENÈVE (Suisse) 21-22 juin 2027
Forum parlementaire à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) juillet 2027 (dates à confirmer)
Événement parlementaire à l'occasion de la Semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) septembre 2027 (dates à confirmer)
Réunion parlementaire sur la science au service de la paix sur le thème Énergie et changements climatiques (troisième édition)	QUY NHON (Viet Nam) septembre 2027 (dates à confirmer)
155e Assemblée et réunions connexes	LA ALTAGRACIA (République dominicaine) 9-13 novembre 2027
Réunion parlementaire à l'occasion de la COP32 (8-19 novembre)	ADDIS-ABEBA (Éthiopie) novembre 2027 (dates à confirmer)

Atelier régional pour les parlementaires et le personnel parlementaire de la CEDEAO, organisé en collaboration avec l'OMC	ABUJA (Nigéria) 2027 (dates à confirmer)
Séminaire interrégional sur la réalisation des ODD pour les parlements des pays en développement	BEIJING (Chine) 2027 (dates à confirmer)
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire	GENÈVE (Suisse) 2027 (dates à confirmer)
Séminaire régional pour les parlementaires et le personnel parlementaire des pays du Golfe et d'Afrique, organisé en collaboration avec l'OMC	Émirats arabes unis 2027 (lieu et dates à confirmer)
Treizième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP	Bahreïn 2027 (lieu et dates à confirmer)
Conférence mondiale des femmes parlementaires 2027	2027 Lieu et dates à confirmer
Troisième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent	2027 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional pour promouvoir la mise en œuvre du cadre juridique de la lutte contre le terrorisme pour le Groupe africain	2027 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional sur les ODD et les changements climatiques pour les parlements de la région Asie-Pacifique	2027 Lieu et dates à confirmer
Consultation parlementaire sur les voies vers la paix au Moyen-Orient	2027 Lieu et dates à confirmer
Session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	2027 Lieu et dates à confirmer
Conférence régionale pour les parlements européens sur la sécurité sanitaire mondiale	2027 Lieu et dates à confirmer
Séminaire sur la promotion des instruments de désarmement humanitaire	2027 Lieu et dates à confirmer
Séminaire sur la promotion des instruments de sécurité et de non-prolifération nucléaires	2027 Lieu et dates à confirmer
Travailler ensemble pour faire progresser la participation politique et la prise de décision des femmes : Série de réunions en présentiel et en ligne entre les parlementaires et les partenaires du Forum Génération Égalité ou de l'initiative WYDE pour le leadership des femmes	2027 trimestriel (lieu et dates à confirmer)
Webinaire pour marquer la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme	En ligne 20 août 2027
Série de webinaires sur la promotion des dispositions législatives types pour soutenir les victimes du terrorisme	En ligne 2027 (dates de la série à venir)
Série de webinaires sur l'IA et la politique numérique	En ligne 2027 (dates de la série à venir)

Série de webinaires sur la transformation numérique des parlements et l'utilisation de l'IA dans les parlements	En ligne 2027 (dates de la série à venir)
Série de webinaires sur l'action parlementaire en matière de droits de l'homme	En ligne 2027 (dates de la série à venir)
Série de webinaires sur la démocratie (événements consacrés au Rapport parlementaire mondial, aux indicateurs des parlements démocratiques et à d'autres thèmes)	En ligne 2027 (dates de la série à venir)
Série sur l'autonomisation à l'intention des jeunes parlementaires	En ligne 2027 (dates de la série à venir)
Série de webinaires sur la paix, la sécurité et le DIH	En ligne 2027 (dates de la série à venir)
Série de webinaires sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	En ligne 2027 (dates de la série à venir)
Seizième Sommet des présidentes de parlement	ASHGABAT (Turkménistan) premier semestre 2028 (lieu et dates à confirmer)
Troisième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel	2028 Lieu et dates à confirmer

Ordre du jour de la 154e Assemblée

(Genève, 10-14 mai 2027)

1. Élection du président de la 154e Assemblée

2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

3. Débat général

4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP

5. *Renforcer la sécurité maritime et protéger les infrastructures vitales en temps de conflit : le rôle des parlements dans la préservation de la navigation internationale et de la stabilité économique mondiale*
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)

6. *Le rôle moteur des parlements dans la protection des écosystèmes de montagne et océaniques, et dans la réalisation de l'objectif de conservation de 30 % d'ici 2030*
(Commission permanente du développement durable)

7. Rapports des commissions permanentes

8. Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable à la 156e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs